

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion publique du Conseil
du lundi 19 juin 2023**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 42 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie , DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à HELDERLE Emilie

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine

SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence

WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul

WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, merci de votre présence. Je salue la présence de France 3, que nous accueillons avec beaucoup de plaisir ; merci Monsieur, merci Madame.

Je vous propose de démarrer cette séance par les propos introductifs habituels.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Dès sa création, la Collectivité européenne d'Alsace s'est ancrée dans les réalités diverses et multiples de la vie des Alsaciennes et des Alsaciens, avec l'ambition fondamentale d'être au service de la vie digne de nos habitants, de nos concitoyens, et l'ambition de relever les défis qui s'imposent à notre société contemporaine. Il est vrai qu'au regard des mutations, transitions, crises multiples que nous traversons, cette mission n'est pas facile. Mais je crois que nous devons tous être conscients que c'est un honneur et notre devoir de conseillères et conseillers d'Alsace de tout faire pour relever les défis du quotidien comme les défis d'avenir qui s'imposent à nous tous et aux Alsaciens.

Pour cela, notre toute jeune Collectivité, puisqu'elle n'a que deux ans d'existence, s'est dotée sans tarder d'un modèle d'organisation et d'action territoriale unique en France, avec cette ambition de garantir à nos concitoyens un service public de qualité. Toute notre action est ancrée dans la réalité de la vie de nos concitoyens, des habitants de notre territoire. En près de deux ans, le service public alsacien a fait ses preuves en étant le socle de la concertation et de la co-construction, auxquelles nous tenons tous particulièrement. Nous pouvons nous réjouir des nombreux succès d'étapes, avec un service public qui tous les jours s'améliore et s'étoffe.

D'ailleurs, plusieurs prix nationaux nous ont été décernés pour la qualité de nos politiques publiques : Prix TERRITORIA d'or pour la simplification des courriers administratifs ; Prix TERRITORIA d'argent pour le dispositif Okoté, qui permet de mobiliser des financements, notamment pour des entreprises à haut niveau d'intérêt social et environnemental. Le dernier en date, c'est Catherine qui a été le chercher. Je suis très fier de vous le montrer. C'est le Grand Prix des territoires en transition, délivré à la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un Grand Prix national qui nous a été reconnu par le grand public, parce qu'il s'agit d'une démarche de consultation et de concertation citoyenne très développée. Ce prix consacre notre stratégie, notre démarche en matière environnementale et nos trente engagements pour 2030, engagements qui ont démarré – je vais y revenir. Mais je crois que nous devons être collectivement fiers de ces prix qui nous sont reconnus, tour à tour, en très peu de temps. Concernant les TERRITORIA d'or et d'argent, il n'y a que la Ville de Paris et nous qui avons eu deux prix le même jour. On ne peut pas dire que c'est subjectif, parce qu'il s'agit de prix nationaux. Parfois, parce qu'on a le savoir-faire, mais pas toujours le faire savoir, on ne se rend pas toujours compte de la qualité du travail que nous effectuons. Quand il est reconnu par d'autres et en toute objectivité au niveau national, je pense qu'il est important qu'on en ait pleine conscience et qu'on le partage. Il y a eu d'autres prix, notamment sur les enjeux environnementaux et la biodiversité au bord des routes – nous en parlerons tout à l'heure puisqu'il y a un rapport qui est consacré à cette biodiversité. La stratégie, l'action et le sens ont été reconnus pour la qualité de notre travail. Je voudrais dédier ces prix à vous toutes et à vous tous, mais aussi à nos collaborateurs, l'ensemble des plus de 6 400 agents de notre Collectivité qui, par un travail en commun avec nous, contribuent à ces avancées. Je peux vous dire, en ayant été reçu

tour à tour à l'Assemblée et au Sénat, et en étant parfois interrogé sur le bilan de notre activité en deux ans, que ceux qui avaient encore des doutes se sont vite retirés quand ils voient le niveau d'engagement de notre Collectivité et les actions que nous avons menées depuis notre toute jeune création.

Parce que c'est toujours évolutif et que notre volonté est toujours de faire un peu mieux tous les jours, la plénière d'aujourd'hui va encore poser de nouveaux jalons avec quelques-unes des facettes de notre action publique qui ne demande qu'à se déployer. Ce qui est important à souligner dans les jalons que nous allons encore vous proposer de voter ce matin, c'est que ce sont des jalons qui sont forts du sens qu'ils portent en eux. D'abord, ils portent en eux cette idée d'une Alsace à la fois de mémoire et d'avenir. Nous évoquerons ensemble les rapports, notamment sur la maison alsacienne. Je suis très fier de ce rapport qui porte sur notre bien commun, notre patrimoine bâti, qui fait aujourd'hui notre attractivité, notre image. Je regarde bien évidemment Sabine DREXLER, qui a porté et travaillé ce rapport, dont l'engagement sur le sujet est reconnu nationalement puisqu'elle était auditionnée au Sénat avec la Fondation du patrimoine il y a quelques jours. Pourquoi elle était auditionnée ? Tout simplement parce que l'action de notre Collectivité était déjà remarquable, et que là on va encore, à travers le rapport d'aujourd'hui, y ajouter une dimension supplémentaire. On va à la fois donner des moyens à nos concitoyens de réhabiliter les maisons, on va donner de l'ingénierie aux communes, aux intercommunalités et aux habitants pour répondre à cet enjeu. Cet enjeu est important, parce que je rappelle qu'entre 200 et 300 maisons alsaciennes disparaissent par an. Il est donc important qu'on ait une stratégie forte, une stratégie qui s'est inspirée d'un travail à la fois dans le Sundgau et dans le Kochersberg, qui avait démarré les choses – je regarde Laurent et Marie-Paule – et qui nous a inspirés sur la façon dont on peut protéger ce patrimoine bâti. C'est d'autant plus important dans le contexte de la nouvelle loi climat et résilience qui prévoit la sobriété foncière, qui prévoit l'enjeu de beaucoup plus rénover les maisons anciennes. Il est important que l'on garantisse que ce patrimoine ne soit pas détruit à l'occasion de ces réhabilitations. On sait bien qu'isoler une maison alsacienne ne se fait pas de manière aussi simple que d'isoler une autre maison, classique. On avait donc besoin de repenser les modèles d'aménagement dans la sobriété foncière, qui doit être un impératif, mais aussi dans l'écoute des besoins de la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est respectueux de l'esprit de la maison alsacienne. Il s'agit d'avoir une maison ancienne, mais une maison alsacienne du 21^e siècle. Je crois qu'on a là un projet et une démarche qui ont vraiment beaucoup de sens. J'espère qu'un maximum de communes et d'intercommunalités se saisiront de cet outil, qui leur apportera à la fois des financements et de l'ingénierie forte. Je ne crois pas que ça existe à une autre échelle aussi fortement que chez nous, dans notre territoire. Donc je suis très heureux qu'on puisse voter tout à l'heure ce rapport et en débattre.

L'Alsace est de mémoire, mais l'Alsace est d'avenir aussi. Notre Collectivité, une nouvelle fois, consacre notre acte de foi dans la jeunesse. C'est l'occasion de rappeler – Nicolas et Philippe MEYER le feront au regard de leur engagement précieux sur le sujet – toute la dimension de construction, de restructuration lourde. Ce dont je suis aussi particulièrement fier, c'est qu'on associe une démarche de travaux, qui correspond bien sûr à nos compétences, mais aussi une démarche d'action éducative, parce qu'à chaque projet de collège est associée une dimension éducative particulièrement forte, dans un enjeu de mixité sociale et pour donner un maximum de potentiel à notre jeunesse. Un certain nombre de rapports présentés iront dans ce sens-là. C'est 1,4 milliard d'euros que nous allons consacrer sur cette mandature aux politiques des collèges. À chaque plénière ou presque, nous rajoutons des dimensions éducatives nouvelles et je crois qu'on ne peut que s'en réjouir.

Un autre motif de grande satisfaction, ce sont les économies qui ont pu être faites sur la consommation énergétique. Nous avons lancé ce bonus énergie et tout le monde s'est mobilisé : nos équipes ici et dans nos collèges, le monde éducatif des collèges, à la fois les professeurs et les équipes de gestion. Les élèves ont aussi été sensibilisés. Cela nous a

permis de faire quand même près de 6 millions d'euros d'économies énergétiques. Le contexte a bien sûr été plus favorable, parce qu'on n'a pas eu un hiver très froid. Mais si je retirais cet effet positif, ce sont quand même près de 4 millions d'économies que nous avons pu faire par cette démarche de sobriété bien pensée. On est fiers que ce bonus énergie se matérialise par des actions éducatives renforcées de plus de 1,2 million, qui vont là aussi accompagner les actions des collèges dans des domaines éducatifs. Je ressens donc une grande fierté vis-à-vis de ce bonus, qui est vertueux. Nous restons bien évidemment aux côtés des établissements scolaires avec le bouclier énergétique. Même si la consommation a baissé, le coût de l'énergie a tellement augmenté qu'il y a quand même des dépenses supplémentaires pour les collèges. Là, on est au rendez-vous des collèges et des besoins de chaque établissement. Cette démarche est donc à la fois vertueuse et exemplaire.

L'Alsace est une terre de mémoire et d'avenir. L'Alsace est aussi engagée. C'est une autre caractéristique de notre territoire. On a chez nous un sens de l'engagement et de l'action démocratique. C'est la raison d'être de notre Conseil de développement que nous saisissons et qui s'autosaisit. Chaque fois que je les rencontre, cela aboutit à de bons conseils et une réflexion dans une démarche très constructive et très positive pour faire avancer les choses. Je tiens à dire aussi toute la fierté que j'ai pu avoir de lancer, avec les collègues, le Conseil des jeunes confiés, instance nouvelle que nous avons appelée de nos vœux. Une petite dizaine de départements sur les cent trois ont lancé cette initiative. On est dans ce Conseil des jeunes et on travaille sur un projet de Conseil des familles. Là aussi, c'est toujours pour écouter mieux encore, dans les compétences que nous avons, avec une place de l'utilisateur. Et c'est tout le sens du service public, qui fait aussi l'objet de plusieurs rapports dans cette plénière. L'occasion pour moi de remercier Isabelle, parce qu'elle entre dans le moteur de la machine chaque fois qu'un dysfonctionnement est signalé, avec les équipes, avec vous, les élus, qui vous impliquez aussi. Ça nous permet petit à petit d'améliorer la démocratie sur nos politiques publiques et d'améliorer la qualité de notre offre de service.

Toujours L'Alsace engagée, quand je vois que plus de 1 000 contributions déjà sont nées, notamment des rencontres que vous avez pu organiser dans vos cantons pour écouter nos concitoyens et encore améliorer et enrichir nos pratiques.

Je crois que tout ça, c'est le modèle d'action publique territoriale, que nous pouvons être fiers d'avoir créé ensemble de toutes pièces. Avec ce modèle, c'est l'Alsace des territoires dont il s'agit. Il est question de sept territoires, dont chacun compte. Chacun de ces sept territoires est le socle d'une Alsace solide et en capacité d'être résiliente face à l'adversité.

Pour conclure, je dirai que le mois de juin est un peu la mi-temps de l'année qui s'écoule. En plus des rapports circonstanciés soumis à notre Assemblée, cette plénière a été une belle opportunité pour nous, tous ensemble, de faire un retour sur ces premiers mois et de voir ce qui se profile sur la ligne d'horizon des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace. Permettez-moi, mes chers collègues, encore de vous remercier, ainsi que toutes les équipes opérationnelles de la Collectivité, Monsieur le Directeur, pour la qualité du travail accompli. Je sais, bien évidemment, que l'été ne coupera pas l'élan et que le travail va se poursuivre. Nous avons de très beaux projets à porter ensemble pour servir les Alsaciens et la Région chère à notre cœur. Ces projets, bien évidemment, vont se déployer durant toute cette mandature. Nous nous donnons, par notre action et notre gestion, les moyens à la fois d'investir intelligemment. Il ne s'agit pas d'investir intelligemment en *one shot*, mais d'investir intelligemment dans un temps long, dans le cadre d'une action publique réfléchie à l'aune d'une société en profonde mutation. Je vous remercie pour votre engagement et bonne plénière.

Applaudissements.

La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. « Le contraste entre le calme avec lequel nous continuons à vivre tranquillement et ce qui nous arrive est vertigineux. » Cette phrase du regretté Bruno LATOUR pourrait tout à fait s’appliquer à ce qui se passe à la Collectivité européenne d’Alsace, tant les choix politiques de la majorité sont en décalage complet avec la réalité du terrain.

Ce qui nous arrive est vertigineux sur le plan écologique et social : 370 enfants confiés par le juge en attente d’une solution de la part de la CeA ; 15 000 élèves sans cantine au collège ; 13 000 personnes sans revenu en Alsace ; l’hébergement d’urgence saturé. Et face à cette tempête, que faites-vous ? Vous continuez à économiser de l’argent sur le dos des Alsaciens et des Alsaciennes. Ce que nous apprennent les comptes 2022, que nous allons voter tout à l’heure, c’est que 262 millions d’euros n’ont pas été utilisés au mépris de la vie et de la dignité de celles et ceux qui en ont le plus besoin, au mépris aussi des générations futures qui nous demandent de tout mettre en œuvre pour freiner le changement climatique. Mais tout accaparés que vous êtes par la sortie du Grand Est, vous en oubliez d’agir pour les gens. En réalité, votre projet politique manque cruellement d’ambition et vous êtes tellement déconnectés du terrain que vous ne savez pas quoi faire de tout cet argent qui finalement vous encombre plus qu’autre chose.

La CeA, qui continue à vivre tranquillement, c’est également le laisser-faire que l’on constate sur des dossiers particulièrement graves. Les maltraitances sociales liées au dysfonctionnement du cabinet de la CeA ont enfin semblé, peut-être, vous toucher en février. Puis, en laissant imaginer que le cabinet pouvait suivre l’enquête sur le cabinet, vous avez montré combien la protection de votre clan comptait plus que la défense de l’intérêt général. L’histoire se répète maintenant à Alsace Habitat, où la loi du silence a prévalu jusqu’à ce que la situation soit intenable. Votre responsabilité, là aussi, est immense et nous vous demandons de prendre vos responsabilités et de proposer une nouvelle gouvernance.

Ce qui nous arrive est aussi vertigineux sur le plan démocratique. Il y a l’extrême droite d’abord, qui n’a jamais été aussi banalisée, par des députés ici présents qui reprennent leur rhétorique, par des conseillers d’Alsace qui reprennent les combats historiques de l’extrême droite contre les personnes LGBT ou le droit à l’avortement, par vous, Monsieur le Président, qui utilisez leur vocabulaire en parlant d’ensauvagement de la société, par vous encore, Monsieur le Président, quand vous vous réjouissez de pouvoir travailler avec le Rassemblement national sur la question institutionnelle tout en diabolisant à la moindre occasion la NUPES, par vous enfin, Monsieur le Président, quand vous manquez de clarté et mettez un an à honorer la mémoire de la résistance alsacienne contre le fascisme.

Il y a aussi le délitement des fondamentaux de notre République. La séquence sur les retraites qui vient de se terminer va laisser des traces profondes. Vous avez refusé à deux reprises que notre Conseil se prononce sur ce sujet, vous qui pourtant défendez l’idée de porter la voix des Alsaciens et des Alsaciennes. Vous ne voulez peut-être pas le voir, mais les personnes ont été humiliées, invisibilisées, non considérées. Il ne faut pas croire que cette blessure ne nous concerne pas, car il s’agit d’un projet du gouvernement. Elle abîme profondément le lien qu’a chaque citoyen avec toute institution politique.

Oui, ce qui nous arrive est donc vertigineux, et nous avons besoin d’une réponse forte. De Marcel WEINUM aux enfants placés, en passant par territoire zéro chômeur de longue durée ou Alsace Habitat, on se demande où sont passés les priorités de la CeA et s’il y a toujours un pilote dans l’avion. Les habitantes et les habitants nous attendent : ne l’oublions pas. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. J’ai

écouté avec beaucoup d'attention les propos du groupe écologiste et citoyen, notamment la partie consacrée à l'analyse financière de notre Collectivité. Je ne vois finalement que deux explications possibles. Soit nos collègues, qui ne manquent pas de talent, jouent à un jeu bien connu sur les réseaux sociaux, consistant à montrer que tu ne comprends rien au budget d'une Collectivité sans dire que tu ne comprends rien au budget d'une Collectivité, en faisant semblant de confondre des choux et des carottes, en faisant semblant de confondre un excédent budgétaire avec la trésorerie. Soit, et c'est la deuxième explication possible que je vois à ces propos, à la NUPES, ils sont tellement habitués à gérer une collectivité en déficit que le concept même d'excédent budgétaire leur est totalement étranger.

Je voudrais, de notre côté, vous dire à quel point nous pouvons être fiers, car nous allons présenter et voter un compte financier solide, avec précisément un excédent budgétaire – ce n'est pas un gros mot – qui nous permettra de financer les investissements compris dans le PPI, et ce dans l'intérêt des Alsaciens, car notre stratégie paye.

Permettez-moi tout d'abord de souligner notre engagement résolu, avec Isabelle DOLLINGER, pour un service public alsacien efficace et de proximité. Car la proximité est un marqueur de notre action. Nous avons implanté des antennes de la CeA à travers toute la région afin d'être au plus près des attentes et des commentaires de nos administrés. La voix de chaque Alsacienne et chaque Alsacien compte et nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre qualité de service, en prenant en compte l'ensemble des retours qui nous sont faits quotidiennement dans nos cantons respectifs. Oui, nous croyons en la valeur de la proximité et en son rôle essentiel dans la construction d'un lien fort entre les citoyens et leur administration.

Ensuite, je souhaite mettre en lumière notre engagement envers nos enfants et leur éducation, car ils représentent l'avenir de l'Alsace. En ce sens, je salue le travail de nos collègues Philippe MEYER et Nicolas MATT, en charge de ces questions, qui présenteront tout à l'heure une série de dispositifs que nous allons mettre en œuvre et renforcer. En matière d'action pédagogique, nous sommes fiers d'être l'une des collectivités les plus actives et les plus dynamiques de France. Nous croyons fermement que l'éducation est la clé de l'épanouissement de nos enfants et de leur réussite future. C'est pourquoi nous investirons tous les moyens nécessaires pour leur offrir les meilleures opportunités d'apprentissage, bien sûr en collaboration étroite avec les établissements, les enseignants et les familles. Nous voulons développer un environnement éducatif qui favorise leur épanouissement, leur créativité et leur ouverture d'esprit.

Comment ne pas saluer également – vous l'avez fait, Monsieur le Président – notre politique de la maison alsacienne du 21^e siècle, pilotée avec compétence, opiniâtreté et passion par notre collègue Sabine DREXLER, dont j'ai la chance d'être le binôme ? Nous savons que dans ce domaine il est urgent d'agir, car au rythme d'une maison alsacienne qui disparaît chaque jour, c'est le cœur de notre patrimoine et de ce qui fait l'attrait et le charme de l'Alsace qui risque de disparaître. J'aurais aimé que notre opposition reconnaisse la pertinence de cette action, plutôt que de chercher en vain les failles ou les manques de nos politiques, ce qui revient pour nos collègues du groupe minoritaire à rechercher une aiguille dans une botte de foin.

Enfin, nous sommes résolus à agir en soutenant et en accompagnant les projets des territoires pour accroître leur attractivité. Nous croyons à la richesse et au potentiel de chaque territoire de l'Alsace, qu'il s'agisse des métropoles, des agglomérations ou des petites communes et des zones plus rurales. C'est pourquoi nous avons déjà alloué 6 millions d'euros de subventions à des projets locaux afin de soutenir les communes et les acteurs locaux dans leurs investissements pour bâtir l'Alsace de demain. Nous voulons encourager l'innovation, la revitalisation des centres-villes, la protection de l'environnement et toutes les initiatives qui contribuent à renforcer l'identité et l'attractivité de nos territoires. Nous croyons en la force de la collaboration entre les institutions

publiques, les acteurs économiques et la société civile pour continuer à faire de l'Alsace une région dynamique et prospère.

En conclusion, je tiens à réaffirmer notre confiance en notre majorité, dans toutes ses composantes. Nous sommes convaincus de la pertinence de notre action et de notre efficacité dans la gestion des affaires publiques. Nous restons déterminés à travailler en parfaite intelligence, en étant à l'écoute des besoins et des préoccupations des gens. Nous croyons en la force de la démocratie participative et nous nous engageons à impliquer les citoyens dans la prise de décisions. C'est le sens de la contribution citoyenne sur l'avenir de l'Alsace notamment. Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur pour tous les Alsaciens, fondé sur les valeurs d'équité, de solidarité et autour de l'idée de développement durable. Je vous remercie.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. La parole est à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président, merci mes chers collègues. En cette belle matinée d'été à Colmar, je ne perdrai pas mon temps à répondre aux propos, de principe une fois de plus, sans beaucoup d'intérêt de notre opposition, car s'appuyant une fois de plus sur une argumentation d'un autre âge, d'argent facile, dilapidé. Jeter l'argent public par les fenêtres n'est pas dans nos gènes, à nous, la majorité. Nous prenons cela plutôt comme un compliment, d'être capable de gérer au mieux les deniers publics qui nous sont confiés par nos concitoyens.

Plusieurs rapports, Président, vous l'avez rappelé, mettent en avant ce matin notre ambition éducative. Le scientifique Joël de ROSNAY disait, dans un texte que j'aime bien : « L'éducation est au centre de toutes les stratégies de construction de l'avenir. C'est un enjeu mondial, un des grands défis du troisième millénaire, un processus primordial de survie, d'adaptation et d'évolution de l'espèce humaine que l'homme va devoir conduire dans le respect des diversités et des libertés. Sans éducation, il ne peut y avoir de participation consciente et responsable à la gouvernance des sociétés de demain. » Nous ne pouvons que souscrire à ce propos. Nous sommes tous ici, même l'opposition, en charge de contribuer à préparer l'avenir des Alsaciens, de permettre et de favoriser tous les atouts dont nous disposons, afin que notre Alsace soit davantage encore cet espace de tous les possibles, de prix Nobel notamment. Notre jeunesse doit en avoir pleinement conscience et se dire qu'elle est en capacité de réussir. À nous de conforter leur capacité d'innovation. Convaincus que l'exemple constitue à ce titre le meilleur maître d'apprentissage, nous investissons considérablement : un collège sur trois bénéficiera de travaux de rénovation lourds durant le mandat en cours (plus de 630 millions d'euros). Nous mettons en place des actions volontaristes, que nous évoquerons ce matin, destinées à accompagner les jeunes Alsaciens dans l'apprentissage des fondamentaux de la vie en société. Nous approuverons ce matin une convention-cadre de partenariat avec le Rectorat. Nous encourageons un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs de l'éducation (Éducation nationale, associations) pour créer cet état d'esprit partenarial et solidaire qui permet, grâce à une baisse des consommations de chauffage cet hiver, de conforter encore les actions éducatives.

C'est cette vision politique, porteuse d'engagement citoyen et de développement des consciences individuelles pour servir le collectif, que nous encourageons partout. Car pour construire un service public performant, il faut être en mesure de bâtir des politiques publiques au plus près des usagers. Ce sont 380 sites de la CeA qui y sont dédiés. Il faut également être en mesure d'instaurer ce dialogue permanent avec nos usagers, voire même de les accompagner pour ceux qui ont des difficultés avec l'utilisation de l'outil informatique, afin qu'ils se sentent à la fois acteurs et bénéficiaires de cette nouvelle organisation administrative, fondée sur le développement de la démocratie d'implication.

Ce matin également, la préservation des maisons alsaciennes est un sujet évoqué. Il est évident qu'il s'agit d'un marqueur de notre identité, de notre patrimoine, et qu'il est de notre devoir de repenser les modèles d'aménagement et de construction neuve afin qu'ils soient plus respectueux de l'esprit du patrimoine bâti alsacien historique, plus attentifs aux enjeux énergétiques et de sobriété foncière, mais également conformes au nouveau mode de vie de nos concitoyens. C'est un savoir-faire traditionnel que nous ne voulons pas voir se perdre et un symbole fort de notre territoire, qui doit rester plus que jamais bien vivant.

Nous nous appuyons effectivement, ce n'est pas un gros mot, sur des finances saines, car gérées avec rigueur et pragmatisme – Lara va y revenir tout à l'heure –, des valeurs cardinales qui témoignent de notre volonté affirmée d'être toujours en capacité de répondre aux attentes de nos concitoyens, quelle que soit la situation économique, sociale et même internationale traversée. Nous allons évoquer le compte financier unique 2022, la DM1. Notre bonne gestion conduit à l'absence de recours à l'emprunt pour la troisième année consécutive, et ce dans un contexte d'inflation qui pèse sur nos budgets de fonctionnement.

Je ne finirai pas mon propos, Président, sans vous exprimer notre satisfaction sur tous les bancs de voir engager le processus démocratique devant mener à la création d'une Ligue d'Alsace de foot au 1^{er} juillet 2025. Vous étiez avec un grand nombre de parlementaires vendredi à Paris, chez la ministre. L'annonce date de vendredi. Avec le Président de la Fédération française de football, nous ne pouvons que nous en réjouir, car cela va dans un esprit de réalité de la pratique de ce sport en Alsace. Rappelons que 93 % des clubs alsaciens étaient en demande, respectent la loi, pour laquelle vous vous êtes battu avec nos collègues du Haut-Rhin, Brigitte KLINKERT, Éric STRAUMANN et Rémy WITH ces dernières années. Cet esprit de la loi se traduit pleinement à travers ce que nous espérons à présent. D'autres comités sportifs alsaciens pourront, j'en suis persuadé, engager les mêmes démarches sur la base de ce qui se fait aujourd'hui, en respectant ce qui est important pour nous, c'est-à-dire bien sûr la volonté des clubs.

En deux ans, nous avons déjà centré un certain nombre de nos objectifs. Beaucoup de chemin reste encore à faire, nous en sommes conscients. Il y a encore bien des choses à améliorer. Nous nous y employons au quotidien. Mais quand ceux qui l'empruntent ont la certitude d'être sur le bon chemin, le pas est alerte et la motivation est intacte. C'est exactement l'état d'esprit qui anime l'ensemble des élus du groupe majoritaire ce matin. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Je voulais formuler une seule petite remarque. J'ai toujours combattu le fascisme d'extrême droite. Je n'ai pas trop besoin de le prouver, puisque j'ai porté au Struthof le Centre européen du résistant déporté. J'ai porté à Schirmeck le mémorial d'Alsace-Moselle. Avec Brigitte KLINKERT, on a fondé les veilleurs de mémoire sur nos deux territoires. Et on a une action autour de la mémoire et de la citoyenneté qui est particulièrement forte dans notre Collectivité. Donc moi j'ai combattu le fascisme d'extrême droite. Je ne vous vois pas beaucoup combattre le fascisme d'extrême gauche. Et pourtant, concernant Mao ou Staline, en termes de morts et de déportés, il y aurait des choses à dire. Je voulais juste faire cette petite remarque.

Nous pouvons démarrer les rapports du jour, en commençant par l'adoption du procès-verbal du 13 avril 2023.

Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Monsieur le Président, je souhaite prendre la parole puisque, moi aussi, j'ai été ciblée par les propos de Monsieur KOBRYN. Moi aussi, j'ai toujours combattu le droit des femmes, la liberté des femmes concernant l'IVG et la contraception.

L'expression de Monsieur KOBRYN est une remise en question des fondamentaux de notre société, que nous n'avons pas exprimée, que je n'ai jamais exprimée. D'ailleurs, nous avons voté au Sénat il n'y a pas longtemps la prolongation de la possibilité d'IVG de 12 à 14 semaines. J'ai voté favorablement. Quand vous parlez de lâcheté et de loi du silence en parlant de notre Président, je crois qu'il faut se regarder en face, Monsieur KOBRYN. Nous avons, Michel LORENTZ et moi, voté lors de notre dernière commission permanente. C'est notre droit. Nous savions que nous étions une minorité et nous avons donné un signal par notre vote. En aucun cas, c'est un vote réactionnaire comme vous l'avez exprimé. En aucun cas, c'est un vote contre des droits bien reconnus pour les femmes. Mais ce vote est destiné à signaler certaines choses. Vous avez parlé de loi du silence. Vous n'êtes jamais venu, vous n'avez jamais exprimé la volonté de connaître notre vote. Par lâcheté, vous vous êtes orientés vers la presse.

La presse a souhaité, comme vous, rendre public notre vote et l'exprimer. La presse n'a pas fait paraître mon droit de réponse. Vous l'avez vu, j'étais dans les chuchotements quatre fois. La première fois, le 21 mai 2023, c'est ce seul texte qui concerne notre vote de mai dernier. Dans cet article, le journaliste des DNA affirme m'avoir contacté afin de savoir pourquoi j'avais voté contre le budget destiné au planning familial. Nos collègues s'en étaient émus et se sont adressés à la presse. Il prétend que j'aurais refusé de lui parler au téléphone par crainte que ce soit mal interprété. Cette version laisse croire que je cacherais volontairement des intentions peu louables et réactionnaires. Ce n'est évidemment pas le cas.

Voici les faits. Lorsque le journaliste m'a contacté le vendredi 19 mai après-midi à 17 h, je lui ai précisé que j'étais à 1 000 km, à Nantes, avec ma maman malade sur un parking, ce qui m'empêchait de lui répondre dans l'immédiat. Je lui ai donc proposé de prendre un rendez-vous plus tard afin de pouvoir lui répondre dans de meilleures conditions. Je lui ai précisé que je rentrais le dimanche. Le dimanche, j'ai découvert que le journaliste a préféré écrire sa propre interprétation de mon vote, ignorant ma proposition, qui ne correspond en rien aux explications que j'aurais pu lui fournir. En m'associant sans preuves à des idéologies qui ne sont pas les miennes, cet article nuit injustement à ma réputation. Voilà le droit de réponse que j'aurais aimé voir paraître dans les chuchotements des dernières semaines. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence pour ton expression.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Je propose d'entrer maintenant dans le vif de nos rapports.

CD-2023-3-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DU JEUDI 13 AVRIL 2023

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'abord du procès-verbal du 13 avril 2023. Je ne pense pas que ce rapport est retenu. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du

jeudi 13 avril 2023.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant est le compte financier unique 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace. Il sera bien évidemment retenu, suivi de la Décision modificative n° 1 du Budget primitif et des autorisations de programme et d'engagement de la Décision modificative n° 1.

Concernant la Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique, il s'agit du Service public alsacien et de la feuille de route 2023-2026. Plusieurs amendements ont été proposés et seront présents.

CD-2023-3-1-2 - CONTRACTUALISATION - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ET APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION FINANCIÈRE

M. Francis KLEITZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant porte sur la contractualisation, la modification des règlements et l'approbation du modèle de convention financière. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention financière type destinée à permettre le versement des subventions octroyées au titre des Fonds Attractivité Alsace, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les bénéficiaires de ces subventions, jointe en annexe 1 à la présente délibération ;
- Décide que la convention financière type précitée est d'application immédiate à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire afin de permettre le versement de subventions octroyées aux projets au titre des Fonds Attractivité Alsace lors de cette même séance ;
- Modifie le règlement du Fonds Attractivité Alsace aux fins d'adapter :
 - o La liste des dépenses inéligibles présentée à l'article 2.b pour préciser que sont exclues de toute prise en charge en tant que dépenses inéligibles :
 - Les réseaux secs rattachés à des travaux de voirie ;
 - L'éclairage public des espaces publics extérieurs ainsi que des voiries (éclairage sur voirie, éclairage du stade municipal, éclairage destiné à la mise en valeur du patrimoine, etc.) de tous types (lampes à diodes électroluminescentes ou LED, lampes à décharges, tubes fluorescents ou néons, lampes à incandescences, lampes halogènes, etc.).
 - o L'article 3.b en tant qu'il revient au porteur du projet d'adresser, pour information, la convention de partenariat à tous les partenaires du projet (co-financeurs ou non) lorsque cette convention de partenariat ne peut pas être signée avec tous les partenaires du projet ;
- Approuve en conséquences le règlement du Fonds Attractivité Alsace ainsi modifié, tel que figurant en annexe 2 à la présente délibération ;

- Modifie le règlement du Fonds Communal Alsace aux fins d'adapter la liste des dépenses inéligibles présentée à l'article 2.b pour préciser que sont exclues de toute prise en charge en tant que dépenses inéligibles :
 - o Les réseaux secs rattachés aux travaux de voirie ;
 - o L'éclairage public des espaces publics extérieurs ainsi que des voiries (éclairage sur voirie, éclairage du stade municipal, éclairage destiné à la mise en valeur du patrimoine, etc.) de tous types (lampes à diodes électroluminescentes ou LED, lampes à décharges, tubes fluorescents ou néons, lampes à incandescences, lampes halogènes, etc.).
- Approuve en conséquence le règlement du Fonds Communal Alsace ainsi modifié, tel que figurant en annexe 3 à la présente délibération ;
- Décide que ces modifications sont d'application immédiates et s'appliquent d'ores et déjà aux projets qui bénéficieront d'une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace via des délibérations spécifiques adoptées au cours de la séance plénière du 19 juin 2023, dans la mesure où elles sont plus favorables aux porteurs de projets.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Nord Alsace, Haguenau et Wissembourg, il s'agit du rapport fonds attractivité Alsace, territoire Nord, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Il est retenu.

Concernant la Commission Ouest Alsace, il s'agit du rapport fonds attractivité Alsace, territoire Ouest, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Il est retenu.

CD-2023-3-11-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Danielle DILIGENT, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Eurométropole, il s'agit du rapport fonds attractivité Alsace, territoire Eurométropole, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Jean-Louis ne pourra pas participer au vote. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace de l'Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - la reconstruction à neuf de l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim, Hoenheim et Schiltigheim, portée par la Commune de Bischheim ;
 - la restructuration des locaux et la modernisation des outils de production du chantier d'insertion situé à Schiltigheim, porté par l'association Humanis ;
- décide de déroger exceptionnellement au règlement du Fonds Attractivité Alsace concernant le projet de reconstruction à neuf de l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim, Hoenheim et Schiltigheim pour permettre de soutenir financièrement la commune de Bischheim laquelle envisage de procéder aux acquisitions immobilières par le biais d'une vente en l'état futur d'achèvement et porte donc le projet sans être maître d'ouvrage de l'opération ;

- attribue trois subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 262 272 € telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) et réparties comme suit :
 - o une subvention d'investissement d'un montant maximal de 154 278 €, représentant 25% d'une dépense éligible de 617 112 € TTC, à la Commune de Bischheim selon la dérogation précitée au règlement du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de reconstruction à neuf de l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim, Hoenheim et Schiltigheim ;
 - o une subvention d'investissement d'un montant maximal de 8 994 €, représentant 25% d'une dépense éligible de 35 975 € HT, à la Commune de Bischheim pour l'achat de mobilier pour l'épicerie sociale intercommunale de Bischheim, Hoenheim et Schiltigheim, portée par la commune de Bischheim. ;
 - o une subvention d'investissement d'un montant maximal de 99 000 €, représentant 11,7% d'une dépense éligible de 843 033 € TTC, à l'association Humanis pour le projet de restructuration des locaux et la modernisation des outils de production du chantier d'insertion situé à Schiltigheim ;
- approuve les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Bischheim, l'association Humanis, pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

2 non-participations au vote

Jean-Louis HOERLE, Maire de la Commune de Bischheim

Vincent DEBES, Maire de la Commune de Hoenheim

CD-2023-3-12-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Laurence MULLER-BRONN, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Centre Alsace et équité territoriale, il s'agit ensuite du rapport fonds attractivité Alsace, territoire Centre Alsace, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - la restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud à Obernai porté par la Commune d'Obernai
 - le développement d'Emmaüs Centre Alsace à Scherwiller porté par l'association Emmaüs Centre alsace,
 - la création de la Maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois porté par la Commune de Châtenois ;
- Attribue quatre subventions d'investissement au titre du Fonds d'Attractivité Alsace pour un montant total de 878 850 € et telles que détaillées dans le tableau annexe joint à la présente délibération, (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) et réparties comme suit :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 188 400 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 942 000 € HT, à la Commune d'Obernai pour le projet de restructuration du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud à Obernai ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal total de 253 466 €, correspondant à 25% d'une dépense éligible de 1 013 864 € TTC, à l'association Emmaüs Centre Alsace pour la réhabilitation de l'ancienne gare de Scherwiller pour héberger l'ACI Emmaüs Ethiloc et Etiketle en ligne ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal total de 190 500 €, correspondant à 25% d'une dépense éligible de 762 000 € TTC, à l'association Emmaüs Centre Alsace pour la réhabilitation de la villa Kientz et ses abords pour héberger Emmaculture ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 246 484 € représentant 25% d'une dépense éligible de 1 643 229 € HT à la Commune de Châtenois pour le projet de création de la Maison du tourisme et du patrimoine de Châtenois ;
- Approuve les termes des projets de conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune d'Obernai, le Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud, l'Association Emmaüs Centre Alsace, la Communauté de communes de Sélestat, la Commune de Scherwiller, la Commune de Châtenois et Archéologie Alsace pour chacun des les projets subventionnés précités, joints en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-12-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

3 non-participations au vote

Robin CLAUSS, Adjoint au maire d'Obernai et membre de l'AG au sein du CSC Arthur Rimbaud à Obernai

Catherine GREIGERT, Présidente d'Archéologie Alsace

Lucien MULLER, Vice-président d'Archéologie Alsace

CD-2023-3-13-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE RÉGION DE COLMAR - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Éric STRAUMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Région de Colmar, il s'agit ensuite du rapport fonds attractivité Alsace, territoire Région de Colmar, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - o au titre de l'enjeu « Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place » :
 - le projet de construction d'un Pôle périscolaire, porté par la Commune de Wintzenheim
 - le projet d'aménagement d'un périscolaire de loisirs, porté par la Commune de Turckheim ;
 - o au titre de l'enjeu « Attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant » :
 - le projet de création de deux points relais-lecture, porté par la Commune de Wintzenheim ;
- attribue à la Commune de Wintzenheim deux subventions d'investissement d'un montant total de 582 700 € au titre du Fonds d'Attractivité Alsace telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération et réparties comme suit :
 - o une subvention d'un montant maximal de 500 000 € pour le projet de construction d'un Pôle Périscolaire, représentant 12% d'une dépense éligible de 4 157 220 HT € ;
 - o une subvention d'un montant maximal de 82 700 € pour le projet de création de deux relais-lecture, représentant 20% d'une dépense éligible de 413 600 € HT.

- attribue à la Commune de Turckheim, une subvention d'Investissement d'un montant maximal de 200 000 €, représentant 7,15% d'une dépense éligible de 2 800 000 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement d'un périscolaire de loisirs, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- décide, pour le projet d'aménagement d'un périscolaire de loisirs par la Commune de Turckheim, de déroger à titre exceptionnel au principe de non cumul du Fonds Communal Alsace et du Fonds Attractivité Alsace ;
- précise que la subvention pour le projet d'investissement précité accordée à la Commune de Turckheim au titre du Fonds Attractivité Alsace tient compte de la subvention qui lui a été précédemment octroyée par délibération n° CP-2023-1-1-2 du 9 février 2023 susvisée au titre du Fonds Communal Alsace d'un montant de 100 000 € qui a donc été déduit du montant de la présente subvention accordée au titre du Fonds d'Attractivité Alsace ;
- précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune de Wintzenheim et Colmar Agglomération pour les deux projets subventionnés précités, jointe en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Turckheim pour le projet subventionné précité, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;
- autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025,, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Agglomération de Mulhouse, il s'agit ensuite du rapport fonds attractivité Alsace, territoire Agglomération de Mulhouse, attributions de subventions. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Oui. Il est retenu.

CD-2023-3-15-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE SUD ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Nicolas JANDER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller, il s'agit ensuite du rapport fonds attractivité Alsace. Est-ce que quelqu'un souhaite

qu'il soit présenté ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - o au titre de l'enjeu « attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire »
 - le projet de création d'une nouvelle activité d'insertion cuisine et restauration portée par l'association EPICEA à Aspach-Michelbach ;
 - le projet de création d'une nouvelle activité d'insertion boutique de seconde main à Saint-Louis portée par la SCOP EBS le Relais Est
 - le projet d'aménagement de la voie verte du Haag porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ;
 - au titre de l'enjeu « environnement / écologie : soutenir la transition énergétique du territoire »
 - le projet de la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Cernay et Aspach-le-Bas / Aspach-Michelbach portée par la Communauté de Communes Thann-Cernay
 - au titre de l'enjeu « cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace »
 - le projet de la rénovation structurelle et sportive du COSEC de Dannemarie portée par la Communauté de Communes Sud Alsace Large ;
- attribue à l'association EPICEA, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 87 876 €, représentant 25% d'une dépense éligible de 351 503 € TTC, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'une nouvelle activité d'insertion cuisine et restauration à Aspach-Michelbach, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- attribue à la Société Coopérative de production (SCOP) EBS le Relais Est, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 43 450 €, représentant 25% d'une dépense éligible de 173 800 € TTC, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'une nouvelle activité d'insertion boutique de seconde main à Saint-Louis création, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- attribue à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 42 619 €, représentant 9,8% d'une dépense éligible de 435 302 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement de la voie verte du Haag, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- attribue à la Communauté de Communes Thann-Cernay, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 386 497 €, représentant un taux de 30% d'une dépense éligible de 1 288 384 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un itinéraire cyclable entre Cernay et Aspach-le-Bas / Aspach-Michelbach, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- attribue à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 271 290 €, représentant un taux de 30% d'une dépense éligible de 904 300 € HT, au titre du Fonds d'Attractivité Alsace pour le projet de rénovation structurelle et sportive du COSEC de Dannemarie, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- approuve les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement l'association EPICEA, la SCOP EBS le Relais Est, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de communes Thann-Cernay, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour les projets subventionnés précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-15-1 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

1 non-participation au vote

Pascale SCHMIDIGER, Maire de Saint-Louis

M. LE PRÉSIDENT – En revanche, le rapport suivant relatif à la convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération est retenu.

Concernant la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, il s'agit ensuite du rapport immobilier des entreprises, à propos d'Alsabail. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Catherine.

CD-2023-3-2-2 - RÉVISION DES TARIFS ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'ABATTOIR DE PROXIMITÉ À CERNAY

Mme Annick LUTENBACHER, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport Révision des tarifs et rapport d'activité 2022 de l'abattoir de proximité à Cernay. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'activité 2022 de l'abattoir de proximité multi-espèces de CERNAY, présenté par la Société d'exploitation de l'abattoir de proximité de CERNAY, joint en annexe 1 à la présente délibération,
- Approuve la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir multi-espèces de proximité de CERNAY, telle que proposée dans la nouvelle grille tarifaire présentée en annexe 2 à la présente délibération.

1 non-participation au vote

Pierre VOGT, Président de la commission de suivi de l'abattoir de proximité de Cernay

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Solidarité, il s'agit du rapport Convention de subvention globale à conclure pour le FSE, au sujet de l'action d'insertion. Une annexe sera ajoutée, donc il est retenu.

Concernant la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, le premier rapport est retenu.

Il s'agit ensuite du rapport Convention-cadre avec le Rectorat de Strasbourg portant sur la réussite éducative des collégiens. Il est retenu.

Il s'agit ensuite du rapport Nouveau dispositif d'aide aux sorties et voyages scolaires des collèves, volet mémoriel. Il est retenu.

Il s'agit ensuite du rapport Tarification des repas. Puisqu'il y a plusieurs amendements, il est retenu.

Il s'agit ensuite du rapport Soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la poursuite du dispositif sport-santé « Boost ta forme ». Il est retenu.

Il s'agit ensuite du rapport Harmonisation des modèles de convention d'occupation précaire des logements dans les collèges publics. Puisqu'il y a un amendement, il est retenu.

Le rapport Politique de la maison alsacienne du 21^e siècle est retenu.

Le rapport Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux est retenu.

Le rapport Mise en place du fonds de coopération transfrontalière est retenu.

Le rapport Politique du fauchage des bords de routes de la Collectivité européenne d'Alsace sera présenté, puisqu'il y a des amendements.

Le rapport Schéma directeur des itinéraires cyclables et politique d'entretien sera présenté, puisqu'il y a un amendement.

Le rapport Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables est retenu, puisqu'une motion porte sur ce sujet.

Il s'agit ensuite du rapport Mesures diverses concernant les ressources humaines en faveur du personnel de la Collectivité européenne d'Alsace. Il est retenu.

CD-2023-3-1-4 - PLAN DE FORMATION 2023

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport Plan de formation 2023. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, approuve le plan de formation 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace, joint en annexe de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport Désignation et mise en place du référent déontologique pour les élus est retenu.

Le rapport d'activité 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace doit être présenté.

CD-2023-3-2-3 - ADJUDICATION DES CHASSES COMMUNALES - CAMPAGNE 2024 - 2033

M. Laurent KRIEGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport Adjudication des chasses communales. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe AECS s'abstient. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide de réserver l'exercice du droit de chasse pour la campagne 2024-2033 sur les sites espaces naturels sensibles mentionnés en annexe 1 de la présente délibération, compte tenu de leur nature spécifique et leurs particularités ;
- Décide de bénéficier du droit de priorité pour louer les terrains enclavés représentant une surface totale de 21,4427 hectares à LEUTENHEIM et identifiés en annexe 2 de la présente délibération ;
- Décide d'abandonner aux Communes les produits de la location de la chasse sur l'ensemble des communes dans lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire foncier hormis sur celles dans lesquelles la Collectivité se réserve l'exercice du droit de chasse, mentionnées en annexe 1 de la présente délibération.

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission Efficacité et sobriété financière, le rapport Conseil de développement d'Alsace, rapport annuel d'activité est retenu.

CD-2023-3-8-3 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER NOVEMBRE 2022 AU 30 AVRIL 2023

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport Compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023. Personne ne souhaite le retenir.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative aux délégations données au Président du 1er novembre 2022 au 30 avril 2023, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

CD-2023-3-8-2 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport Compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1er juillet au 31 décembre 2022, conformément aux tableaux joints en annexe.

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, il y aura l'examen des motions, vœux et questions écrites.

CD-2023-3-8-6 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons démarrer avec le Compte financier unique 2022 de la Collectivité. C'est Lara qui s'y colle, avec bonheur je pense.

Mme MILLION – Tout à fait Monsieur le Président. Je ne supporte pas le mensonge. Je ne supporte pas la manipulation des faits, et donc des citoyens. Cela a un nom : le populisme. C'est cela qui, d'ailleurs, entraîne le vote des extrêmes, que ce soit l'extrême gauche ou l'extrême droite. Et dans ce cas-là, vous me trouverez toujours sur votre chemin. Je tiens à la transparence, à la probité et à l'éthique. Vous savez quel est le danger pour la démocratie, Monsieur KOBRYN ? Les fake news, la désinformation. Vous étiez à la Commission des Finances. Ça fait plusieurs années qu'on vous explique comment cela fonctionne, et à chaque fois vous revenez avec vos fake news, cette désinformation, et du coup tout le monde pense que nous sommes sur un tas de millions.

Quand on vous écoute, notre excédent cumulé de 261,9 millions d'euros est inconcevable et devrait tout de suite être dépensé. Fake news. C'est votre vision d'une gestion d'une collectivité à la petite semaine, telle la cigale qui chante tout l'été. Comment alors allez-vous financer les 3,3 milliards d'euros de plan pluriannuel d'investissement que nous avons déjà voté ? Car lorsqu'on a un plan pluriannuel d'investissement, ce sont des délibérations votées, engagées, pour lesquelles justement la Collectivité s'engage. Comment allons-nous investir et financer chaque année nos investissements, entre 300 et 350 millions d'euros ? Les 261,9 millions d'euros d'excédents représentent 7,9 % de nos financements futurs engagés. Je vais prendre l'exemple, que j'ai d'ailleurs déjà pris, que je donnais aux étudiants pendant mes cours. Imaginez-vous vouloir acheter une maison pour 300 000 euros. 7,9 %, c'est 23 700 euros. Pensez-vous cela suffisant pour justement financer votre maison et emprunter le reste ?

La gestion d'une collectivité ne se projette pas que sur une année, mais sur une vision pluriannuelle. Si nous utilisons aujourd'hui ou sur deux ans ces 261,9 millions d'euros, ce que vous prenez, ce que vous expliquez à chacun, nous n'aurons plus aucune marge ni possibilité pour les prochaines années. De plus, nous sommes une Collectivité, à la différence des régions, dont les compétences nous obligent à prévoir des hausses chaque année de dépenses de fonctionnement pour les personnes âgées, pour l'insertion et pour la petite enfance, entre autres. C'est d'ailleurs pour ça que notre résultat de cette année

est largement en baisse par rapport aux autres années. En 2021, nous avons un résultat d'environ 70 millions d'euros. En 2022, le résultat annuel est de 18 millions d'euros. Donc évidemment, il va diminuer d'année en année, et nous voulons pouvoir investir.

Avec vous, dans deux ans, la Collectivité européenne d'Alsace est en déficit, et dans quatre ou cinq ans en surendettement. Et du coup, on ne fait plus rien. La vision politique et la vision financière ne doivent faire qu'un. Gouverner, c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte.

Fake news encore quand vous dites « immobilisme ». Comment pouvez-vous mentir ainsi ? Immobilisme : c'est-à-dire qu'on ne fait rien. On est d'accord. La preuve par les actes et les chiffres, c'est le Compte financier. Les mots que vous dites ne sont absolument pas vérifiés par rapport aux chiffres. Entre 2020 et 2022, il s'agit d'une augmentation des dépenses de solidarité de 43,2 millions d'euros. J'ai bien dit augmentation ; vous dites immobilisme. Les progressions les plus importantes portent sur la protection de l'enfance, soit 21,6 millions d'euros. Nous avons créé en 2022 – en sachant que c'était déjà le cas en 2021 et qu'on l'a proposé aussi au budget 2023 – 113 places d'accueil pour les mineurs confiés. Comment pouvez-vous parler d'immobilisme ? Comment pouvez-vous mentir ? Il s'agit de 4 200 mineurs confiés, 4 135 mesures d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert, n'est-ce pas cher Nicolas, et tant d'autres actions. Pour les personnes en situation de handicap, il s'agit d'une augmentation de 20,9 millions d'euros entre 2021 et 2022, d'une augmentation de 8,6 millions d'euros pour l'accompagnement des personnes âgées. En tout, les dépenses opérationnelles concernant la solidarité s'élèvent à 63,2 millions d'euros. Et on y rajoute les secours, l'éducation, les routes, la culture, l'immobilier. « Immobilisme », vous dites ? Il s'agit d'une augmentation de l'investissement entre 2021 et 2022, les chiffres à l'appui. Il s'agit d'une augmentation de 10,8 millions d'euros. Et encore, nous n'avons exécuté le budget qu'à hauteur de 78 %, parce qu'il y a des retards de chantier, et nous n'y pouvons rien. Nous atteignons 277,3 millions d'euros de dépenses d'investissement opérationnel.

Maintenant, nous allons véritablement vous démontrer que tout ce que vous dites est faux. Et il serait bon d'arrêter de mentir, en pensant aux personnes qui ne connaissent pas ces chiffres et qui n'ont pas l'information, que vous avez, parce que vous êtes en Commission des Finances, où nous répondons à toutes vos questions. Vous ne faites que du populisme, vous ne faites que de la fake news pour qu'on parle de vous. Ce n'est pas ça la rigueur dans une collectivité territoriale. Ce n'est pas ça, gérer l'avenir. Cela me met dans un état. Je ne peux pas comprendre que l'on puisse dire ça aujourd'hui aux citoyens, alors que les citoyens ont besoin d'autres choses, d'être rassurés, d'être accompagnés.

Nous allons vous présenter ce Compte financier au service des Alsaciens, comme l'a dit le Président, alors que tout le groupe que nous sommes aujourd'hui est en accompagnement, tous les jours. A chaque plénière et Commission permanente, nous sommes là pour apporter des aides nouvelles, un accompagnement nouveau au service des Alsaciens.

Le Compte financier unique, c'est 1,9 milliard d'euros pour accompagner les Alsaciennes et les Alsaciens. C'est 55,6 millions de plus de fonctionnement, comme je vous le disais tout à l'heure. C'est 10,8 millions de plus d'investissements par rapport à 2021, grâce à une hausse de la fraction de TVA. Je vous rappelle que la fraction de TVA remplace la taxe foncière. Nous avons eu de la chance d'avoir une hausse de la fraction de TVA. Mais nous avons des baisses des droits de mutation. Aujourd'hui tous les départements sont fragiles par rapport à la baisse des droits de mutation. Encore une fois, gouverner c'est prévoir, c'est ne pas tout dilapider en un ou deux ans et ensuite dire « mais qui peut nous aider, comment on fait, on n'a plus d'argent ». Non. Gouverner, c'est bien prévoir. Nous le savons, les droits de mutation vont diminuer et nous allons d'ailleurs prévoir cette diminution lors de la Décision modificative et lors de l'affectation du résultat.

Concernant le désendettement, oui, nous nous désendettions, parce qu'aujourd'hui nous

pouvons encore le faire. D'ailleurs, nous nous désendetterons encore cette année, parce que nous savons que pour financer les 3,3 milliards d'euros de PPI, alors que les résultats annuels futurs vont diminuer en peau de chagrin, étant donné que nous aurons des hausses de dépenses de fonctionnement (personnes âgées, enfance, éducation et autres), nous allons dans ce cas-là, dans les prochaines années (2025, 2026, 2027, 2028) emprunter beaucoup plus pour continuer à soutenir notre territoire. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir pu nous désendetter.

Oui, nos finances sont maîtrisées. Oui, la cigale ne fait pas que chanter tout l'été, et heureusement, parce que nous ne sommes pas cigales. Oui, il y a plus de 5,2 % d'inflation en moyenne en 2022. Oui, le ratio de désendettement des autres départements est de 2,8 ans, alors qu'il est de 1,8 année pour nous. Grâce à ça, nous avons la meilleure notation financière possible de Moody's : AA3P1. Pourquoi cette notation ? Pour avoir des taux les plus intéressants lorsque nous allons emprunter.

Ensuite, que vous dire d'autre ? Tout ce que vous devriez savoir. Déjà, grâce au personnel, aux agents, nous pouvons faire tout cela. Quand vous dites « immobilisme », vous montrez du doigt aussi notre personnel, nos agents qui toute l'année œuvrent, et ce n'est pas simple, parce que, comme l'a dit le Président, nous avons créé à peine il y a deux ans cette nouvelle Collectivité européenne d'Alsace. Il y a les convergences, il y a les applications nouvelles et il y a ce travail forcené de nos agents chaque année pour que justement nous puissions vous proposer un Compte financier aussi exceptionnel que celui-là, parce qu'il faut le dire et il faut oser le dire.

Allons-y pour les chiffres, parce que les chiffres sont les chiffres : on ne peut pas les faire mentir quand même.

Il s'agit de plus de 1 milliard pour les solidarités, en augmentation de 43,2 millions d'euros par rapport à 2021. Ensuite, ça veut dire, comme je l'ai dit tout à l'heure, un engagement pour les personnes en situation de handicap (+ 20,9 millions d'euros), un engagement pour les personnes âgées (+ 8,6 millions d'euros), un engagement pour les actions de prévention, un engagement aussi sur la lutte contre la tuberculose.

Accompagner les plus fragiles fait partie de nos compétences les plus importantes. Il y a eu la Commission des droits et de l'autonomie avec 124 144 décisions, la création du GIP pour la Maison départementale du handicap, n'est-ce pas chère Karine, un travail forcené, 12 282 consultations, 500 projets de prévention à domicile. Mais je pourrais vous expliquer cela pendant 3 heures. Je sais que les collègues aimeraient cela et c'est pour ça que je le fais. Mais on pourrait passer 3 heures pour égrainer tout ce qui se passe à la Collectivité européenne d'Alsace. D'ailleurs, il faudrait le faire un jour, Président : 3 heures où on égraine tout ce que nous faisons, tout ce que les collègues engagent tout au long de l'année, pour arrêter de parler d'immobilisme. Quand je vois ça, je me dis « mais ce n'est pas possible ». Franchement, comment osez-vous mentir à ce point ?

Concernant le soutien à l'insertion, nous avons diminué le nombre d'allocataires. À fin décembre 2022, il est passé à 40 242 foyers contre 40 160 foyers. C'est un travail sans relâche par rapport au juste droit, par rapport à l'insertion, qui est fait tout au long de l'année. Ensuite, il s'agit du service public de l'insertion et de l'emploi. Une expérimentation importante a été mise en place. C'est une sorte de consortium qui a réuni à l'échelle alsacienne l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi. Oui, nous faisons, nous engageons et nous sommes fiers de le faire. Ce travail partenarial autour du service public, de l'insertion et de l'emploi anticipe d'ailleurs la réforme en cours de France Travail.

Concernant la protection de l'enfance, comment osez-vous dire cela ? Vous croyez qu'on crée comme ça, du jour au lendemain, 350 places. Mais si on le pouvait, on le ferait. Chaque année, nous avons créé des places supplémentaires pour la protection de l'enfance. En 2022, ce sont 21,6 millions d'euros en plus. En 2023, ce sont encore des millions d'euros

en plus. Donc franchement, je pense que vous ne pouvez pas dire ce que vous dites. Ce sont 4 217 mineurs confiés, ce sont les 113 places d'accueil créées et ce sont aussi des assises alsaciennes, parce qu'on réfléchit, on fait ensemble, on co-construit, on concerte. C'est tout cela, et bien entendu une revalorisation du statut et la rémunération des assistants familiaux, qu'il a fallu financer et que nous sommes contents d'avoir financés, parce que nous avons besoin de ces personnels.

Concernant la jeunesse, ce sont 6,6 millions d'euros de plus entre 2021 et 2022. Vous parlez de construction, de rénovation de collèges. Mais on ne fait que ça. On a un plan pluriannuel d'investissement très important. On a fait des travaux très importants concernant les collèges. Ce sont 48,2 millions d'euros rien que pour 2022. Pour la jeunesse, on peut remercier Philippe MEYER et ses équipes pour tout le travail réalisé.

Concernant le PPI, ce sont 630 millions d'euros rien que pour les collèges, dont 221 millions d'euros consacrés à la construction de cinq nouveaux collèges et la restructuration lourde de cinq autres pour la création de 3 500 places nettes sur les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Saint-Louis. Qui peut faire mieux ? Les travaux en 2022 se sont achevés dans neuf collèges : Brumath, Dambach, Hœrdt, Mulhouse-Kennedy, Saint-Amarin, etc. Il s'agissait de restaurants scolaires : Kaysersberg, Strasbourg-Truffaut, Reichshoffen, Wintzenheim. Neuf nouveaux chantiers ont été lancés. Donc si ça, c'est de l'immobilisme, franchement, il faut m'expliquer.

Nous investissons pour la mobilité, en hausse de 1,1 million d'euros. Là aussi, il s'agit de travaux neufs. Je ne vais pas parler de la déviation de Châtenois, parce que je pense que c'est un sujet un peu compliqué. Mais il s'agit de travaux neufs, de l'aménagement de carrefours, de plateformes douanières – je peux vous faire une liste longue comme le bras –, des démarrages de liaisons à Vieux-Thann, de la fin de la rénovation des murs antibruit, de la livraison de cinq aires de covoiturage, etc. C'est un travail sans relâche des équipes et des élus de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous pouvons être fiers de la maintenance de nos routes, ici en Alsace, n'est-ce pas cher Président ? Il est question de 42 millions d'euros, de la pose d'enrobé (197 km), de la pose d'enduit (140 km), de la pose d'enrobé coulé à froid. Si vous voulez que je vous donne d'autres exemples, n'hésitez pas, j'en ai. Et là je ne vous donne que 2 % de ce qui est écrit sur tous mes papiers.

Concernant la transition énergétique, chers collègues, on l'a vu tout à l'heure, nous avons reçu un prix sur les trente engagements pour 2030. Il s'agit de tout ce que nous réalisons sur l'agriculture, sur la gestion de l'eau, sur la transition énergétique. Nous avons développé l'aide à la pierre, 379 communes sont concernées par les brigades vertes, il est question de 1 830 hectares d'espaces naturels sensibles, de 1 095 logements réhabilités du parc privé. Voilà un engagement important.

Ensuite, nous accompagnons les territoires. Quelle collectivité aujourd'hui fait encore une politique d'accompagnement pour les territoires, les communes, les intercommunalités, les acteurs publics et les acteurs impliqués, les associations ? Ce sont 173 millions qui vont être mobilisés sur la période 2022-2025 pour soutenir justement ces investissements. Et en même temps, nous consacrons d'ores et déjà 17 millions d'euros à l'attractivité des territoires grâce à notre réseau d'ingénierie, l'ADAUHR, l'ADEUS, l'ATIP, le CAUE, etc., et par rapport au développement touristique et à l'aménagement de montagnes. Voilà tout ce que nous faisons, et évidemment nous continuerons à le faire.

Nous sommes aussi aux côtés des services d'incendie et de secours, et nous remercions beaucoup les directeurs des services d'incendie et de secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour ce travail exemplaire des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires. Pour nous, c'est + 1,4 million d'euros en 2022, et vous l'avez vu lors du vote du Budget, c'est encore plus pour le Budget 2023, mais je vous parlerai du Compte financier 2023 l'année prochaine. J'espère que vous ne direz plus « immobilisme » et que les fake news, c'est terminé. Vous avez le droit de dire plein d'autres choses, mais arrêtez

de mentir aux citoyens, car les citoyens peuvent penser que ce que vous dites est vrai, et évidemment c'est faux.

Nous affirmons de surcroît nos nouvelles compétences, concernant la coopération transfrontalière et la culture. C'est + 7,1 % en 2022, + 2 millions d'euros et ça sera encore plus en 2023. Vous avez le schéma alsacien de coopération transfrontalière qui a été voté. Vous avez également tout ce qui concerne les châteaux, les légendes et notre volonté de faire au mieux pour ces compétences qui ne sont pas des compétences propres, mais des compétences partagées.

Comme je l'expliquais, cette année, nous avons un excédent annuel. Dans une entreprise, généralement, c'est assez simple. Dans une collectivité, des fois, on c'est un peu difficile à comprendre. En plus, dans une collectivité, on a le sens de l'intérêt général. Donc on ne recherche pas le profit, on recherche le bien commun. Nous avons un résultat annuel de 18,4 millions d'euros. L'année dernière, il s'agissait de 70 millions d'euros. C'est-à-dire que ce résultat annuel diminue, parce que nous nous engageons de plus en plus auprès de nos aînés, auprès des solidarités, et c'est pour cela aussi qu'il faut faire attention pour ne pas être en résultat négatif. Nous avons un résultat de 18,4 millions d'euros. L'année dernière, nous avons un résultat cumulé de 243,5 millions d'euros. Là le résultat cumulé est de 261,9 millions d'euros. Je vous l'ai dit, c'est 7,9 % par rapport au plan pluriannuel d'investissement de 3,3 milliards d'euros. Donc il faut absolument que nous conservions ça pour continuer à pouvoir financer en 2025, 2026, 2027, 2028 et les autres années nos investissements importants à venir pour les Alsaciennes et les Alsaciens.

Voilà sur le Compte financier unique. Je vous présenterai tout à l'heure la Décision modificative. Ou je fais tout en même temps, Monsieur le Président, avec l'affectation du résultat ? Si vous voulez, je peux continuer.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose qu'elle poursuive en présentant l'intégralité, si tout le monde en est d'accord. On votera ensuite individuellement les trois rapports.

Mme MILLION – Voilà la présentation par chapitre du Compte financier. D'ailleurs, c'est une première. Je veux aussi en profiter pour remercier le payeur, M. DUCHENE, qui est dans les parages, et son adjoint, qui ont beaucoup travaillé, parce que c'est la première année que nous votons le Compte financier. Avant, on vous parlait de Compte administratif. C'est terminé. C'est un Compte financier, puisqu'aujourd'hui on agrège le Compte administratif et le Compte de gestion. Ils ne font qu'un, comme ça, nous avons une vision beaucoup plus globale et beaucoup plus intéressante de ce Compte financier. On ne peut pas faire dire n'importe quoi aux chiffres, n'est-ce pas, Monsieur le payeur ? Les chiffres sont les chiffres. Merci, Monsieur le payeur. C'est important quand même, pour ne pas qu'on pense qu'on puisse dire n'importe quoi.

La Décision modificative, c'est la modification du Budget. C'est 24,1 millions d'euros de demandes supplémentaires pour le fonctionnement : 4,7 millions pour l'autonomie, 4,6 millions pour l'enfance. De là à dire qu'on ne fait rien... Ce sont aussi des ajustements financiers pour prévoir la hausse des DMTO, peut-être l'augmentation par rapport à des taux d'intérêt, etc. Concernant l'investissement, ce sont 23,1 millions d'euros en plus, parce que nous avons pu faire des rephasages d'opérations de travaux pour aller plus vite et faire mieux pour les Alsaciennes et les Alsaciens.

Comme il y a cette Décision modificative, que nous avons explicitée à la Commission des finances, et vous avez le rapport, nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit. Cet excédent cumulé sur plusieurs années de 261,9 millions d'euros va nous servir à financer la DM1 (47,2 millions d'euros), donc la modification du Budget. Nous mettons en réserve 15 millions et 11 millions pour les chocs conjoncturels et les droits de mutation, parce que nous savons d'ores et déjà qu'il va y avoir des baisses drastiques sur les droits de mutation, sûrement en 2023, mais encore plus en 2024. Et nous n'allons pas réaliser

d'emprunt, ce n'est pas la peine cette année, pour pouvoir mieux emprunter les autres années, et en même temps parce que les taux sont très importants cette année, et nous espérons que les taux rediminueront par rapport à la fin de l'année ou l'année prochaine, mais nous verrons. Voilà l'affectation du résultat que nous vous proposons. Les collègues, le Président et l'administration, nous sommes fiers de vous avoir présenté ce Compte financier 2022 qui retrace un engagement important de toutes et de tous. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je suppose Monsieur KOBRYN ? Ensuite, Robin CLAUSS.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. « C'est en cherchant par excès de prudence à éviter tout faux pas qu'on finit inmanquablement par en faire un. » Cette citation de Gertrude STEIN résume bien ce Compte financier unique sur lequel nous allons avoir la joie et le bonheur de débattre. Et quand je vois l'émotion que cela suscite, je me dis que nous avons visé assez juste.

Rappelons les faits d'abord. Est-ce qu'il reste, oui ou non, 262 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022 ? Oui, 262 millions d'euros. Ce n'est pas une fake news. Rappelons qu'il s'agit quand même, pour avoir un ordre de grandeur, du budget annuel du Département des Hautes-Alpes ou du budget de fonctionnement de toute la Ville de Strasbourg pendant neuf mois. Le Compte financier fait aussi état d'une capacité de désendettement de 1,8 année, quand tous les économistes, y compris les économistes qui soutiennent votre Président Emmanuel MACRON, appellent à emprunter pour réaliser aujourd'hui les investissements nécessaires pour pouvoir faire face au changement climatique.

Ensuite, sur les marges de manœuvre de la Collectivité, vous dites que sans ces 262 millions d'euros, nous perdons toute capacité d'agir. Mais vous oubliez que vous avez un autofinancement qui est hallucinant, vous oubliez que vous constituez des réserves là aussi hallucinantes – rien que cette année, on va voter 26 millions d'euros –, vous oubliez également la possibilité d'emprunter, et ce sont autant de marges de manœuvre que nous aurons pour pouvoir porter notre plan.

Enfin, il s'agit d'un Budget 2022 qui, comme j'ai pu l'évoquer au mois de mars, a été construit de manière insincère, puisqu'on a une explosion des recettes (140 millions de recettes en plus) et 200 millions de dépenses d'investissement en moins par rapport au budget. Donc on se trouve dans une Collectivité qui est arrosée de recettes et dont elle ne sait pas quoi faire. Même l'investissement est excédentaire. Et pour vous qui gérez des communes, vous savez combien l'investissement d'ordinaire est financé par le fonctionnement.

C'est à se demander si finalement vous n'avez pas été d'une certaine manière heureux d'avoir l'explosion des coûts de l'énergie, pour près de 40 millions d'euros, qui sont la seule raison pour laquelle vous avez pu diminuer votre excédent cette année. Sinon nous serions aujourd'hui à plus de 300 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT – C'est affreux de dire ça.

M. KOBRYN – C'est la réalité. C'est-à-dire que sans cette explosion des coûts, nous serions encore à un excédent astronomique.

Je vais revenir sur quelques arguments qui sont ressassés à foison et qu'on a déjà pu entendre. Poncif n° 1 : gérer une collectivité, c'est devoir faire preuve de prudence. Oui, on est tous d'accord : la prudence, c'est bien. Mais à ce stade, il ne s'agit pas de prudence mais d'irresponsabilité. Gérer une collectivité avec une ceinture, c'est bien, mais avec ceinture, bretelles et parachute, en revanche, c'est irresponsable. Ça s'appelle de la

frilosité, ça traduit un manque d'ambition et ça a un coût humain pharaonique que je détaillerai tout à l'heure.

Poncif n° 2 : notre modèle de gestion...

M. LE PRÉSIDENT – Vous êtes long. Je crois que vous dépassez déjà pratiquement le temps.

M. KOBRYN – J'ai trois rapports pour m'exprimer, donc je pense que j'ai largement le temps de m'exprimer.

Notre modèle permet de faire face aux crises. Pourtant j'aimerais quand même rappeler que la CeA n'a jamais autant économisé d'argent que pendant la crise du Covid, pendant la crise ukrainienne, pendant la crise de l'inflation, puisque tous ces excédents, on les a amassés pendant cette période. Nous le comprenons désormais : votre discours sur les crises, sur la bonne gestion, vous sert simplement à pressuriser année après année nos missions de service public.

Poncif n° 3, qui vous plaît particulièrement : l'opposition n'y comprend vraiment rien. Vous aurez beau jeu de rendre ce débat technique, de vous perdre en précision sémantique ou en jargon technocratique, la réalité, elle est là : 262 millions d'euros n'ont pas été dépensés et l'argent continue, année après année, de s'accumuler à la CeA. Si vous aimez tant la gestion comptable, nous recherchons plein de comptables, vous pouvez postuler. Ici, on est là pour faire de la politique, c'est-à-dire décider collectivement de la manière d'améliorer la vie des gens à court, moyen et long terme.

Enfin, le dernier poncif : vous allez voir...

Intervention hors micro d'un élu.

J'ai trois rapports pour m'exprimer, donc j'ai 12 minutes. Vous allez voir ce que vous allez voir. Vous allez voir ce que vous allez voir avec le PPI. Mais depuis 2022 on nous parle d'un Plan pluriannuel d'investissement d'une ambition incroyable. Par ailleurs, on n'en a toujours pas vu la couleur. Je vous invite, Madame MILLION, à en faire une présentation publique pour que les données soient partagées. Et 3,3 milliards en dix ans, ça fait 330 millions d'euros par an, soit moins que les dépenses d'investissement que nous avons réalisées en 2022. Donc oui, nous avons les capacités de réaliser ces investissements et nous n'avons pas à économiser pendant dix ans pour le faire.

Tout ça, vous l'avez compris, ne tient pas. De bons ratios ne font pas une bonne politique, Madame MILLION.

Mais peut-être, je terminerai là-dessus, est-il besoin de vous expliquer, chers collègues, pourquoi ces 262 millions sont dramatiques. Peut-être êtes-vous trop déconnectés du terrain pour vous en rendre compte. Ces 262 millions d'euros se font sur le dos des 370 enfants confiés par le juge qui attendent une solution de votre part.

M. LE PRÉSIDENT – C'est choquant.

M. KOBRYN – Ces 262 millions d'euros se font sur le dos des personnes à la rue en Alsace. Avec cet argent, vous pourriez financer 4 000 places d'hébergement d'urgence pendant dix ans.

Intervention hors micro d'un élu.

Un peu de calme, cher collègue. Ces 262 millions d'euros se font sur le dos des 15 000 collégiens privés de cantine dans leur collège. Ces 262 millions d'euros se font sur le dos

des 13 000 personnes sans aucun revenu en Alsace. Vous les laissez sans solution, refusant de travailler sur le non-recours au RSA dont ces personnes sont victimes. Ces 262 millions d'euros se font aussi sur le dos des collégiens issus des familles les plus précaires et qui ne peuvent pas payer la cantine, faute de tarification sociale. Avec ces 262 millions, vous pourriez financer la cantine gratuite pendant dix ans. Ces 262 millions se font sur le dos des générations futures qui feront face aux conséquences dramatiques du changement climatique. Avec ce montant, vous l'avez évoqué, nous pourrions rénover à nous tout seuls quinze collèges. Ils se font aussi sur le dos de toutes nos agences du réseau d'ingénierie à qui vous avez retiré 5 % du budget. Ils se font sur le dos des dominicains de Guebwiller qui risquent de fermer à l'automne. C'est ça en fait dont nous devons parler. C'est ça la réalité concrète de vos choix budgétaires. C'est ça le coût humain et écologique de votre gestion comptable.

Alors, sincèrement, retournez sur le terrain, rendez-vous compte des besoins qu'il y a. Alors qu'on va préparer bientôt le Budget 2024, je vous propose d'avoir réellement de l'ambition pour l'Alsace, de renouer avec la grande et belle histoire de l'Alsace, celle de l'humanisme rhénan, de prolonger notre modèle social alsacien que le reste du pays nous envie. Attaquons-nous concrètement aux nombreux chantiers des politiques publiques en souffrance que j'ai pu évoquer et préparons l'avenir. C'est pour cela que nous avons été élus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Après cette longue logorrhée, je vais essayer d'être plus bref. Tout d'abord, pour rejoindre ce qui a été dit, je comprends que vous n'avez pas l'habitude de voir des budgets en excédent. Vous parliez de la Ville de Strasbourg. Si on prend la Ville, l'Eurométropole et la CTS, on arrive à 1,2 milliard de dettes cumulées. Donc 262 millions d'euros de trésorerie positive en fin d'année, je comprends que ça vous traumatise. Mais si on regarde un peu dans le détail, pourquoi a-t-on cette trésorerie positive ? Tout d'abord, ça a été dit par Lara, on n'a que 18,4 millions de recettes réelles générées sur l'année, le reste étant des crédits reportés. 18,4 millions sur un budget de peu ou prou 2 milliards, ça fait 1 %. Je ne pense pas qu'on gère tous des ménages, on gère tous des budgets dans des collectivités. Certains d'entre vous gèrent des entreprises. Avec 1 % d'écart par rapport à un objectif de 0, on est plutôt très bon. Enfin, si on regarde les différentes lignes où on retrouve ces écarts, on va retrouver la DMTO, ça a été. Mais j'invite tout le monde à être très vigilant. L'année 2023 est catastrophique, le marché immobilier s'effondre et les recettes vont être beaucoup plus basses pour cette année. D'autres recettes ont été plutôt bonnes et on peut s'en réjouir. Ce sont de bonnes nouvelles. Enfin, il s'agit de 30 millions d'économies sur le nombre de bénéficiaires du RSA. On a des politiques qui fonctionnent dans une conjoncture nationale, il faut quand même le souligner, qui est plutôt favorable. Ne prenons pas tous les lauriers non plus. On arrive à remettre des gens à l'emploi : il s'agit d'environ 15 % de baisse sur les dix-huit derniers mois.

Le seul défaut que je vois dans ce compte administratif, ce sont les 20 millions de non-dépenses, de non-exécution sur l'administration générale. Qu'est-ce que ça veut dire ? On n'arrive pas à embaucher les personnes dont on a besoin. Et ça impacte aussi notre taux d'exécution sur l'investissement. On fait 32 % de non-exécution parce qu'il nous manque ce personnel dans les bureaux pour suivre les dossiers en cours, pour monter les projets d'investissement. Monsieur KOBRYN, si vous connaissez des personnes dans vos cercles qui souhaitent travailler, je l'espère, je vous invite à les envoyer à la CeA pour qu'elles postulent et qu'on puisse mener à bout tous nos projets. Ça me fait du mal aussi, parce que je pense à nos agents qui finalement souvent sont en sous-nombre face au travail à faire. Je les remercie tous pour le travail qu'ils font et pour la double énergie qu'ils mettent face à la tâche depuis de nombreux mois. Mais comme de nombreuses collectivités en France, comme quasiment toutes les collectivités en France, mairies, collectivités, État, nous avons aujourd'hui du mal à recruter, alors que le chômage baisse.

Enfin, je pense que ce compte administratif est aussi un très bon argument face à tous les contradicteurs de l'Alsace, de la CeA et face à nos opposants. À ceux qui nous disent que la CeA a encore ses preuves à faire, on montre qu'on arrive à dégager des recettes. On va le voir un peu plus tard dans le schéma des achats : on augmente les dépenses, les investissements, par rapport aux deux départements précédemment. Ça veut dire qu'on investit plus que ce que faisaient le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Un plus un égal trois. En parallèle de ça, on fait baisser, je l'ai dit tout à l'heure, le nombre de bénéficiaires du RSA. Je remercie Karine pour le travail qui est fait au niveau de la MDPH : on a réussi à baisser les délais d'attente à la MDPH, même s'il y a encore du travail à faire et qu'on n'est pas encore à un niveau d'excellence optimum. On déploie de nouveaux dispositifs de financement pour soutenir nos communes et nos intercommunalités. On déploie les brigades vertes dans le Bas-Rhin. On a voté une stratégie énergétique et écologique qui va nous permettre de se fixer des objectifs ambitieux. On rénove, ça a été dit, nos collèges et nos bâtiments. Bref, on est plutôt bons quand on voit d'où on vient, en deux ans, tout ce qu'on a réussi à monter, tout ce qu'on a réussi à faire, et tout ça en dégagant des marges positives. Donc au contraire, on peut plutôt se féliciter du travail, même s'il y a encore beaucoup à faire.

Enfin, et je terminerai là-dessus, Monsieur KOBRYN, si avec tout ce que Lara, le Président et les autres élus vous ont déjà dit, vous n'avez toujours pas compris, je rappelle qu'il y a un droit de formation des élus qui peut vous être utile pour un peu comprendre davantage les finances publiques.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Victor VOGT.

M. Victor VOGT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. C'est assez difficile de passer après le talent de Robin. Je tenais à le souligner, parce qu'avec une telle précision, je me demande si mon intervention est encore utile.

Maintenant, plus sincèrement, je vais peut-être aller sur le sens profond de ce qui peut être l'action publique, mais à l'aune simplement du populisme. J'ai retrouvé une vieille citation de Jean-Paul SARTRE : « Le populisme est un enfant de vieux, le triste rejeton des derniers réalistes. C'est encore un essai pour tirer son épingle du jeu. » En plus c'est marrant, ça rime un petit peu. Je pense qu'on est vraiment face à une forme de bio-populisme, une espèce de populisme un peu plus sympa parce qu'en fait il est teinté de vert. Sauf que finalement vous faites une lecture du compte financier et de l'affectation du résultat un peu comme l'agence de presse Spoutnik, vous savez, l'agence de presse à la solde des Russes. Ce que je vais vous dire, c'est qu'à travailler de manière populiste avec des fondements naviguant entre la méconnaissance, l'erreur ou des vérités alternatives qui ne sont que des fausses vérités, on participe à la montée d'un vrai populisme.

Vous ignorez vous-même que, dans une année d'inflation, qui dit inflation dit croissance de la TVA. C'est un truc qui me fait quand même halluciner, que vous méconnaissiez quand même le fonctionnement de la TVA. Si les coûts augmentent, la TVA augmente, donc les recettes de TVA augmentent. À un moment, j'en suis là à enfoncer des portes ouvertes.

Ensuite, sur l'affectation du résultat, je n'aurais jamais pensé avoir un débat politique sur ce sujet, je vous le dis très sincèrement. Le débat ne porte pas en règle générale sur le montant de ce résultat, mais sur la façon dont on va l'affecter. Je vais peut-être juste expliquer quelques règles de base. Ce que vous avez en investissement, vous l'affectez en investissement. Voilà déjà un premier sujet qui est réglé. Ensuite, le deuxième débat que vous devez avoir, c'est ce que vous faites de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Est-ce que vous le gardez en fonctionnement ou est-ce que vous le reversez en investissement ? Concernant la première question que je vous pose, vous voulez des

collèges rénovés. Dans ce cas-là, il faut demander l'affectation du résultat en investissement. Vous voulez de l'autre côté des cantines gratuites : alors il faut demander l'affectation du résultat en fonctionnement. Vous avez demandé un soutien fort aux collèges. Il faut voir ce qu'on a fait. Je le dis, et c'est pour la préservation de nos jeunes : on a eu un soutien massif au travers de la crise énergétique pour le maintien de l'ensemble des dispositifs pédagogiques, pour le maintien de tous les dispositifs qui existent dans l'ensemble de nos collèges. C'est-à-dire qu'on a pris une décision majeure qui était de dire : aucun jeune ne traversera cette crise sans avoir été sauf au sein de nos collèges. Quelle collectivité en France a fait ça ? Je vous la pose, quand 40 % des départements aujourd'hui se demandent si en fin d'année ils ne vont pas être en cessation de paiement. On a fait traverser la crise à nos collégiens et aux familles de nos collégiens. Je vous pose la question : où vous voulez placer le résultat budgétaire, sur quelle section, dans ces conditions ? Je vous pose la question, parce qu'à un moment donné, il faut avoir des expressions qui sont simplement logiques par rapport au dossier. Voudriez-vous choisir entre la section d'investissement et la section de fonctionnement que vous n'y arriveriez que.

Ce qui m'énerve un petit peu plus, c'est qu'aujourd'hui, c'est un peu l'acte III de la méconnaissance d'un budget ou d'un compte financier. Alors, votre seule solution, Monsieur KOBRYN – et je suis assez déçu parce que je voulais faire une intervention vraiment light et empreinte d'un peu de confraternité, mais aujourd'hui je ne peux pas –, c'est que vous attaquez les personnes. J'en conclus que finalement vous racontez n'importe quoi pour devenir n'importe qui, comme Rémi GAILLARD. Cher collègue, sincèrement, au lieu de faire du business sur la misère – et je vous le dis, parce que là, franchement, je suis heurté dans mes émotions, sincères et profondes : on est ici pour améliorer l'humanité, on travaille tous à l'amélioration de l'humanité –, très sincèrement, au lieu de faire du bio-populisme ou du populisme ringard, soyez digne. L'avenir mérite qu'on soit tous dignes. Et on ne devient pas digne en s'indignant de manière populiste. J'ai dit.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Vous m'excuserez : ma technicité en matière de finances publiques ne me permettra pas d'être aussi précis que mes collègues qui viennent d'intervenir. J'ai néanmoins deux questions que le débat qui s'ouvre m'inspire.

Une première est très intéressante sur la gestion du risque. Alors comme ça, le seul risque qu'il faudrait mépriser c'est le risque financier. Le seul risque pour lequel il ne faudrait pas se prémunir plusieurs fois, c'est le risque financier. Pour être Président de l'autorité qui permet la transparence et la surveillance par exemple du risque nucléaire en Alsace, la CLIS de Fessenheim, c'est drôle, quand on parle de ce risque-là, il faudrait mettre ceinture et bretelles selon vous et vos collègues, alors que quand on parle du risque financier, il faudrait laisser tomber le pantalon. Finalement, on a deux poids et deux mesures. Les risques, ce sont des choses qu'on doit gérer, et dans tous les cas il faut se prémunir. Il faut y être attentif et il faut mettre en place des mesures de réponse.

Pour autant, vous avez raison : cette décision budgétaire modificative laisse transparaître un problème. Robin l'a souligné, il s'agit de notre capacité à exécuter certaines dépenses d'investissement du fait de la difficulté de mobiliser des forces d'instruction, de travail, parce que nous avons des emplois vacants, malgré la volonté de recruter, de la difficulté aussi de mener un certain nombre de projets très concrètement dans leur procédure. La brillante intervention de Lara MILLION a fait une impasse, et je pense que c'est une erreur d'avoir fait cette impasse : oui, Châtenois est un problème. Châtenois est un problème systémique pour notre Collectivité, pas seulement pour le projet de Châtenois, mais pour notre capacité à mener des infrastructures importantes qui préparent l'avenir. Que direz-

vous, chers collègues, lorsque notre Collectivité, pour faire face aux enjeux de sécheresse, portera des projets de construction de nouveaux barrages ? Que direz-vous ? Irez-vous empêcher ces infrastructures de se faire pour ensuite vous plaindre que nous n'ayons pas dépensé l'argent que nous avons prévu pour cette infrastructure ? Que direz-vous lorsque nous porterons de nouveaux projets d'infrastructures en matière de mobilités, de discussion entre les différentes mobilités routières et douces, pour ne laisser personne au bord du chemin, y compris nos concitoyens qui sont dans les vallées les plus éloignées ? Empêcherez-vous là aussi les projets de se faire pour ensuite vous plaindre que nous n'ayons pas dépensé l'argent ? Que direz-vous, enfin, lorsque nous aurons besoin d'espaces pour développer toutes ces capacités d'accueil, qu'il s'agisse d'enfants à placer, qu'il s'agisse de personnes âgées, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap que nous nous devons de protéger mais pour lesquelles nous n'arrivons plus à trouver de foncier pour construire des infrastructures ? Irez-vous là aussi planter vos tentes pour empêcher l'artificialisation de quelques terrains ? Voilà le paradoxe dans lequel nous sommes aujourd'hui : sommés d'agir et en même empêchés d'agir.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai entendu des choses assez invraisemblables, mais je souhaitais justement intervenir sur plusieurs points. Notamment quand Monsieur KOBRYN essaie de nous expliquer qu'on a mis de l'argent de côté durant la période du Covid, il faut se rappeler que nous avons été, si on regarde les chiffres, la seule Collectivité à mettre plus de 100 millions d'euros sur la table. Nous avons sauvé des associations qui n'avaient plus les moyens de fonctionner en leur versant la subvention annuelle, mais également des subventions complémentaires importantes pour faire face aux dépenses qu'elles avaient et aux ressources qu'elles n'avaient pas. Si on faisait la liste de celles qui aujourd'hui ne seraient plus, parce que nous étions présents sur le territoire pour les soutenir, elle serait considérable. Nous avons mobilisé des moyens pour les familles en difficulté. Ceux qui étaient notamment à Strasbourg ont vu les files à l'Hôtel du département de personnes pour chercher leur chèque de 100 euros, puis leur nouveau chèque de 100 euros pour les aider dans leur quotidien. Oui, nous sommes la Collectivité des solidarités et nous avons assumé une mission d'intervention sociale de proximité dans ces périodes difficiles. Alors faire croire qu'on a fait de l'argent sur le dos des Alsaciens durant la période du Covid, c'est absolument invraisemblable. Et franchement, Monsieur KOBRYN, je pense que vous devriez retirer ces propos, parce que le détail des chiffres vous donne totalement tort. Et je suis fier, moi, de la Collectivité des solidarités que nous sommes et qui a fait son travail, plus que son travail, dans cette période absolument cruciale, difficile, où beaucoup d'Alsaciens se sont sentis abandonnés.

Enfin, comment pouvez-vous confondre l'investissement et le fonctionnement ? Ça n'a rien à voir. Gager les ressources de l'investissement pour dire que ça fait tant de places d'hébergement, tant de places d'aide sociale à l'enfance, ça n'a strictement aucun sens. Ça voudrait dire que, demain, nous n'aurions plus aucune capacité d'investissement, et que, de surcroît, nous ne pourrions très rapidement plus assumer les dépenses de fonctionnement.

Enfin, vous faites dans le pathos en tentant d'expliquer par exemple que 15 000 collégiens ne pourraient pas se nourrir, ne pourraient pas manger. Fort heureusement, ils ont des parents qui les nourrissent, chez eux, à la maison, et c'est bien qu'il en soit ainsi. Vous siégez et nous siégeons tous dans les CA des collèges. Regardez le chiffre du fonds social collégien qui est rendu en fin d'exercice : c'est hallucinant. Moi, je reçois des familles en difficulté qui ne savent même pas que le fonds social collégien existe. Je leur fais un mot, à la main, sur ma carte de visite pour leur dire d'aller voir l'assistante sociale et qu'il y a de l'argent. On en est là. Donc au lieu de faire croire qu'il n'y a pas de moyens, commençons par utiliser les moyens qui existent là où ils sont et qui sont faits pour ça.

Parce qu'avec des fonds sociaux collégiens qui ne sont pas consommés, le risque, c'est que l'année d'après, il y en ait moins. Donc ces familles-là doivent déjà s'adresser là où il faut s'adresser, où il y a des budgets.

Ensuite, sur l'hébergement d'urgence, c'est la mission de l'État. Si tout le monde commence à faire ce que l'autre doit faire, on ne s'en sortira pas. Nous, nous avons des missions éminentes, personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance bien entendu, et Lara l'expliquait, nous créons en moyenne une centaine de places par an. C'est un effort considérable. Mais créer des places ne se fait pas en claquant des doigts. Il faut avoir derrière des gens qualifiés, du personnel et des structures en capacité de les héberger.

Enfin, sur le RSA, on ne va pas publier des petites annonces pour dire aux gens qu'ils doivent venir à la CeA pour demander leur RSA. Tous ceux qui sont dans le besoin connaissent le chemin, savent où nous trouver. Les centres médico-sociaux sont implantés partout sur le territoire et ceux qui sont en difficulté savent comment faire. Et je pense même que les CCAS des communes, face à des gens qui sont en difficulté, ne manquent pas d'orienter les personnes en difficulté sur nos services pour demander le RSA. Pour ceux qui ont le RSA, c'est une aide aussi pour avancer dans la vie, et je salue le travail éminent que réalisent nos services pour monter ces plans de formation, d'aide, pour permettre aux personnes de sortir à un moment donné du RSA. De mémoire, pour avoir évoqué récemment cette question, je crois qu'il y a à peu près 4 000 entrées et 4 000 sorties, ce qui montre que le flux est permanent et que des personnes en tout cas arrivent à s'en sortir, celles qui sont motivées et que nous accompagnons.

Enfin, sur les collèges, franchement, si c'est à Strasbourg nous avons eu des terrains, ça fait longtemps que ces collèges seraient construits. C'est une galère absolue. Dans mes fonctions de Président de la Commission territoriale de l'Eurométropole sous le mandat précédent, j'ai suivi ce dossier. C'est invraisemblable. On ne voit ça sur aucun territoire alsacien : on est face à un mur, avec des collectivités, notamment la Ville de Strasbourg, et l'Eurométropole n'est pas en reste, qui trouvent à peu près toutes les raisons possibles et imaginables pour ne pas nous proposer, nous donner un terrain. Quand je dis donner, ce n'est pas une action de charité qu'on demande. On demande un terrain pour investir, pour scolariser les collégiens dans une Ville qui est en progression démographique. Donc cette contribution de la Ville et de l'Eurométropole est décisive pour permettre de faire plus vite et mieux ces collèges, qui sont en véritable besoin. Nous vivons une situation absolument invraisemblable qui me révolte tous les matins quand j'y pense, parce que je ne comprends pas une telle défiance envers notre Collectivité, pour nous permettre d'employer les moyens au plus proche des habitants et des collégiens.

Enfin, je ne sais pas quelles sont vos références par rapport à notre santé budgétaire. Effectivement, si votre référence est le budget de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, je comprends que votre vision soit assez brouillée par rapport à nos références à nous. Je pense que, finalement, vous pouvez être un passeur à votre place, comme chacun l'est là où il est. Un passeur, c'est aussi ne pas considérer que la référence, ce sont les budgets de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, où les taux d'endettement ne cessent d'augmenter, où les prélèvements fiscaux ne cessent de croître et où finalement beaucoup de Strasbourgeois et d'habitants de l'Eurométropole voient surtout qu'ils payent beaucoup d'impôts et qu'ils ont peu de services de proximité. Donc c'est également cette capacité d'agir au plus près des besoins des habitants qui est essentielle. Il ne s'agit pas de recruter, comme ça a été le cas à Strasbourg et à l'Eurométropole, à peu près en un an et demi, 300 personnes, pour ensuite ne plus être en capacité d'adapter les recrutements et les besoins aux attentes des habitants. Je pense que nous assumons en tout cas notre façon de travailler et d'agir. Mes collègues avant l'évoquaient : dans les années à venir, la mobilisation de moyens pour gérer également la transition énergétique et les plans d'investissement est absolument indispensable.

D'ailleurs, Monsieur KOBRYN, quand je m'étonne que certains bailleurs sociaux ont des sommes considérables en trésorerie dans leur budget, on me répond que c'est pour permettre les investissements d'avenir. Faites vôtre également la réponse qui m'est faite, et vous verrez que le mot avenir à la CeA a tout son sens avec les moyens que nous avons et que nous nous donnons et que je suis fier de soutenir. Merci beaucoup.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci. J'ai bien écouté les différents débats. Je m'étonne que chaque année, bien que certains d'entre vous répondent sur le fond, et on s'en réjouit, il y ait quand même d'autres personnes qui ont recours à la condescendance pour justifier leurs propos, ce que je trouve assez pénible et déplorable.

Vous vous félicitez de dépenser moins pour le RSA, car il y a moins de bénéficiaires. Mais est-ce que vous vous posez la question des personnes qui sont sans aucune ressource, qui sont éloignées du RSA ? Et que faites-vous pour leur éviter la pauvreté ? On a un résultat excédentaire de 260 millions d'euros. L'année dernière, il était de 243 millions. Ça veut dire que chaque année la CeA thésaurise alors qu'il y a des besoins, tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est ça qu'on vous dit. On vous dit qu'il y a des besoins et qu'il faut y répondre. Est-ce qu'on n'a pas des rénovations énergétiques à réaliser...

M. LE PRÉSIDENT – On ne fait que ça.

Mme QUINTALLET – ... dans nos collègues ou pour le logement social ? Combien d'enfants ne déjeunent pas à la cantine ? C'est ça le sujet. À travers vos interventions, on croirait que vous êtes à la tête de la Caisse d'épargne. Oui, Madame MILLION, vous feriez une très bonne Directrice de la Caisse d'épargne. Mais ici, on est à la CeA. Vous vous félicitez des taux d'exécution. Oui, c'est bien, les taux d'exécution, ça fait bien sur les tableaux Excel. Mais, si nous félicitons nos agents et tous les acteurs des politiques de la CeA au service des Alsaciennes et des Alsaciens, ces taux d'exécution, qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie que vous avez fait ce que vous aviez prévu ; ça ne signifie pas que ce que vous faites est suffisant pour les Alsaciennes et les Alsaciens. Ces taux ne sont pas des indicateurs de recul de la pauvreté sur nos territoires. Ce ne sont pas des indicateurs de réussite de vos politiques sociales.

Votre résultat satisfait les agences de notation. Mais c'est le service rendu aux Alsaciennes et aux Alsaciens qu'il faut considérer. Ces bonnes notes auprès des agences de notation vous permettent de meilleures conditions lors du recours à l'emprunt. C'est ce que vous nous indiquez chaque année. Chaque année, on y croit : la CeA va emprunter, donc elle prend soin de sa note auprès de Moody's. Mais il n'y a jamais d'emprunt. En 2021, la CeA n'a pas emprunté. En 2022, idem. Vous prévoyez le recours à l'emprunt dans le budget primitif ; puis, lors de l'examen du compte administratif, il n'y a jamais d'emprunt. Donc je ne sais pas pourquoi chaque année vous nous servez l'emprunt, et puis après, au dessert, il disparaît. C'est dommage parce que les taux augmentent. Donc pourquoi vous attendez ? Il y a des investissements pour la transition énergétique à réaliser. Combien d'Alsaciens vivent dans des logements mal isolés ? Donc, à notre sens, vous faites, mais vous ne faites pas assez. Qu'on soit une entreprise ou une famille, on emprunte pour réaliser des projets. Ça, je pense que c'est à peu près clair dans l'esprit de nos concitoyens, et on investit pour l'avenir. La CeA n'emprunte pas et, à notre sens, elle devrait investir plus. Elle serre la ceinture au budget de fonctionnement et elle asphyxie les politiques sociales. Pour la Collectivité des solidarités qu'est la CeA, avec cet excédent qui aurait dû bénéficier aux Alsaciennes et aux Alsaciens, personnellement, je peine à voir la bonne gestion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Serge OEHLER en visio.

M. OEHLER – Merci. Je voulais juste profiter de ce moment pour, d’abord, vous dire, Monsieur le Président, qu’on s’abstiendra avec Françoise sur le budget, parce que même si on le trouve très bon, il est vrai qu’on peut toujours faire mieux, et je ne dirai pas le contraire de ce qui a été dit par certaines personnes.

Néanmoins, je tenais aussi à profiter des propos de Jean-Philippe MAURER pour dire que je soutenais complètement ses propos, notamment sur l’aspect des services publics. Je pense notamment au collège des Poteries qui devait se faire, un combat que je mène depuis 1998. On pensait enfin être arrivé au bout, et maintenant c’est la Ville de Strasbourg qui veut nous vendre le terrain. Je ne comprends pas ce genre d’aspect. Voilà l’exemple type du non-social qu’on veut faire sur la Ville de Strasbourg. Là, on refuse à des habitants un service qui pourrait être donné par la CeA et qui est refusé par la Ville de Strasbourg, nonobstant le fait qu’ils veulent encore faire de l’argent sur le dos des contribuables et notamment des Alsaciens. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. J’ai juste une petite question, Serge. Vous vous abstenrez sur les trois délibérations, le compte financier, la décision modificative et l’autorisation de programme ?

M. OEHLER – Non, juste sur le compte financier.

M. LE PRÉSIDENT – D’accord, très bien, merci. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci. Je vais être bref. Je rebondis sur les propos qui ont été tenus jusqu’ici. Je tiens quand même à rappeler le dernier rapport des experts du GIEC, qui vient de réaffirmer une énième fois que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent. Nous devrions toutes et tous nous sentir concernés.

Vous contestez sur Châtenois une décision de justice suite au recours déposé par Alsace Nature il y a plus de deux ans. Le tribunal administratif de Strasbourg a confirmé dernièrement à la fois l’insuffisance de la compensation des zones humides détruites pendant la phase des travaux routiers, et le tribunal acte également le manque de justification d’intérêt public majeur suffisant. J’insiste sur le fait qu’ouvrir les vannes pour toujours plus de trafic routier n’est pas la solution. Ce n’est qu’une rustine temporaire posée sur une problématique bien réelle. Notre groupe avait déjà demandé un moratoire sur les projets routiers de la Collectivité européenne d’Alsace lors du vote du budget 2022, en séance plénière. Cette demande est restée sans suite. Au contraire, vous projetez de poursuivre des projets vieux de plusieurs décennies, mais également de lancer de nouveaux projets, de nouvelles routes, à travers toute l’Alsace. Pour répondre aux difficultés bien réelles du quotidien rencontrées par les habitants et les entreprises dans les vallées et les cols vosgiens, il est nécessaire que la Collectivité européenne d’Alsace avec la Région Grand Est et l’État travaillent collectivement à un schéma stratégique des mobilités et du transport de marchandises, en cohérence avec les enjeux qui nous sont démontrés et rappelés par le GIEC.

L’application d’une taxe poids lourds, prérogative de la CeA, sera une partie de la réponse pour diminuer le trafic de poids lourds assurant un transport européen de marchandises sur le sol alsacien et au-delà. La montée en puissance de la part de ferroutage serait – je parle bien au conditionnel – un deuxième levier. La relocalisation de l’économie et la généralisation des circuits courts seraient également un passage inévitable. Je pense sincèrement que vous êtes à rebours des enjeux environnementaux et sociétaux qui se passent devant nous.

Je réagis à d’autres propos qui ont été tenus, où il était question d’investissement pour les jeunes, du fait qu’on travaille tous pour l’humanité, et on est taxés manifestement de bio-

populistes. Je trouve ça très mignon comme mot, merci pour cette invention. Par bio-populisme, qu'est-ce que vous entendez ? Il s'agit d'écouter les familles, les équipes enseignantes quand elles se plaignent depuis longtemps et qu'elles alertent de longue date. Je rebondis sur les propos de Serge OEHLER, sur les besoins des collèves, notamment dans l'ouest strasbourgeois. On a des classes qui sont saturées dans ces équipements. C'est reconnu de longue date. Il y a une pression démographique telle qu'il y a des alertes rouges de longue date. Je pense au collège Hans Arp à Elsau, où il n'y a pas de cantine. Est-ce que vous avez beaucoup d'établissements dans vos cantons où il n'y a pas de cantine pour que les élèves puissent manger entre midi et deux ? Je rappelle qu'il y a une mobilisation de longue date, qu'il y a des terrains qui sont bloqués depuis trente-cinq ans. Vous ciblez la municipalité écologiste, mais depuis trente-cinq ans un terrain est bloqué aux Poteries pour ce collège. La révision de la carte scolaire a été réalisée en 2016 pour permettre d'évacuer des élèves des écoles primaires de Koenigshoffen à l'autre bout de la Ville. Depuis 2019, il s'agit encore d'une mobilisation des familles et des équipes enseignantes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'investissements, mais en tout cas ils sont clairement insuffisants et il y a un manque de volonté politique. Dernièrement, on a appris qu'un terrain a enfin été arrêté par la CeA. J'espère qu'il n'y aura pas de retard supplémentaire qui sera pris, puisqu'il a été identifié qu'il devait y avoir impérativement une livraison de l'établissement pour la rentrée 2026. On nous parle maintenant de rentrée 2027. Faire cours dans des conteneurs, c'est sexy, c'est génial.

Réaction d'un élu.

Ce sont vos propos dans la presse. J'ai découvert qu'il y aurait un toboggan dans l'établissement et que la cour d'école serait équipée d'un skatepark. C'est génial, on ne parle pas de gymnase, qui sera indispensable pour les cours d'éducation physique et sportive. On est là ici quand même, je le rappelle, pour rappeler et relayer les attentes des citoyens et des citoyennes. Je pense que tout le monde ici peut entendre qu'il y a un besoin d'établissements et qu'il faut agir vite à Strasbourg et probablement ailleurs en Alsace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Maxime BELTZUNG, s'il vous plaît.

M. BELTZUNG – Monsieur le Président, je ne vais pas paraphraser les interventions de mes collègues de la majorité : ils l'ont fait avec brio. Mais je ne peux pas accepter qu'on annonce la fermeture potentielle des Dominicains de Haute-Alsace dans cette Assemblée, ce qui est totalement faux. 10 septembre, 16 septembre, 6 octobre, 13 octobre, 14 octobre, 20 octobre, 27 octobre, 9 novembre, 17 novembre : ce sont les dates programmées pour les Dominicains de Haute-Alsace. Pourquoi on peut faire cette programmation ? Parce qu'il y a un engagement clair et total de la Collectivité européenne d'Alsace, qui porte une ambition en matière de politique culturelle, de soutien aux antennes, et ça, il faut le souligner, pour que les Dominicains continuent toute l'année, été, automne, printemps, hiver, à rayonner sur un territoire, le territoire de Guebwiller, mais largement au-delà de ça, faire rayonner l'Alsace et au-delà de ses frontières. Donc je ne peux pas accepter : c'est totalement faux. Encore une fois des propos mensongers. Monsieur KOBRYN, je vous inviterai avec plaisir aux Dominicains de Haute-Alsace pour pallier votre déconnexion.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. La parole est à la rapporteure, Lara, pour conclure ce débat.

Mme MILLION – Merci Monsieur le Président. Ça en devient risible, les fake news, les contre-vérités, les méconnaissances. Juste cinq remarques et une technique. Une technique. Monsieur KOBRYN n'a pas compris que dans un budget il y a un autofinancement et dans un compte financier il y a un excédent. C'est grosso modo la même chose : on ne peut pas les cumuler, Monsieur KOBRYN, ce serait trop beau. D'un côté, vous avez un autofinancement et ensuite ça se traduit dans le compte financier. Donc vous, vous prenez

l'excédent, vous rajoutez l'autofinancement, vous rajoutez les réserves : je ne sais pas ce que vous voulez encore rajouter ; il n'y a rien à rajouter. C'est un excédent. Point, terminé. Premier élément.

Deuxième élément. Ce qui est navrant avec les populistes, c'est l'art de répéter sans cesse les mêmes phrases et sans évoluer. Mais ce qui est fantastique, c'est que cette séance est sur les réseaux sociaux et j'ai eu plein de messages de jeunes et de moins jeunes qui ont compris, eux, ce que c'est un compte financier, qui ont dit « on comprend mieux, heureusement que vous gérez comme ça, pour qu'on puisse encore investir dans les années futures ». J'ai plein de petits messages comme ça. Eux, ils ont compris : des collégiens, des lycéens, des étudiants et évidemment des citoyens. J'ai eu sept, huit messages. Je trouve ça formidable. Moi, je suis heureuse : grâce à vous, nous avons pu nous expliquer.

Je reprendrai quand même quelque chose que Raphaël a dit très justement. C'est vrai que c'est un peu fou. Vous détruisez notre capacité à faire tout au long de l'année par vos actions et autres, et ensuite vous demandez plus de dépenses. Je vous rappelle qu'entre le budget et le compte financier, on n'a réalisé que 78 % d'investissement, mais parce que, un, on a notre capacité à faire, qu'on n'arrive pas à recruter et qu'il y a des retards de travaux. Nous on veut bien, moi je veux bien encore plus faire en investissement, mais on ne peut pas faire plus que ce qu'on peut faire. Ça, vous ne le savez pas parce que vous n'êtes pas en responsabilité.

Monsieur le Président, pour terminer, je pense que vous pouvez être fier de cette belle équipe, unie, au travail, volontaire, engagée, pugnace, à vos côtés. La Collectivité européenne d'Alsace travaille, elle va bien et cela nous permettra d'investir dans l'avenir et pour l'avenir des Alsaciennes et des Alsaciens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Un petit commentaire complémentaire quand même. Au tout début, quand je vous ai entendu, Monsieur KOBRYN, je me suis dit « ce serait bien quand même qu'il ait à un moment donné à gérer une petite commune ou une ville pour se rendre compte de ce que c'est que gérer ». Mais je me suis dit « tu es fou, il l'emmènerait à la banqueroute et à la faillite au bout de deux ans ». Je pense que je suis parfois trop gentil avec vous. Je pense que ce serait dangereux.

Et puis calomnier, calomnier, calomnier : vous êtes là-dedans tout le temps. C'est quand même assez insupportable. Moi j'ai l'habitude de travailler avec l'opposition. Serge OEHLER et Françoise BEY peuvent en témoigner. On arrive à être en désaccord sur certains projets de fond, et c'est normal, c'est ça la richesse de la vie politique. Mais la gauche ne nous a jamais calomniés. Jamais. Elle avait une vision qui n'était pas toujours la même que la nôtre et ça c'est tout à fait respectable. Mais vous, vous avez besoin d'être dans la calomnie permanente.

Ensuite, il y a un problème de compréhension, vous avez vraiment un problème de compréhension de la manière dont on gère un budget. Monsieur FREMONT, vous êtes très attentif à votre collègue et c'est tout à votre honneur d'être attentif aux projets qui sont importants pour votre territoire. Mais ce n'est pas avec les 18 millions d'excédents annuels qu'on va pouvoir financer votre collègue. Le collègue dans votre canton coûte déjà plus cher. Donc rien qu'avec les quatre, cinq collèges que nous avons à construire ou à restructurer fortement à Strasbourg, on va manger quasiment toute l'enveloppe des excédents que nous avons cumulés, qui vont nous permettre de financer toute une série de projets.

Madame QUINTALLET, j'aurais dû vous enregistrer. Dans quatre, cinq ans, vous verrez, on aura un niveau d'endettement très élevé, parce qu'on aura mis en œuvre tous les projets d'investissement qui sont prévus. Mais pour cela, il faut au départ, là où on peut, mettre un peu d'argent de côté pour réussir à investir. Je pense que c'est essentiel. Et dans l'excédent aussi, il y a des choses qui ne dépendent pas de nous. Si les projets

d'investissement d'un certain nombre de communes ou d'intercommunalités n'ont pas été menés à bien aussi rapidement qu'elles le souhaitent, bien évidemment, cet argent va être dépensé. Mais s'il n'a pas été dépensé l'année, il sera dépensé cette année. Donc, là aussi, ça va emboliser une partie de l'excédent que nous avons.

Sur les enjeux du GIEC, je vous ai montré le prix. Je vais vous le photographier, je vais vous le donner. On est reconnus nationalement pour notre stratégie autour de l'environnement avec toutes les actions qui sont en train de se décliner. Bien évidemment, il y a encore des choses à parfaire. On est au début de cette démarche, donc il y a des choses qui ont très bien avancé et d'autres qu'il faut encore mettre en œuvre. Mais tout ça ne se décrète pas, ça se travaille. Ce travail de fond, c'est un travail en commission, ce sont les vice-présidents qui vont d'abord travailler en amont avec nos équipes, et tout ça se construit dans le temps. C'est pour cette raison qu'on a ces plénières qui, tous les jours, nous permettent d'avancer. Donc le rapport du GIEC, moi j'y suis très attentif, et on est complètement dans cette phase d'évolution, de transition, telle qu'il l'appelle de ses vœux, et c'est tout à fait légitime.

Après, il ne faut pas être dogmatique. Je sais, Monsieur FREMONT, que vous avez de la chance : vous habitez à Strasbourg. C'est une chance extraordinaire : vous n'avez pas de problème de voiture. Mais 80 % de nos concitoyens, je pourrais même dire 90 % de nos concitoyens hors territoire métropolitain ont besoin de leur voiture pour aller travailler, pour se déplacer, pour aller chez le médecin. Du coup, les infrastructures routières sont aussi nécessaires pour ces personnes. Imaginons qu'on se passe de voitures et qu'on ne fasse que du transport collectif, si je prends le transport ferroviaire, il faudrait doubler les lignes, ce qui serait un consommateur d'espaces beaucoup plus important que les aménagements, aujourd'hui à la marge, que nous faisons sur les routes. Parce qu'aujourd'hui, ce sont quelques projets par-ci par-là qui changent la qualité de vie de nos concitoyens. Quand je prends le contournement de Châtenois, ce sont tous les cols vosgiens, une grosse partie des cols vosgiens haut-rhinois et bas-rhinois, qui vont pouvoir être débarrassés d'une partie du trafic poids lourds, grâce à cet aménagement routier. Donc c'est une qualité de vie qu'ils vont gagner et c'est une réduction de l'emprise de la voiture sur un certain nombre de secteurs. Donc ne soyez pas dogmatiques. Défendez vos projets, vos idées : pour certaines, nous sommes en capacité de les partager, mais pas dans le dogmatisme et dans la calomnie. Vous ne grandissez pas l'action publique par la calomnie que vous essayez de développer et de déployer au quotidien en répétant des choses qui sont fausses.

Et puis sur le RSA, on ne thésaurise pas sur le RSA, Madame QUINTALLET. Non, on ne thésaurise pas. L'année dernière, grâce à notre partenariat avec les entreprises d'insertion, les chantiers d'insertion – et je parle sous le contrôle de Fatima –, ce sont près de 10 000 personnes qu'on a réussi à mettre à l'emploi. Le RSA, c'est un malheureusement un revenu de pauvreté. Nous, notre enjeu, c'est sortir les gens de la pauvreté, ce n'est pas les laisser dans le secteur. Aujourd'hui, je suis en responsabilité concernant France Travail au niveau national. Le SPIE a permis d'accompagner plus rapidement les personnes vers l'emploi. Ça a eu un succès. C'est le service public de l'insertion et de l'emploi qui a permis ça, par notre travail de couture fine, de cousu main. Et là je regarde les dix-huit départements qui aujourd'hui expérimentent. Nous on expérimente le SPIE, d'autres expérimentent France Travail. Et à la fin de cette année, on aura déjà une suite de bonnes pratiques et on pourra prendre de nouvelles dispositions pour renforcer notre capacité de réussite en matière d'insertion. J'aurai l'occasion de revenir avec Fatima sur un certain nombre de choses.

Mais on peut construire des choses avec des points de vue divergents. Vous n'êtes pas obligés de salir notre action, salir l'action de l'ensemble des collègues aujourd'hui qui se mobilisent. Je ne vous le cache pas : je fais de la politique depuis 1993, quand j'y suis entré comme attaché parlementaire. Je n'ai jamais vu qu'on salisse comme ça autant les élus qui sont de bonne foi et qui font leurs preuves au quotidien, de l'action qu'ils mènent sur leur territoire au service de leurs concitoyens.

Je vais sortir pour que vous puissiez procéder au vote du compte financier, et ensuite vous me rappelez.

Monsieur le Président quitte l'hémicycle.

Mme DOLLINGER – Chers collègues, après ce long débat sur nos finances, il me revient donc de mettre ce compte financier au vote. Il s'est affiché ; je ne vais pas vous relire les chiffres. En tout cas, reprenez 18,4 millions d'euros en résultats annuels de 2022, l'excédent reporté de 243,5 millions d'euros, ce qui fait un résultat annuel cumulé de 261,9 millions d'euros. C'est le compte financier. On votera après les autres. On va le faire positivement. Qui est pour ce compte financier ? Très bien. Qui est contre ? Quatre personnes contres. Merci. Qui s'abstient ? Deux voix : Françoise BEY et Serge OEHLER. Adopté à la majorité. Merci, chers collègues.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Prend acte du départ du Président de la salle de l'Assemblée lors du vote,
- Approuve les comptes financiers uniques au titre de l'exercice 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes du « Vaisseau » (annexe 2), du « Parc Véhicules et Bas Rhénans » (annexe 3), de la « Régie de production d'électricité » (annexe 4), du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace » (annexe 5) et du « Parc d'Erstein » (annexe 6),
- Approuve les comptes de gestion de la « Cité de l'enfance » (annexe 7) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 8) pour l'exercice 2022,
- Approuve les comptes administratifs de la « Cité de l'enfance » (annexe 9) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 10) pour l'exercice 2022,
- Précise qu'une régularisation technique du compte de gestion du « Foyer de l'enfance » est en cours (112 €),

Pour le **budget principal** de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 261 901 155,08 €:
 - dont 23 621 445,33 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 238 279 709,75 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.
- Décide d'affecter 23 621 445,33 € à la section d'investissement (compte 001) ;
- Décide d'affecter 238 279 709,75 € correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont 709 760,85 € affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement repris au BP 2023 (compte 002).

Pour le budget annexe du **Vaisseau** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 187 785,39 € :
 - dont 35 451,06 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 152 334,33 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 35 451,06 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 79 600 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés,
 - 72 734, 33 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc Véhicules et Bacs Rhénans** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 8 684 372,40 € :
 - dont 2 761 738,59 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 5 922 633,81 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 2 761 738,59 € € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 4 305 497,25 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, pour couvrir le besoin en investissement, dont 4 070 590,84 € en restes à réaliser,
 - 1 617 136,56 € € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Régie de production d'électricité** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 594 659,56 € :
 - dont 560 574,89 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 34 084,67 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 560 574,89 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 34 084,67 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Laboratoire vétérinaire d'Alsace** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 377 253,59 € :
 - dont 40 969,00 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 336 284,59 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 40 969,00 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 336 284,59 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Cité de l'enfance** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 1 523 964,93 € :
 - dont 1 189 045,29 € pour l'investissement,
 - dont 334 919,64 € pour le fonctionnement.
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 1 189 045,29 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser d'un montant de 36 499,16€,
 - 334 919,64 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté,

Pour le budget annexe du **Foyer de l'enfance** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 1 426 372,37€ :
 - dont 1 121 514,66 € pour l'investissement,
 - dont 304 857,71 € pour le fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 1 121 514,66 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 304 857,71 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté, lors du vote du Budget Primitif 2024,

Pour le budget annexe du **Parc d'Erstein** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2022 s'établit à 2 400 095,39 € :
 - dont 384 524,08 € pour le solde d'exécution de la section d'investissement,
 - dont 2 015 571,31 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 384 524,08 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 2 015 571,31 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2022 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. (Annexes 11 et 12)
- Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (Annexe 13).

Concernant l'affectation des résultats

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

Concernant tous les autres points adoptés dans la présente délibération :

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

2 abstentions

BEY Françoise, OEHLER Serge

1 non-participation : Frédéric BIERRY, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

Mme DOLLINGER – On passe au point suivant. On peut donc faire rentrer le Président.

Monsieur le Président reprend place dans l'hémicycle.

CD-2023-3-8-7 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous pouvons passer à la décision modificative. Qui est contre ? Les quatre du groupe AECS. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Merci pour ce vote.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à +69 287 107,72 € (+260 926 855,57 € en tenant compte des écritures d'ordres), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 254 461 073,63 € (2 644 164 284,13 € en tenant compte des écritures d'ordres (Annexe 1),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2022 du budget principal en dépenses de fonctionnement à concurrence de 709 760,85 € (Annexe 2),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à +2 505 571,31 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 7 311 326,31 € (Annexe 3),

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à + 1 906 592,66 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 20 134 706,66 €, (Annexe 4),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à + 216 253,59 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 2 704 138,59 €, (Annexe 5),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à +188 185,39 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 904 685,39 € (Annexe 6),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement à concurrence de 4 070 590,84 € pour le Parc des Véhicules (Annexe 7),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à + 7 360 190,77 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 25 233 320,02 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 8),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement à concurrence de 36 499,16 € pour la Cité de l'Enfance (Annexe 9),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à + 1 572 961,34 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 389 472,40 € en tentant compte des restes à réaliser (Annexe 10),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 à + 594 659,56 € pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 1 504 159,56 € (Annexe 11),
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2023 à hauteur de 18 507 644 €,
- Adopte la grille tarifaire 2023 pour la régie du Vaisseau, comme indiqué dans l'annexe jointe (Annexe 12).
- Précise que les tarifs relatifs au parking et les mercuriales des prix pour la restauration et les produits de la boutique du Vaisseau votés par délibérations n°CD-2022-5-8-5 du 8 décembre 2022 et CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 demeurent inchangés pour 2023,
- Précise que les autres tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibérations n°CD-2022-5-8-5 du 8 décembre 2022 et CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 restent inchangés pour 2023.

- Précise que les autres tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibérations n°CD-2022-5-8-5 du 8 décembre 2022 et CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 restent inchangés pour 2023.
- Attribue au budget annexe du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans (PVBR) une subvention de fonctionnement de 39 960 €, au titre des recettes perçues par le budget principal suite à la vente de véhicules mis en affectation au PVBR (Annexe 13).
- Approuve la mise en réserve des DMTO pour un montant de 15 000 000 €
- Approuve, pour l'emprunt CO9783, les écritures de corrections d'erreurs sur exercices antérieurs comme suit :
 1. Régularisation de l'imputation comptable de l'emprunt :

- Débit de la nature comptable 1641 « emprunts en € »	10.000.000 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	10.000.000 €
 2. Imputation de l'emprunt sur la bonne nature comptable :

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	10.000.000 €
- Crédit de la nature comptable 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt »	10.000.000 €
 3. Régularisation de l'imputation comptable des échéances concernant l'emprunt imputé sur la nature comptable 16441 au 31 décembre 2022 :

- Débit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	5.000.000 €
- Crédit de la nature comptable 1641 « emprunts en € »	5.000.000 €
 4. Imputation des échéances sur la bonne nature comptable :

- Débit de la nature comptable 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt »	5.000.000 €
- Crédit de la nature comptable 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	5.000.000 €

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT Nous pouvons passer ensuite aux autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative.

Intervention d'une élue.

Pardon : je rajoute l'affectation des résultats. Qui est contre ? Les quatre du groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2023-3-8-8 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Maintenant, les autorisations de programme. Je fais voter. Qui est contre ? Les quatre du groupe AECS. Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM1 2023 du budget principal à 94 129 165,06 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer à la DM1 2023 à - 35 385 672,71 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM1 2023 du budget annexe du Parc Erstein à 490 000 € en dépenses d’investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM1 2023 à 5 386 485,68 € en recettes d’investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer à la DM1 2023 à - 463 400 € en recettes d’investissement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter à la DM1 2023 à 931 427,73 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer à la DM1 2023 à - 355 685,83 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter à la DM1 2023 à 6 251 000 € en recettes de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer à la DM1 2023 à - 181 078,51 € en recettes de fonctionnement,
- Approuve les modifications d’échéanciers de crédits de paiement liées aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 à 4 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-3-1-1 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN - FEUILLE DE ROUTE 2023-2026

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au service public alsacien, la feuille de route. Je donne la parole à Isabelle.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Un succès d’étape du service public alsacien sur tout le travail engagé avec nos services. Une grande fierté. Mais je vais vous résumer en une phrase très parlante la vision que je porte au sens de l’efficacité du service public : le droit de ne pas avoir la réponse, mais la volonté de trouver qui peut la donner. Depuis la création du service public alsacien en 2021, nous avons beaucoup avancé. Premier succès d’étape, le Président en a parlé en introduction : ce sont nos deux prix à valeur hautement symbolique, des projets particulièrement innovants, Okoté et la

simplification des courriers. Aujourd'hui, on est contactés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, pour bénéficier de nos conseils sur notre démarche de simplification des courriers, alors que ce sont eux qui mettent en place des formulaires qui sont quelquefois compliqués et pas simples. En tout cas, nous, on se réjouit de cet appel à participer. Bientôt, en novembre, nous accueillerons l'Assemblée des départements de France pour partager notamment les actions que nous menons sur le service public. Ce sont aujourd'hui plus de quarante projets aboutis pour améliorer le service public à nos concitoyens.

Lors de cette séance plénière, c'est aussi l'occasion de rendre visible aux yeux des Alsaciens le travail mené. Mais c'est aussi et surtout une belle récompense pour notre administration, pour tous les agents avec qui nous travaillons main dans la main, et plus particulièrement la Direction de la transformation de l'action publique. Il est vrai qu'il nous reste du travail à accomplir ensemble pour répondre aux besoins et aux souhaits des Alsaciens. C'est pour cette raison que nous proposons aujourd'hui une démarche, une feuille de route 2023-2026. Mais aujourd'hui, ce sont bien de nos succès d'étape dont je vais vous parler, plus simples, plus efficaces, plus proches et plus citoyens. Ces valeurs, vous les connaissez à présent.

D'abord, sur l'efficacité, les priorités des usagers sont claires : 58 % des Français souhaitent plus de rapidité, 42 % plus de simplicité et 34 % une meilleure égalité des services publics sur les territoires. Un exemple concret de succès d'étape : grâce au déploiement récent des conseillers numériques, nous sommes en train de résorber la fracture numérique. Les correspondants MDPH ont été formés partout en territoire, et depuis peu le site de Cernay, nouveau lieu d'accueil des solidarités, est un exemple supplémentaire de notre volonté d'apporter des solutions aux personnes ayant besoin d'aide. Autre objectif : en réduisant de 30 % le nombre de pièces demandées et le temps d'attente au téléphone, en diminuant les délais de traitement des démarches, ou encore en s'engageant dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil sur nos 157 sites, nous poursuivons les efforts dans la voie de l'efficacité.

Sur la simplification, un article que j'ai relevé de *L'Express* expliquait qu'un Français sur cinq estime avoir du mal à accomplir ces démarches. Des usagers au bord du burn-out. Des complexités qui pèsent toujours plus sur le quotidien des usagers. Simplifier la vie de tous, moins de formalités administratives, moins de dossiers à remplir, une simplification des systèmes d'aide trop nombreux et complexes aujourd'hui. Simplifier, c'est aussi faire des économies et réinjecter l'argent économisé ailleurs, mieux cibler, mieux investir. Encore un succès d'étape concret pour rendre notre service public plus simple : nous avons dématérialisé quinze dispositifs allant des subventions de la conférence des financeurs aux aides aux clubs sportifs. Une plateforme numérique permet aussi désormais aux Alsaciens de déposer leur demande de subvention en ligne, plus simplement.

Pour la transformation de l'action publique, les Alsaciens n'en peuvent plus, de manière générale, de la maladie bureaucratique et ses procédures trop compliquées, qui pas-à-pas grignotent les motivations et découragent les bonnes volontés. Que de temps perdu. Il nous faut créer, imaginer et agir pour avoir un service public qui évolue au rythme d'un territoire qui est en pleine mutation, qui se transforme. C'est ce que nous avons souhaité faire avec l'organisation des mois de l'innovation, avec Maxime BELTZUNG. Webinaires, formations, interviews : au total, ces événements ont réuni plus de 500 participants. 200 agents ont également participé à la journée de la transformation de l'action publique, et le réseau de l'innovation réunit aujourd'hui 300 agents. Encore un exemple concret : innover également en déployant des groupes de testeurs de politiques publiques qui se réunissent régulièrement pour nous apporter leur vision sur l'accessibilité de notre site internet, la lisibilité des plus de 600 000 courriers que nous envoyons chaque année et d'autres sujets. Il est important de faire évoluer nos pratiques ces prochaines années.

Sur la proximité, c'est aussi cela l'intérêt du retour à la Région Alsace, une Collectivité en

mesure de simplifier les attentes des usagers. Regroupement des compétences des départements et de la région pour faire en sorte que notre présence de terrain devienne la règle en faisant de la proximité le virage de la simplification. Je m'en aperçois régulièrement, comme quand on a été dans les réunions publiques sur la contribution citoyenne, avec l'exemple poignant d'une maman d'un enfant handicapé qui a besoin plus que jamais qu'on lui facilite son quotidien et qu'on lui apporte une réponse en territoire. Pour y répondre, d'ailleurs priorité du mandat, nous avons renforcé la territorialisation. Aujourd'hui, chacun des sept territoires dispose d'une équipe de capacités pour répondre sur les sujets allant de l'enfance à l'aide sociale, en passant par le soutien de projets culturels touristiques, les aides à l'habitat, les projets de mobilité, la jeunesse et l'emploi. Mais aussi un service au niveau des collectivités, des élus, notamment sur le sujet de la contractualisation que nous avons aussi porté au sein de notre Collectivité. Je peux vous l'assurer, pour avoir réalisé un travail de benchmark important auprès des autres collectivités, notre organisation territoriale n'est pas présente partout en France. Nos objectifs sont clairs : nous souhaitons garantir une action de proximité en faveur des Alsaciens.

Sur la citoyenneté, ma collègue Lara en parlera plus longuement tout à l'heure avec le Conseil de développement. Mais depuis le tour d'Alsace, la mise en place du Conseil de développement, l'adoption du droit d'interpellation et la consultation sur la sortie du Grand Est, et désormais la grande consultation citoyenne, nous sommes en phase avec la volonté de réconcilier les usagers avec le service public pour devenir un laboratoire de participation des usagers et des citoyens. Nous avons acquis des méthodes innovantes de consultation citoyenne et notre stratégie ces prochaines années est bien identifiée : devenir une Collectivité de référence en matière de citoyenneté.

Chers collègues, voilà ce que je peux vous annoncer sur cette nouvelle feuille de route. En tout cas, le service public alsacien est à la fois un projet politique, un projet institutionnel, mais aussi un vrai projet de société construit collectivement avec une participation citoyenne forte avec nos agents, en partant toujours de la vie quotidienne des habitants. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci Madame DOLLINGER pour la présentation détaillée de ce rapport. Permettez-moi, dans le cadre de ce rapport, d'adresser des remerciements aux 6 500 agents qui sont sur le terrain. Ce sont eux qui pallient les difficultés, qui font en sorte que la Collectivité européenne d'Alsace réponde concrètement aux besoins des Alsaciens et des Alsaciennes. Ce sont eux en particulier qui se lèvent le matin pour faire en sorte de trouver des solutions pour les enfants placés, malgré le manque de places. Ce sont les agents des routes qui sont confrontés encore plus que les autres aux fortes chaleurs et pour lesquelles nous avons la responsabilité d'agir pour réduire les effets du changement climatique. Ce sont aussi les agents techniques des collèges bien sûr qui, chaque jour, permettent aux collégiens et collégiennes d'Alsace de profiter des meilleures conditions d'apprentissage dans nos collèges.

Sur la feuille de route en elle-même, évidemment nous partageons les grandes orientations et nous les saluons : proximité, citoyenneté, efficacité. Je souhaiterais juste préciser l'importance de donner vraiment à ces mots tout leur sens et peut-être aller plus loin sur ces différents aspects.

Sur la proximité, il me paraît important également, si on veut aller dans ce sens-là, de soutenir les projets qui viennent du terrain. Vous en avez entendu parler, il y a les projets de territoire zéro chômeur de longue durée, qui sont vraiment nés de la base, du terrain, qui sont soutenus par des associations et qui pour l'instant n'ont pas retenu le soutien de la CeA. Ça me paraît important que la proximité puisse aussi s'exprimer à travers ce type

de projet. La proximité, pour moi, c'est également la question de l'équité et du traitement entre tous nos collégiens et collégiennes, que ce soit dans les campagnes ou à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. Aujourd'hui, et c'est une réalité historique dont nous héritons, il n'y a pas les mêmes cantines de production partout. Pour mémoire, et je l'indique aux élus qui ne sont pas de Strasbourg, sur les dix-huit collèges qu'il y a à Strasbourg, il y a qu'une seule cantine de production. Je pense que là aussi nous devons réfléchir à ce qu'il y ait une vraie réflexion d'ensemble pour que la proximité ne soit pas qu'au bénéfice des petites et moyennes villes et villages d'Alsace, et pour embarquer l'ensemble des habitants et des habitantes sur ce sujet.

Sur la proximité, on aura l'occasion d'en parler. Je vous ai également déposé un amendement pour mettre les élus vraiment au cœur des arbitrages et qu'on soit sollicités puisque nous avons été désignés par les habitants pour pouvoir participer à la Collectivité.

Sur la citoyenneté, là encore, il me paraît important d'aller vraiment au bout de la démarche, de ne pas mettre les choses en suspens, notamment sur la question du droit d'interpellation. Nous l'avons voté et je salue le travail encore une fois qui avait été réalisé dans votre Commission, Madame DOLLINGER. Mais qu'attend-on ? Nous l'avons voté il y a un an. Le sujet est sur la table depuis bientôt deux. Est-ce que cela doit attendre ? Dans tous les cas, il y aura besoin de moyens de communiquer largement sur ce droit d'interpellation pour que chacune et chacun puisse s'en emparer.

Et enfin, sur l'efficacité, vous le savez, il n'y a pas d'efficacité sans moyens. Nous avons largement parlé des 262 millions d'euros. Évidemment que cette question-là infuse aussi à tous les endroits de notre Collectivité. Les agents de l'aide sociale à l'enfance se retrouvent à résoudre des équations parfois impossibles. Il y a les agents de la MDPH à qui on a parlé pendant des années uniquement d'efficacité, alors qu'on s'est rendu compte à la fin qu'il manquait trente postes dans le Bas-Rhin. Heureusement, ils ont été pourvus depuis. Mais voilà, l'efficacité doit être mise aussi en face des moyens. Et puis il y a enfin les enfants des familles les plus pauvres, qui ne peuvent malheureusement pas accéder aux cantines, puisqu'il n'y a pas de tarif abordable.

Pour mon groupe, ce sera évidemment un grand oui à la proximité, à la citoyenneté et à l'efficacité du service public que la Collectivité européenne d'Alsace porte. Mais je vous invite à aller vraiment au bout de ces orientations pour pouvoir les décliner à tous les endroits que j'ai pu évoquer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Fleur LARONZE souhaitait s'exprimer. Ensuite Sabine DREXLER, Raphaël SCHELLENBERGER et Karine je crois. Appuyez sur le bouton, sinon je ne sais pas que vous avez demandé la parole, les amis. Bruno FUCHS et Michèle ESCHLIMANN. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Je profite d'avoir la parole pour réagir aux propos que vous avez tenus, Monsieur le Président, en introduction. Les communistes ont été le bouclier humain contre le fascisme et le nazisme, là où les libéraux ont choisi la compromission. À l'heure de l'entrée de Mélinée et Missak MANOUCHIAN au Panthéon, il est malvenu de mettre en cause l'engagement des communistes, quelle que soit leur nationalité, et apatrides, en France et pour la République.

Pour revenir au rapport, si nous percevons bien dans cette feuille de route des objectifs très intéressants comme le fait de garantir une proximité des services aux habitants, nous exprimons de véritables craintes au regard de plusieurs contradictions. Les services publics sont envisagés comme une entreprise, ils doivent répondre selon les objectifs indiqués à des enjeux promotionnels, à des prix décernés, à l'innovation, à des bonnes pratiques recensées via un benchmarking. Conçus ainsi, les services publics se trouvent défigurés par le new public management. Or les habitants ne demandent pas à être interrogés ou à être satisfaits comme s'ils avaient bénéficié d'un service après-vente. Ils demandent d'être

écoutés au regard de leurs besoins. Aujourd'hui, le nombre de personnes qui restent désemparées en l'absence de guichets et de personnel est encore trop important. Les procédures sont complexes entre les différentes administrations, et je ne comprends pas que leur simplification par notre institution passe par la recherche d'efficacité et de rationalisation.

La politique gouvernementale impose le tout numérique. Une Collectivité comme la nôtre a bien vocation à constituer un rempart contre les violences institutionnelles, notamment celles exercées par un État qui contribue par ses décisions au démantèlement de ses services publics, par l'externalisation, le recours à la sous-traitance et l'ouverture à la privatisation et à la mise en concurrence. Comment la CeA peut-elle offrir un service public au plus près des habitants avec un accueil humain recevant du public, alors que le gouvernement prend le prétexte du numérique pour dégrader le service public, pour réduire le nombre d'agents ?

La politique gouvernementale veut réaliser des économies en ne renouvelant pas et en ne créant pas massivement des postes de fonctionnaires. Comment la CeA compte-t-elle faire en l'absence d'agents supplémentaires ? Des postes sont créés, mais les besoins sont immenses, en ruralité comme dans nos métropoles. Il n'est pas demandé à un service public d'être rentable, mais d'être hors marché, d'être un bien commun.

Les agents vont être associés à la politique de simplification. Autrement dit, en plus de leur charge de travail, ils vont devoir réfléchir à la façon de travailler avec les contradictions qui sont les vôtres. Les mécontentements et les difficultés rencontrées par les usagers sont réels. Le numérique, l'interface virtuelle permettent de ne pas être confronté à ce mécontentement que vous n'entendez pas. Les agents en contact avec le public sont quotidiennement confrontés à la colère et à la détresse des personnes qui ne trouvent pas l'interlocuteur pour répondre à leurs questions, pour réagir à un courrier, pour exprimer leurs droits, pour exercer leurs droits. Ne demandez pas aux agents de réaliser un travail qui nous engage. C'est à nous d'élaborer une méthode simplifiant le travail des agents. Ne nous déresponsabilisons pas sur les agents.

Notre groupe souhaite qu'une réflexion s'engage sur de véritables services publics de proximité en créant de nombreux postes déployés sur toute l'Alsace, en améliorant les conditions de travail des agents soutenus dans l'accompagnement qu'ils assurent vis-à-vis des habitants. C'est en recentrant nos politiques sur les personnes, sur les agents de notre Collectivité, que la proximité des services publics auprès des habitants pourra être garantie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Karine PAGLIARULO.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur le Président. Je voudrais, j'en ai l'habitude, remettre beaucoup d'humilité, beaucoup d'humanisme dans ces débats, parce qu'il s'agit là d'un travail de fond que mène la Commission 1 sous l'égide de notre collègue, un travail de fond sur l'ensemble des thématiques de notre Collectivité européenne d'Alsace, qui mérite respect, dignité et, comme je le dis souvent, humilité aussi.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Parce qu'on est dans l'action, comme le disait Lara. On a fait un déploiement d'environ 325 téléphones portables auprès des travailleurs sociaux pour qu'ils puissent assurer un meilleur accompagnement de nos publics tout en renforçant leur sécurité, parce que la sécurité des agents, ça nous importe aussi et c'est évidemment tout à leur honneur. Il s'agit de la formation aussi des correspondants de la Maison départementale des personnes handicapées en territoire, pour accompagner l'utilisateur local dans la constitution de son dossier et aussi disposer d'un interlocuteur privilégié. Il est notamment question des travailleurs sociaux qui sont chargés d'orienter vers les usagers. Concernant la fameuse simplification des courriers APA, pour les personnes cherchant à être accompagnées à domicile particulièrement, on a réussi à créer un document, avec

validation de la CNSA, et je remercie la CNSA de nous avoir appelés : ça veut bien dire que le travail de fond est réel et efficient. On s'est permis, alors que toute la paperasserie juridique est dans les petits formats, en dessous, de mettre « Monsieur, Madame, vous n'avez rien à faire, c'est nous qui allons vous contacter », et ça, c'est important parce qu'on est encore une fois dans l'action au plus près de nos concitoyens.

Qu'est-ce qu'il nous reste à faire ? Évidemment, beaucoup de choses, mais dans l'action rapide, on va simplifier l'ensemble des courriers envoyés aux concitoyens, et c'est vraiment un enjeu de taille que l'on s'entreprend à faire. Simplifier tous les formulaires pour faciliter le quotidien des usagers : c'est évidemment encore des formulaires, parce que c'est une obligation de la loi, ce n'est pas nous qui l'avons pondue ainsi, c'est une obligation, mais on va simplifier au maximum pour encore être plus efficient. Et évidemment, il s'agit de réduire les délais de traitement, comme vous l'avez dit.

Je voudrais aussi, j'en profite, expliquer qu'on travaille avec le CDCA. De beaux travaux sont menés dans la Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie, sur l'ensemble des champs PA-PH. Eux aussi, ils ont voulu prendre leur bâton de pèlerin, aller au plus proche de nos concitoyens en disant qu'on peut aussi donner plus d'attractivité dans leur métier. Ils vont aller jusque vers nos collégiens et faire du travail de sensibilisation pour renforcer cette démarche.

Je crois qu'aujourd'hui, au sein de l'Alsace, forts de nos associations, forts de notre régime local, de nos complémentaires santé, forts de notre histoire pour l'Alsace, pour nos concitoyens, je pense qu'on ne peut qu'encourager ce type de simplification de courriers, mais au-delà, de tous les travaux qui sont menés. Et aujourd'hui, on est dans l'action, on le prouve et on continuera à faire.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Nous poursuivons avec Bruno FUCHS.

M. FUCHS – Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être long parce qu'on est là sur une feuille de route. Donc un commentaire plutôt général. Je pense qu'on est au cœur des politiques publiques que l'on doit mener et que si on doit réussir quelque chose, la traduction du débat sur le budget doit être justement dans l'efficacité des politiques publiques et donc des services que l'on rend aux citoyens. Donc on est dans la suite logique du débat budgétaire qu'on a eu tout à l'heure. L'efficacité, c'est la simplification, c'est la proximité, mais c'est aussi la réactivité. Je pense qu'avec ce triptyque-là, il faut être capable de mesurer la perception que les citoyens ont de l'action publique, parce que souvent on simplifie, on se réforme, on se transforme de l'intérieur, mais le citoyen, lui, ne perçoit pas toujours l'évolution du service public et son efficacité. Il perçoit même souvent le ou les petits dysfonctionnements qui existent. Comme dans les médias, on perçoit et on mémorise beaucoup plus fortement le dysfonctionnement, alors même que 80, 90, 95 % des fois on est dans une efficacité réelle. Donc moi je proposerais d'associer les citoyens à cette démarche-là par un système de mesure de cette efficacité, pour les impliquer. Et puis surtout, il s'agit de pouvoir faire état de cette mesure. Mais si on veut poursuivre, et c'est un débat qu'on a eu dans d'autres enceintes, la réflexion autour du rattachement de plus de compétences, de la sortie même, de la grande Région, il faut que le citoyen, clairement, voit que l'action des services publics de la CeA est plus proche, plus efficace, plus réactive, plus simple qu'une gestion des services publics qui serait menée, comme une partie des compétences l'est toujours, par une Région plus large, plus éloignée. Donc on est là vraiment au cœur de notre mission et de notre levier que l'on aura pour démontrer à quel point on est plus proches et plus réactifs que d'autres politiques publiques menées par d'autres institutions.

M. LE PRÉSIDENT – Le problème, c'est que souvent on mène des actions publiques qui fonctionnent très bien, donc personne ne sait que c'est nous parce que ça fonctionne très bien. On a aussi l'enjeu du faire savoir, tu as raison. Michèle ESCHLIMANN, puis Raphaël SCHELLENBERGER.

Mme ESCHLIMANN – Monsieur le Président, chers collègues. En tant que Vice-Présidente du territoire Ouest Alsace, je souhaite simplement souligner l'importance de ce rapport. Le service public alsacien, comme nous le concevons à la Collectivité européenne d'Alsace, au moins au niveau du groupe majoritaire, permet de répondre toujours mieux aux besoins des usagers et de l'ensemble de nos concitoyens. Proximité, efficacité, simplicité et citoyenneté sont les valeurs fortes de ce service.

Président, tu as souligné dans ton introduction la particularité et l'unicité de notre action en sept territoires. Par cette action territoriale, les équipes d'animation en territoire sont essentielles et permettent de suivre les projets thématiques, les projets de nos communes et intercommunalités, au plus proche des réalités de chaque territoire. Et c'est ainsi que nous adopterons dans quelques instants des fonds d'attractivité qui sont discutés en co-construction en territoire.

Ces équipes en territoire, que je remercie pour leur travail et leur implication au quotidien, sont un relais important et d'autant plus important dans notre territoire Ouest qui est composé de 240 communes. Ce service public alsacien est aussi conçu pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants grâce aux différentes implantations et aux plus de 150 lieux d'accueil des usagers. Une proximité, Isabelle l'a soulignée, à moins de 20 minutes de chaque Alsacien. Et cette proximité permet aux habitants d'accéder facilement et rapidement à nos services à travers un accueil humain en territoire basé sur l'écoute et le dialogue.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michèle. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Je ne résiste juste pas à pointer une petite contradiction, qui vient peut-être aussi de la majorité. Nous avons commencé la séance en pensant que notre opposition avait du mal à apprendre et comprenait assez lentement le fonctionnement des collectivités. La démonstration du premier amendement sur ce rapport vient souligner tout l'inverse. En fait, ils apprennent très vite, ils apprennent très, très vite. Parce que depuis le début de ce mandat, à chaque séance publique, nous prenons une leçon de démocratie, à chaque séance publique, on nous explique comment il faut servir l'intérêt général et l'intérêt des Alsaciens, et voilà que le premier amendement qu'ils déposent dans cette séance vise à dire que ce qui se passe dans notre canton doit d'abord passer par les élus du canton. En gros, les vieilles marmites. Revenons aux conseillers généraux, revenons à la gestion de petits chefs locaux, il n'y a pas de souci. Finalement, quand ça vous arrange, vous êtes d'accord. Mais par pitié, la prochaine fois, gardez les leçons de démocratie pour vous, quand vous osez déposer ce genre d'amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Isabelle, la rapporteure, pour répondre aux remarques. Pardon Danielle, tu n'étais plus inscrite, j'ai omis de te donner la parole.

Mme DILIGENT – Nous avons quand même déjà travaillé sur les accessibilités des Alsaciens et j'aimerais parler de notre minibus, digibus qui circule dans l'Alsace. En France, 13 millions de personnes sont éloignées du numérique. On parle beaucoup de numérique ce matin, mais nous faisons quand même des choses, alors que la grande majorité des services publics aujourd'hui est dématérialisée. La pandémie de Covid-19 a renforcé la dématérialisation des services et elle a donc renforcé notre dépendance au numérique pour le travail, pour les loisirs, pour continuer de voir ses proches. L'illectronisme est un phénomène qui touche les franges les plus âgées de la population. En Alsace, 41 % des personnes de plus de 60 ans sont en situation de difficulté numérique. En cause, près de la moitié des personnes de cette tranche d'âge ne possèdent pas le matériel pour se connecter. Mais contrairement à des idées reçues, le fait de posséder ou non du matériel informatique n'est pas la seule barrière. Il s'agit aussi de savoir l'utiliser effectivement pour faire ses démarches. Ainsi, parmi les plus jeunes générations, les 15-29 ans, on voit aussi

que 28 % d'entre eux n'ont pas réalisé de démarches administratives en ligne, car ils se déclarent non compétents pour les réaliser. L'illectronisme est enfin un phénomène qui touche plus les familles modestes et les populations qui vivent en ruralité. En tout, la fracture numérique est un problème qui touche 300 000 Alsaciens.

Face à cela, il est de notre responsabilité en tant que Collectivité et en tant qu'élus locaux de ne laisser personne au bord du chemin et d'aller vers, de mettre en œuvre les solutions qui permettent de lutter contre l'exclusion. De nombreuses collectivités ont mis en œuvre des conseillers numériques, d'autres ont développé des espaces France services. Dans ce souci d'aller vers et de toucher toutes les ruralités d'Alsace, nous avons fait le choix de développer et de renforcer le recours aux conseillers numérique dans nos centres médico-sociaux et par le biais de notre digibus. Au sein des centres médico-sociaux, nos conseillers numériques trouvent toute leur place aux côtés des travailleurs sociaux pour accompagner les personnes qui expriment le besoin d'être soutenues dans leur utilisation de l'ordinateur, des tablettes et d'Internet. Le digibus sillonne quant à lui les territoires ruraux alsaciens pour aller directement à la rencontre des Alsaciens éloignés du numérique. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la CeA a investi 65 000 euros dans l'achat du véhicule et pour le transformer en digibus pour l'accueil du public. Nos quatre conseillers numériques proposent, sur rendez-vous ou lors d'un passage du digibus, des entretiens individuels gratuits et personnalisés pour aider les Alsaciens face aux difficultés numériques. C'est là encore un exemple et une incarnation de ce service public alsacien, synonyme de proximité et d'efficacité, que notre majorité met en œuvre. J'invite mes collègues à faire la promotion de la tournée du digibus dans leur canton puisque celui-ci est amené à se développer et à se déployer dans toute l'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Danielle. La rapporteure, Isabelle, pour répondre aux différentes sollicitations.

Mme DOLLINGER – Effectivement, beaucoup de choses ont été dites sur le service public et on a encore beaucoup de choses à faire et à réaliser. Je souhaite revenir sur les propos de Bruno par rapport aux usagers et aux concitoyens. Il est vrai qu'on a aussi créé un modèle de comités d'usagers qui peut être transposé dans toutes les politiques publiques. C'est déjà le cas : le sport l'a fait, et on l'a fait aussi au niveau de la jeunesse avec le Conseil des enfants mis en place, et celui des familles qui va aussi arriver. Donc aujourd'hui on a cette envie d'aller plus loin que les comités d'usagers. Toutes les démarches et dispositifs qui font ce panel de citoyens feront partie de ce laboratoire de la citoyenneté. Un autre objectif qu'on s'est vraiment donné, c'est qu'on veut réaliser un baromètre de satisfaction. Concernant les services aux usagers, à partir de 2024, on va mesurer à travers les différents lieux d'accueil la satisfaction des usagers et ce qu'on peut encore parfaire. En tout cas, pour ce qui est de la citoyenneté, on ira encore plus loin. Mais c'est vraiment bout à bout qu'on arrive à aller dans ces enjeux qui nous tiennent vraiment à cœur au niveau des politiques publiques.

Ensuite, concernant la simplification et le fait de créer plus de postes, effectivement, on a mis les moyens pour, notamment à la MDPH. On pourra aller au-delà, mais on n'y est pour rien si en face on n'a pas de personnes qui candidatent.

Ensuite, il y a des amendements. Est-ce tout le monde les a lus ? Est-ce qu'il faut les relire ? D'accord. Le premier amendement consiste à replacer les élus au cœur des arbitrages. Vous pouvez lire l'amendement.

M. KOBRYN – En une phrase, très rapidement, il ne s'agit pas de retourner à l'époque des bons vieux conseillers généraux, mais juste d'interpeller sur le fait qu'il y a des dossiers qui passent comme ça sans qu'aucun élu n'ait donné aucune décision. Évidemment, les services ont leur rôle à jouer, il doit y avoir une première version proposée, mais il y a un moment où des élus doivent valider le projet et surtout proposer encore des modifications. Est-ce que ce sont les élus du territoire ? Est-ce que ce sont les vice-présidents

thématiques ou de territoire ? La question est ouverte. Cet amendement propose juste de reconnaître la nécessité qu'à un moment les élus valident des décisions et que ce soit eux qui décident dans cette collectivité. C'est la proposition de cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – On voit que vous n'avez jamais été dans d'autres collectivités. Sinon vous ne diriez pas ça. Je trouve qu'il n'y a pas d'autres collectivités où on met autant les élus en capacité de prendre les décisions d'arbitrage. Mais bon.

Mme DOLLINGER – Je propose de rejeter cet amendement puisque c'est prévu et on en a aussi longtemps débattu en Commission 1. Une requête sera du coup envoyée directement aux DDG, qui feront le lien avec les élus en territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Donc cet amendement n'est pas nécessaire. Qui est pour l'amendement ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté. Je vous remercie.

Concernant le deuxième amendement, il s'agit de placer les usagers au cœur des futurs collèges de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. KOBRYN – Là aussi, en une phrase, très rapidement, c'est un sujet qui je crois nous tient toutes et tous à cœur. C'est l'idée d'associer les usagers dans la conception des futurs collèges. Si cet amendement est trop engageant, on peut prendre l'exemple d'un seul collège, pour déjà expérimenter ça. C'est l'idée d'utiliser l'assistance à maîtrise d'usage, c'est-à-dire d'associer les futurs utilisateurs pour concevoir au mieux le projet. L'amendement porte sur cela et on peut le réduire à un seul collège si ça vous permet de le voter.

Mme DOLLINGER – Il y a une demande de prise de parole.

M. LE PRÉSIDENT – Françoise.

Mme BEY – Pour être dans les commissions sur les collèges, enfin pas que les collèges ailleurs, parce je suis à la CAO, c'est quelque chose qui est fait, et depuis longtemps, et qui a été fait à la Ville de Strasbourg et à l'Eurométropole. Les usagers sont là. C'est quelque chose qui est normal en fait. C'est quelque chose qui est fait depuis longtemps. Il faut peut-être juste dire que ce n'est pas un comité d'usagers, mais c'est d'office, parce qu'autrement c'est vrai que les projets n'ont pas de sens, si les usagers n'y sont pas. Donc il y a les principaux de collèges, mais il y a aussi les professionnels qui interviennent dans les collèges, les parents d'élèves, tout le monde, qui sont là à un moment donné pour discuter de projets qui sont proposés, qui sont présentés. Il y a même des discussions à un moment sur le cahier des charges qui est présenté. Moi, je peux l'attester puisque je suis dans ces commissions-là.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Catherine nous disait exactement la même chose avant que tu interviennes. C'est naturel pour nous. Et d'ailleurs j'ai exigé, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années, que systématiquement, en amont, tout au début, de présenter aux agents des collèges la première réflexion de l'architecte retenu, parce que ce sont eux ensuite qui vont entretenir le bâtiment et qui vont être en responsabilité. On a vu parfois, par le passé, je dois le reconnaître, des gestes architecturaux qui étaient ingérables ensuite pour nos agents. Quand des fenêtres sont à 15 m de haut, c'est impossible à nettoyer, par exemple, et on est obligé de faire appel à des intervenants extérieurs. Ce genre de choses doit être aujourd'hui évité par cette association. Donc vous avez raison de le proposer, mais c'est déjà fait. Pour moi, l'amendement n'a pas lieu d'être puisque c'est déjà dans nos modes d'action. Donc on propose de rejeter l'amendement, qui est sans raison puisque ça existe déjà. Vous souhaitez néanmoins le maintenir. Donc qui est pour cet amendement ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté. Je vous remercie.

L'amendement suivant concerne le droit d'interpellation et un engagement sans cesse repoussé.

M. KOBRYN – C'est sur la date de mise en œuvre qui était prévue à l'origine au 31 décembre 2022, qui a ensuite été reportée d'un trimestre et là de nouveau on ne sait pas où on va. Donc c'est une proposition de mise en œuvre effective, enfin, au 1^{er} octobre 2023.

Mme DOLLINGER – On en a déjà parlé. Effectivement, on l'a voté le 20 juin 2022. Mais je ne peux vous laisser penser que c'est un report sans cesse, puisqu'on a eu quand même après le vote de la délibération un échange avec la Préfecture dans l'exercice de cette mission d'expérimentation de ce droit d'interpellation, qui nous a aussi adressé des demandes d'informations complémentaires. On a eu des échanges constructifs avec la Préfecture. Enfin, début 2023, au premier trimestre, on a eu ce retour de la Préfecture qui nous dit qu'on peut maintenant le mettre en œuvre. Il est vrai que c'est un espace numérique. Ce n'est pas du tout qu'on ne veut pas le lancer parce qu'on a aujourd'hui la contribution citoyenne, mais aujourd'hui c'est quand même un espace numérique dédié, qui du coup sera ouvert à partir de cet automne. Je vous ai déjà effectivement dit qu'aujourd'hui le droit d'interpellation est effectif. Donc s'il y a des personnes qui souhaitent nous interpeller sur l'un ou l'autre sujet, bien sûr sur nos compétences comme on l'a défini dans les conditions, elles sont en mesure de le faire aujourd'hui sans problème. C'est pour le premier amendement.

Concernant le deuxième amendement, « faire connaître le droit d'interpellation », on est dans une collectivité innovante, donc je vous propose aussi de travailler ces sujets de communication au sein de notre Commission, voire de passer par le magazine *Toute l'Alsace* pour promouvoir toutes ces nouvelles initiatives.

Je propose donc de rejeter ces deux amendements.

M. LE PRÉSIDENT – Vous les maintenez néanmoins.

M. KOBRYN – Oui. Je ne comprends pas juste le rejet du deuxième, puisqu'il propose précisément les pistes que vous évoquez. J'ai l'impression qu'on va dans le même sens sur le deuxième amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup, il n'y a pas besoin d'amendement.

M. KOBRYN – Juste de l'acter.

Mme DOLLINGER – En fait, vous proposez quand même de rajouter « lors de la mise en œuvre, le droit d'interpellation fera l'objet... ». Enfin, vous avez quand même proposé un texte, donc je propose de ne pas le rajouter.

M. LE PRÉSIDENT – Allez, on vote. Les quatre du groupe AECS sont pour l'amendement. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Bien sûr qu'on fera connaître le droit d'interpellation. Du coup, vous êtes pour. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons attaquer ensuite les enjeux de contractualisation. Pardon, on n'a pas voté le rapport. Avant le vote du rapport, vous vous êtes chacun exprimé, mais je vais quand même juste rappeler, notamment à Madame LARONZE, que nous avons créé 169 postes rien qu'en solidarité depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Et là je parle des postes en direct, et je ne parle pas des postes en parallèle dans les MECS, dans les EHPAD, etc., que nous avons accompagnés, qui largement contribueraient à doubler ce

nombre de postes. On a conscience de la nécessité d'augmenter sur certaines missions les équipes. Et là encore, récemment, j'ai été sollicité par les ressources humaines sur un certain nombre de postes supplémentaires. Mais ce n'est pas neutre, parce que ça aussi, ça va amputer nos dépenses de fonctionnement. Quand c'est utile et nécessaire et que ça apporte une véritable valeur ajoutée, il faut le faire. Mais il faut avoir conscience aussi que derrière, ce sont des marges de manœuvre en moins pour investir dans des projets de collèges ou dans des projets d'infrastructures nécessaires pour le territoire. Je crois qu'il faut en avoir conscience. Vous vous opposez, vous dites efficacité, rentabilité, non. Chaque efficacité que nous gagnons, c'est un service public que nous pouvons améliorer. C'est-à-dire que l'exemple typique, c'est le bonus énergie. Le fait d'avoir consommé moins d'énergie, à la fois c'était bon pour la planète, et en même temps ça nous a redégagé des marges de manœuvre pour agir. Par exemple, les agents ont permis cet effort de baisse de consommation. Spontanément, on n'a pas eu besoin des syndicats pour le faire, nous avons proposé une prime exceptionnelle pour les agents pour reconnaître leur engagement dans cette logique-là. Donc on essaie d'être dans une logique vertueuse. Mais l'argent public, il est bon s'il permet d'améliorer un service public. Mais si l'argent public est consacré à une dépense administrative, il n'a pas de sens pour moi. Il a un sens s'il permet d'améliorer l'accompagnement humain. Donc moi je fais le distinguo entre les deux dans l'efficacité de l'action publique.

Je propose de passer au vote, puisqu'Isabelle avait répondu aux différentes remarques. Ce rapport de feuille de route, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe AECS s'abstient. Et tous les autres sont pour. Très bien. Merci et encore merci Isabelle et toute l'équipe.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Faire connaître le Droit d'Interpellation », « Le droit d'Interpellation, un engagement sans cesse repoussé », « Placer les usagers au cœur des futurs collèges de la CeA » et « Replacer les élus au cœur des arbitrages » déposés le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Faire connaître le Droit d'Interpellation » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Le droit d'Interpellation, un engagement sans cesse repoussé » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Placer les usagers au cœur des futurs collèges de la CeA » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Replacer les élus au cœur des arbitrages » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

Au vu de ce qui précède, des succès d'étape du Service Public Alsacien et de l'importance de ses objectifs :

- Prend acte des réalisations et d'approuver le développement du Service Public Alsacien ainsi que la démarche qui le soutient.
- Approuve les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que leurs principes d'action mentionnés ci-après devant guider l'action de la Collectivité européenne d'Alsace :

A – PROXIMITE | La Collectivité européenne d'Alsace est un acteur de proximité présent sur l'ensemble du territoire alsacien avec ses 6500 agents, ses 157 lieux d'accueil sociaux, ses 35 CEI, ses 6 antennes de la bibliothèque d'Alsace, ses maisons de l'Habitat

en territoire, les InfoBest, les Euro District et la Maison de service du Rhin supérieur. Elle permet aux habitants d'accéder facilement et rapidement à ses services à travers un accueil humain basé sur l'écoute et le dialogue :

Pour garantir une action de PROXIMITE en faveur des Alsaciens, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- **Assurer un accueil humain, universel et proche des citoyens grâce à des lieux d'accueil visibles à moins de 20 minutes en transports de chaque Alsacien :**
 - o Garantir le maillage en territoire sur l'ensemble du mandat.
 - o Assurer la visibilité des lieux d'accueil à travers le site internet, les supports d'information et une communication active en territoire.
 - o Coordonner les actions avec les communes, les services de l'État et les collectivités tout en faisant de la Collectivité européenne d'Alsace un point d'orientation pour les usagers.
 - o Rendre visible les lieux d'accueil des usagers en achevant la signalétique sur l'ensemble des sites d'ici fin 2024.
- **Former un bouclier face à la fracture numérique de 300 000 Alsaciens et en limiter l'impact à travers un accompagnement augmenté :**
 - o Assurer un accueil humain universel dans les lieux « physiques » recevant du public.
 - o Placer des conseillers numériques dans les zones non couvertes par les autres acteurs et assurer leur coordination.
 - o Former les travailleurs sociaux et les agents effectuant de l'accueil à l'accompagnement numérique.

B – CITOYENNETE | La Collectivité européenne d'Alsace interroge et fait participer les Alsaciens à l'élaboration de ses politiques publiques et dispositifs grâce à des méthodes innovantes de consultation afin de renforcer la confiance et construire un service public « cousu main » :

Pour constituer une référence en matière de CITOYENNETE, et être le laboratoire de la participation des usagers et citoyens, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- **Garantir une prise en compte systématique du point de vue des usagers et s'assurer d'un score supérieur à 80% de satisfaction**
 - o Réaliser un baromètre annuel de satisfaction des services aux usagers à compter de 2024 en mesurant leur satisfaction au travers des lieux d'accueil et du site internet.
 - o Tester les démarches et dispositifs via des panels citoyens et groupes testeurs et les adapter en conséquence.
- **Construire ses politiques publiques depuis les usagers et organiser des concertations auprès de ses usagers / partenaires tous les trois ans, et ce pour chaque politique publique :**
 - o Développer des Comités d'usagers pour les politiques publiques.
 - o Promouvoir pour chaque développement de politique publique une concertation avec les citoyens et/ou les partenaires.
 - o Assurer lors des concertations par politique publique la prise en compte des besoins de chaque territoire grâce à notre organisation territorialisée.

C – EFFICACITE | La Collectivité européenne d'Alsace travaille fortement à la simplification de son organisation et de ses procédures pour faciliter le parcours usagers, réduire les délais de traitement et apporter des réponses rapides aux sollicitations qu'elle reçoit.

Pour une garantie d'EFFICACITE, un service public rapide et simplifié, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- **Construire un service réactif en faveur des Alsaciens et réduire significativement les délais de traitement des demandes :**
 - o Continuer de réduire les délais de traitement des démarches.
 - o Réduire le temps d'attente des usagers au téléphone et garantir une prise en charge systématique des demandes.
 - o Garantir aux usagers qui contactent la collectivité par courrier une réponse dans un délai de 2 semaines.
- **Bâtir un service public simplifié centré sur les usagers et simplifier 80% des démarches proposées aux usagers :**
 - o Simplifier 100% des courriers envoyés par la Collectivité européenne d'Alsace.
 - o Simplifier tous les formulaires qui peuvent faciliter le quotidien des usagers.
 - o Offrir aux usagers un site internet accessible et intuitif.
 - o Réduire de 30% les pièces demandées dans le cadre des démarches administratives (sauf contraintes légales).
 - o Vérifier la validité de nos démarches en les testant auprès des usagers.
 - o Développer le « dites-le nous une fois » entre les services de la Collectivité européenne d'Alsace (ne pas demander aux usagers de fournir des pièces ou des informations qu'ils ont déjà communiquées à un service de la collectivité).

- Donne mandat au Président et à la 1^e Commission Service public alsacien, à la transformation de l'action publique en lien avec les habitants pour mener les travaux et réflexion sur le sujet de façon partenariale à travers une co-construction impliquant les citoyens, les partenaires, les entreprises, les associations, les élus et l'administration.

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-3-1-2 - **CONTRACTUALISATION - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ET APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION FINANCIÈRE**

M. Francis KLEITZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer aux enjeux de la contractualisation et je vais donner la parole d'abord à Francis KLEITZ qui, avec Marie-Paule, est en responsabilité sur la garantie que tous les territoires soient traités de manière équitable sur ces sujets de contractualisation, qui sont essentiels aux territoires. Francis.

M. KLEITZ – Merci Monsieur le Président de me donner la parole, puisque nous franchissons aujourd'hui deux nouvelles étapes importantes dans ce qu'on appelle effectivement notre politique de contractualisation. Le mot de contractualisation prend aujourd'hui tout son sens puisqu'il consiste, dans le principe, à soutenir les investissements locaux des communes et des intercommunalités, mais dans un véritable esprit de partenariat et avec une ambition commune. Nous allons aujourd'hui discuter de différents projets qui rentrent dans le fonds d'attractivité. Ce sont les premiers projets. Les sept territoires, pratiquement, ont des projets qui rentrent dans ce fonds d'attractivité. Le deuxième point, c'est la convention de partenariat, puisqu'avec les cinq agglomérations principales de notre territoire alsacien – on commence par Haguenau, Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Saint-Louis –, nous allons signer des conventions de partenariats spécifiques pour mettre en avant des enjeux particuliers de ces territoires. Aujourd'hui nous avons, avec Saint-Louis Agglomération, cette première convention de partenariats pour le territoire Sud Alsace.

Concernant le fonds d'attractivité, c'est la première édition d'aide sur le nouveau fonds d'attractivité adopté en juin de l'année dernière. Les sept territoires présentent des projets aujourd'hui. Le fonds d'attractivité est destiné à soutenir les projets structurants réalisés par les communes, le plus souvent les communes centres, mais pas que, et les intercommunalités. L'intervention de notre Collectivité européenne d'Alsace, à l'aide de ce fonds, permet vraiment de co-construire des projets avec les communes et les intercommunalités, et de veiller aussi à la bonne complémentarité de ces projets avec ceux portés par la Collectivité européenne d'Alsace, et aussi en tenant compte des infrastructures et services déjà présents sur ces territoires et aussi sur les territoires voisins. L'accompagnement et le soutien des projets par la Collectivité européenne d'Alsace se font pour des projets qui, d'une part, répondent aux objectifs définis par la Collectivité européenne d'Alsace elle-même, d'autre part, soutiennent la dynamique d'investissement et d'amélioration des services publics et des services au public de ces territoires. Le soutien à ces projets se fait sur la base d'objectifs de territoire adoptés par délibération de la Collectivité concernée. En fait, toutes les collectivités adoptent pratiquement systématiquement ce contrat d'objectif pour leur territoire, et également, comme je l'ai déjà signalé, pour les agglomérations, une convention de partenariat particulière. Les thèmes sont toujours en lien avec nos propres priorités – environnement, transition écologique, rénovation thermique, mobilité douce, solidarité, soutien au développement économique et touristique –, et souvent, là aussi, comme c'est le cas aujourd'hui, il y a un

volet social, souvent, dans ces projets. C'est le cas notamment, par exemple, du projet de centre de vacances adapté, notamment pour les seniors et les personnes handicapées. La CeA module aussi son aide à ces projets, suivant leur importance pour leur territoire et le lien avec les compétences de notre Collectivité, et aussi en fonction des publics concernés par nos propres compétences. Par exemple les jeunes, les populations en situation de précarité, les seniors, les handicapés. L'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace permet, comme je l'ai dit, de co-construire ces projets avec les communes et les intercommunalités, et de veiller aussi à la bonne complémentarité de ces projets avec ceux portés par la Collectivité européenne d'Alsace. Tout cela se fait en bonne intelligence et dans la proximité. Je pense que vous tous constaterez que nous bénéficions vraiment d'une grande confiance et de la reconnaissance des communes, des communautés de communes et des agglomérations. Pas besoin d'imposer des panneaux à l'entrée de ces communes.

Le deuxième dispositif, je l'ai dit, c'est le contrat de partenariat avec l'Agglomération de Saint-Louis. Cette première convention de partenariat est un bon exemple aussi de l'évolution importante de la politique de soutien de notre Collectivité européenne d'Alsace. En complément des objectifs définis par notre Assemblée et des contrats de territoire, en l'occurrence celui du territoire Sud Alsace pour ce qui concerne Saint-Louis, il vous est proposé aujourd'hui aussi une première convention de partenariat spécifique avec les cinq principales agglomérations d'Alsace. Saint-Louis Agglomération, qu'on peut aussi appeler le Drei Eckland, et la Ville de Saint-Louis elle-même ont un rôle particulier pour l'Alsace, notamment par leur proximité avec Bâle et la Suisse. C'est un lieu de vie particulièrement dynamique. Cette convention permet de souligner justement les différents enjeux spécifiques de ce territoire ainsi que les engagements et projets particuliers des parties prenantes, l'Agglomération, la Ville de Saint-Louis et notre Collectivité. Elle permet aussi de souligner tout ce que la CeA fait déjà sur ce territoire, parce que dans les agglomérations particulièrement, la CeA est présente notamment pour avoir un accueil physique pour tous nos services que nous proposons, mais pas que. Par exemple, dans la Ville de Saint Louis, qui est une ville frontalière, il y a des services douaniers, donc il y a un flux de voitures et de trafic particulièrement important qu'il faut gérer, et la CeA est en charge des routes et donc a un rôle bien entendu très important dans la gestion de ces flux. J'ai parlé là des flux de voitures et de poids lourds, mais si vous regardez les différentes fiches actions qui sont contenues dans ce contrat de partenariat, vous verrez aussi que le chemin vers la transition écologique, vers les mobilités douces, est tout à fait marqué dans la liste des projets inscrits dans cette convention, avec plusieurs liaisons cyclables et des projets de rénovation thermique qui sont prévus.

Donc vous voyez bien, avec ces deux étapes, avec ces fonds d'attractivité et ces conventions de partenariat, que la méthodologie globale de soutien des investissements locaux montre toute sa pertinence et que nous sommes vraiment dans la co-construction avec nos partenaires locaux des communes et des intercommunalités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis de rappeler ça en introduction des rapports sur justement la contractualisation.

**CD-2023-3-9-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE NORD -
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES
CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

M. André ERBS, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Maintenant je vais donner la parole à André pour le fonds Nord Alsace.

M. ERBS – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Dans le prolongement de ce qu'a

dit notre collègue Francis, j'ai le plaisir pour le territoire Nord de vous proposer d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 688 806 euros, en soutien à six projets : dans le domaine de la jeunesse, avec la création de deux périscolaires ; dans le domaine de l'autonomie, avec la création d'une résidence senior ; dans le domaine des circuits courts, avec la création d'un marché couvert et le développement de l'activité de récolte et de conditionnement de pommes ; enfin, dans le domaine de l'attractivité touristique et de la cohésion sociale, comme l'a déjà dit Francis, avec la création d'un hébergement touristique adapté.

Quelques précisions sur ce dernier projet, qui est porté par l'association des établissements du Domaine Emmanuel. Cette association, fondée en 1954, gère une trentaine d'établissements en Île-de-France et dans le Grand Est. Pour ce projet, il s'agit de construire un centre de vacances adapté de 71 lits sur le site du Mont des Oiseaux à Wissembourg. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de la Collectivité européenne d'Alsace qui vise depuis 2017 à augmenter l'offre d'hébergement collectif et individuel de tourisme. Le centre pourra accueillir à la fois des groupes dans un chalet de 51 lits ou des familles de trois à cinq personnes dans quatre petits chalets autonomes. L'accueil s'adressera à tous les publics, des personnes valides, mais également des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Je vous propose donc d'approuver le principe de notre participation à ces six projets et je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces rapports présentés ? Oui, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Simplement en réponse à Monsieur KLEITZ sur tout l'enjeu que nous partageons de l'équité territoriale. La question de l'équité territoriale, c'est aussi la question de la répartition de ces fonds, pour qu'ils soient adaptés à la réalité, à la fois sociale et démographique, de chaque territoire. Donc je voulais savoir si on pouvait avoir en juin 2024, quand on sera à mi-étape de la contractualisation qui dure quatre ans, un bilan de la répartition des fonds par territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Francis.

M. KLEITZ – Merci. De toute manière, avec Marie-Paule, effectivement, c'est notre rôle aujourd'hui, avec le démarrage de ces fonds activités. Parce que les fonds communaux sont relativement simples dans leur gestion et dans leurs objectifs. Par contre, le fonds d'attractivité et les contrats de partenariat avec les agglomérations sont vraiment des contrats particuliers, et c'est effectivement notre objectif aussi de montrer que nous respecterons l'équité territoriale. En fait, il y a des principes assez simples à respecter, des projets équivalents dans leur importance, dans leur utilité. Vous voyez qu'il y a beaucoup de projets de périscolaires. Il s'agit de veiller à ce qu'ils soient bien soutenus de la même manière du Nord au Sud du territoire, et après de veiller, en fonction de l'importance du projet et aussi du public auquel ils s'adressent, à assurer un soutien particulier et des équivalences, quels que soient les endroits du territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Avec toutefois une réserve : ce sont les enjeux qui déterminent les projets qui peuvent être retenus. C'est-à-dire que si des territoires n'ont pas retenu les périscolaires par exemple, ce qui peut arriver, à ce moment, ils ne peuvent pas être aidés, puisqu'ils sont aidés sur d'autres domaines que ceux-là. Donc l'équité, c'est un global qu'il faut imaginer pour l'ensemble des territoires, en tenant compte de la réalité des territoires. Marie-Paule peut porter des compléments.

Mme LEHMANN – Juste une toute petite alerte. Merci de ne pas confondre équité et égalité. J'ai très, très peur de ça. Vous nous demandez de faire une étape à mi-mandat, mais ce ne sera pas définitif puisqu'il y a des territoires et des collectivités qui avancent

un petit peu plus vite que d'autres. On pourra faire un état à l'instant T, mais cela ne prouvera pas une équité de territoire. Il faut faire attention à ça.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-Paule a raison : on pourra avoir peut-être des tendances, et s'il y avait manifestement un territoire où il y avait des excès par rapport à d'autres, on pourrait dire « attention, là ça va s'arrêter, il n'y aura plus d'aide possible ». Par contre, il y a des territoires qui auront peut-être un petit peu de retard au moment T, mais qui avec les projets en perspective vont pouvoir avoir un soutien complémentaire sur les deux dernières années du mandat. On va suivre ça. On pourra vous donner des éléments intermédiaires, mais il faudra les prendre avec toute la réserve nécessaire. Marie-Paule a tout à fait raison.

Très bien. Donc je propose de passer au vote pour le rapport d'André. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - construction d'un centre de vacances adapté à Wissembourg-Weiler porté par l'Association AEDE (Mont des Oiseaux) ;
 - transformation d'un ancien supermarché en lieu de vie porté par la Commune de Seltz ;
 - extension du périscolaire porté par la Commune de Rountzenheim-Auenheim ;
 - construction d'un périscolaire à Oberlauterbach porté par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
 - développement d'une station de stockage/calibrage à Brumath porté par la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) « Alsapomme » ;
 - création d'une résidence senior à Val de Moder porté par la société d'économie mixte local (SEML) Alsace Habitat ;

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Nord Alsace, six subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 1 688 806 € et telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe 7 à la présente délibération (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) et réparties comme suit :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 800 000 €, représentant 8,8% d'une dépense éligible de 9 073 655 € TTC, à l'Association AEDE (Mont des Oiseaux) pour le projet de construction d'un centre de vacances adapté à Wissembourg-Weiler ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 134 847 €, représentant 15% d'une dépense éligible 898 979 € HT, à la Commune de Seltz pour la transformation d'un ancien supermarché en lieu de vie ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 182 319 €, représentant 15% d'une dépense éligible 1 215 462 € HT, à la Commune de Rountzenheim-Auenheim pour l'extension du périscolaire ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 210 750 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 1 405 000 € HT, à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour la construction d'un périscolaire à Oberlauterbach ;
 - une subvention d'un montant maximal de 40 890 €, représentant 9,4% d'une dépense éligible de 435 000 € HT, à la CUMA « Alsapomme » pour le développement d'une station de stockage/calibrage à Brumath ;
 - une subvention d'un montant maximal de 320 000 €, représentant 14% d'une dépense éligible de 2 278 982 € TTC, à la SEML Alsace Habitat pour la création d'une résidence senior à Val de Moder ;
- Approuve les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement l'Association AEDE (Mont des Oiseaux), la Commune de Seltz, la Commune de Rountzenheim-Auenheim, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la CUMA « Alsapomme » la SEML Alsace Habitat pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-9-1 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

1 non-participation au vote

Etienne WOLF, Maire de Brumath et Président d'Alsace Habitat

CD-2023-3-10-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE OUEST - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Michèle ESCHLIMANN, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole maintenant à Michèle ESCHLIMANN, pour le territoire Ouest.

Mme ESCHLIMANN – De la même manière que mon collègue André ERBS, je souhaitais tout simplement prendre la parole pour présenter les deux premiers fonds d'attractivité du territoire Ouest Alsace. Le premier concerne l'enjeu de cohésion sociale. Il s'agit du projet de création d'un ensemble scolaire périscolaire et d'une bibliothèque qui est porté par la commune de Mollkirch. Le coût total éligible est de 2 275 000 euros, pour un montant prévisionnel de subvention de 341 387 euros. Le deuxième projet présenté l'est au titre de l'enjeu d'attractivité et de renforcement des centralités structurantes. Il s'agit du projet de création d'un terrain multisport synthétique qui est porté par la commune de Marlenheim. Là encore, le coût total des dépenses éligibles est d'un peu plus de 500 000 euros, pour un montant prévisionnel de subvention de 153 968 euros.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. On voit bien dans les deux présentations qu'on touche un peu à des sujets très divers, mais qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens, leur vie sportive, éducative et les potentialités de développement touristique de notre territoire. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
- au titre de l'enjeu cohésion sociale « Bien vivre dans un territoire engagé pour et avec tous » :
 - le projet de création d'un ensemble scolaire, périscolaire et bibliothèque porté par la Commune de Mollkirch ;
- au titre de l'enjeu attractivité « Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attrayant, accueillant, autosuffisant » :
 - le projet de création d'un terrain multisports synthétique et espace de musculation en extérieur porté par la Commune de Marlenheim ;
- attribue à la Commune de Mollkirch, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 341 387 € correspondant à une dépense éligible de 2 275 916 €, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'un ensemble scolaire, périscolaire et bibliothèque, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération (le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) ;
- attribue à la Commune de Marlenheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 153 968 € représentant 30% d'une dépense éligible de 513 225 €, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'un terrain multisports synthétique et espace de musculation en extérieur, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération (le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Mollkirch pour le projet subventionné précité, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Marlenheim pour le projet subventionné précité, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;
- autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Alsace Ouest Alsace Saverne Molsheim 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité approuvé par délibération n° CD-2023-3-10-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

CD-2023-3-14-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Marc MUNCK, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe à Marc MUNCK pour l'agglomération mulhousienne.

M. MUNCK – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je vais vous présenter quatre projets dans le cadre du fonds d'attractivité Alsace au niveau de Mulhouse. Le premier est porté par la commune de Rixheim : réhabilitation du gymnase Saint-Jean ; la base éligible est de 707 000 euros et la subvention est à hauteur de 20 %, 141 588 euros. Le deuxième, toujours porté par la commune de Rixheim : réhabilitation de la manufacture de papier peint avec la création d'une maison de la musique ; base éligible, 3 317 000 euros ; pourcentage 20 %, la subvention se chiffrant donc à 663 512 euros. Ensuite, c'est le syndicat des communes de l'Île Napoléon qui nous sollicite pour la création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach, projet qui se chiffre à 560 000 euros et qu'on subventionne à hauteur de 10 % pour 56 905 euros. Le dernier concerne la Fondation Armée du salut, qui souhaite faire des travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie Affaires d'Entr'Aide à Kingersheim : le projet se chiffre à 832 000 euros ; on subventionne à hauteur de 18 %, 150 000 euros. Merci chers collègues pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marc. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Non. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional »
 - le projet de réhabilitation du gymnase Saint Jean à Rixheim portée par la Commune de Rixheim
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique »
 - le projet de réhabilitation de la manufacture de papier peint : création d'une maison de la musique à Rixheim portée par la Commune de Rixheim
 - o au titre de l'enjeu territoire solidaire : « Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces »
 - le projet de création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach porté par le Syndicat des Communes de l'Île Napoléon au nom de la Commune de Riedisheim
 - o au titre de l'enjeu territoire solidaire : « Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance »
 - le projet de travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie « Affaire d'Entr'Aide » à Kingersheim portée par la Fondation Armée du Salut
- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse, quatre subventions d'investissement au titre du Fonds d'Attractivité Alsace pour un montant total de 1 012 005 € et telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) comme suit :
 - une subvention d'un montant maximal de 141 588 euros représentant 20% d'une dépense éligible de 707 941 € HT, à la Commune de Rixheim pour le projet de réhabilitation du gymnase Saint Jean à Rixheim ;
 - une subvention d'un montant maximal de 663 512 euros représentant 20% d'une dépense éligible de 3 317 562 € HT, à la Commune de Rixheim pour le projet de réhabilitation de la manufacture de papier peint : création d'une maison de la musique à Rixheim ;
 - une subvention d'un montant maximal de 56 905 euros représentant 10% d'une dépense éligible de 569 055 € HT, au Syndicat des Communes de l'Île Napoléon au nom de la Commune de Riedisheim pour le projet de création d'une liaison cyclable Riedisheim-Illzach ;
 - une subvention d'un montant maximal de 150 000 euros représentant 18% d'une dépense éligible de 832 705 € TTC, à la Fondation Armée du Salut pour le projet de travaux de rénovation pour moderniser la recyclerie « Affaire d'Entr'Aide » à Kingersheim ;

- Approuve les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Rixheim, la Commune de Riedisheim, le Syndicat des Communes de l'Île Napoléon, la Fondation Armée du Salut pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-14-1 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

**CD-2023-3-15-2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SAINT-LOUIS
AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS DANS LE CADRE
DU CONTRAT DE TERRITOIRE SUD ALSACE 2022-2025**

M. Nicolas JANDER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Commission Sud Alsace, convention de partenariat avec Saint-Louis. Nicolas. Il peut s'exprimer. Malheureusement, Thomas et Pascale n'en ont pas le droit. Il y a un dysfonctionnement de notre démocratie par rapport à ces sujets. Et Dani non plus, mais il est sorti.

M. JANDER – Je suis le seul qui puisse parler.

M. LE PRÉSIDENT – C'est quand même un comble, dans le fonctionnement démocratique de notre pays.

M. JANDER – Monsieur le Président, je vous parle de la convention de partenariat cette fois-ci avec l'Agglomération de Saint-Louis et la Ville de Saint-Louis. Francis KLEITZ en a parlé tout à l'heure. C'est une des cinq agglomérations qui est soutenue spécifiquement dans le cadre d'une convention. Nous avons, en COMTER, défini quels étaient les enjeux et les objectifs. C'est une des COMTER, je le précisais, qui est la plus sympa de toute l'Alsace. Je veux quand même le dire.

Il y a, dans l'enjeu d'attractivité, le fait de favoriser le développement de l'économie présente du territoire : nous souhaitons soutenir des projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace et soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi. Dans l'enjeu environnemental, on a diversifié l'offre des mobilités sur le territoire et encouragé l'intermodalité. C'est vraiment un enjeu tout spécifique de notre territoire, qui n'existe peut-être pas ailleurs. On le voit dans les différents projets que nous allons soutenir : il y a beaucoup, notamment, de pistes cyclables que nous souhaitons soutenir. Il y a également, toujours dans cet enjeu environnemental, le fait de soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire. Dans l'enjeu de cohésion sociale, il y a le fait d'améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité, amélioration notamment de l'offre des services de santé. Et on a une question toute spécifique de l'habitat et de la centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs petites villes de demain et quartiers prioritaires de la ville.

Voilà pour les enjeux principaux de notre territoire, et ça se traduit dans cette convention avec l'Agglomération de Saint-Louis et la Ville de Saint-Louis. Dans cette convention, nous

avons rappelé, ça a aussi été dit par Francis KLEITZ, tout ce que fait la Collectivité européenne d'Alsace en maîtrise d'ouvrage directe : c'est un montant important, puisqu'avec l'Agglomération de Saint-Louis et la Ville de Saint-Louis, ce montant est estimé à 180 millions d'euros. Des ressources de 140 millions sont mobilisées par la CeA en 90 agents, par exemple. Et puis vous savez que nous avons un montant d'investissement important pour l'opération 5A3F : la restructuration de la plateforme douanière de Saint-Louis-Bâle. Il y a la question également du collège de Kembs, la restructuration du collège d'Hégenheim. Tout ça est rappelé dans cette convention. Et puis nous avons, dans la troisième partie de la convention, les projets partagés, qui sont portés par Saint-Louis Agglomération ou par la Ville de Saint Louis. Ce sont en tout seize projets que nous soutenons à hauteur d'environ 2 500 000 euros. Il y a en annexe les fiches actions de ces seize projets, comment ils sont financés. Il y a notamment huit projets qui concernent des pistes cyclables et puis des projets également de rénovation thermique des bâtiments.

Voilà pour faire synthétique sur cette convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je pense qu'il était important quand même de le présenter, parce que d'abord, je le dis souvent, Strasbourg est une capitale européenne, Bâle est une capitale-monde. Et je pense que l'Alsace ne s'arrime pas encore suffisamment au potentiel de Bâle. C'est aussi cet enjeu. Bien sûr, je vois Thomas qui hoche la tête, en ayant l'impression que c'est beaucoup amarré, mais parce que vous vous êtes amarré en tant que territoire. Mais l'Alsace dans toute sa globalité ne l'est pas à mon sens suffisamment, parce qu'il y a un vrai potentiel de développement et d'intelligence collective. Je le vois dans le travail que je peux faire avec les deux présidents du canton de Bâle et du canton de Campagne. Je trouve que, sur un certain nombre de points, la Suisse est en avance sur nous. Sur les enjeux environnementaux, etc., on peut prendre des conseils chez eux. De temps en temps, ils prennent aussi des conseils chez nous, mais en tout cas il y a un potentiel de développement très fort sur lequel on peut s'ancrer avec cette communauté de destin rhénane, mais qui n'oublie pas Bâle. Je sais aussi, par contre, que la proximité avec Bâle génère aussi des difficultés pour l'Agglomération de Saint-Louis, au regard notamment des coûts du foncier, des difficultés de recrutement qui sont quelques problèmes générés par la présence de cette grande métropole à proximité de notre territoire. Donc je suis content que les projets que nous pouvons porter prennent en compte tout cela dans la démarche. Et je sais qu'on a un travail vraiment de qualité avec le Président de l'Agglo DEICHTMANN, qui est dans une logique de co-construction très forte avec la Collectivité européenne d'Alsace.

M. JANDER – Monsieur le Président, juste rajouter quelque chose, excusez-moi, ce n'est pas l'usage de parler après vous, mais il y a une petite spécificité. C'est-à-dire que Saint-Louis Agglomération doit participer à l'investissement dans 5A3F autour de 15 millions d'euros. Néanmoins, il y a des difficultés financières passagères de l'Agglomération liées au non-reversement de la dotation de compensation pendant la période du Covid, lié à la présence de l'EuroAirport. Il est donc envisagé et proposé de rééchelonner cette participation de 15 millions d'euros de l'Agglo selon un échelonnement qui sera proposé dans une délibération ultérieure. Je voulais quand même le préciser dans le cadre de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, c'était une façon de faire une avance sur leur contribution. Et vous voyez, je le dis à nos collègues de l'opposition, si nous n'avions pas un tout petit peu de réserve, nous ne pourrions pas, en cas de coup dur, aider les territoires, comme ça nous apparaît essentiel face aux difficultés. On a eu un certain nombre de coups durs, comme le Covid, etc. Et on a bien vu qu'il y a un peu de poire pour la soif pour faire face aux crises. Je pense qu'aujourd'hui, avec les crises qui se multiplient, on sera très heureux à mon avis de les avoir. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis à conclure dans le cadre du contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Précise que les projets listés en annexe 1 et 2 de la convention précitée pourront faire l'objet d'un soutien financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace, dans les conditions mentionnées dans cette convention et le règlement du Fonds Attractivité Alsace, mais que l'octroi des subventions correspondantes nécessitera l'adoption d'une délibération spécifique ultérieure, la convention précitée ne valant pas engagement financier ferme et définitif de la part de la Collectivité ;
- Accepte le principe du rééchelonnement de la participation financière de Saint-Louis Agglomération pour l'opération d'Aménagement pour l'Amélioration des Accès Autoroute de l'Agglomération des Trois Frontières dite 5A3F, lequel devra être concrétisé par la signature d'un avenant à la convention financière du 18 juin 2022, avenant qui sera soumis à l'approbation de la Collectivité dans le cadre d'une délibération ultérieure ;
- Prend acte que les 4 Conseillers d'Alsace des cantons de Brunstatt-Didenheim et de Saint-Louis représentent la Collectivité européenne d'Alsace dans le Comité de pilotage de l'observatoire du territoire de l'agglomération de Saint-Louis.

3 non-participations au vote

Pascale SCHMIDIGER, Maire de Saint-Louis et Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Agglomération

Daniel ADRIAN et Thomas ZELLER, Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Agglomération

CD-2023-3-2-1 - ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - ACCEPTATION DES DÉLÉGATIONS PARTIELLES DE COMPÉTENCES AUX AIDES À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES

M. Lucien MULLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous proposerai à 13 heures d'aller déjeuner. Auparavant, je pense qu'on peut encore faire le rapport de Fatima sur la convention avec l'État pour le FSE. Ah, j'en ai oublié un. Pardon Lucien. Excuse-moi Lucien, j'ai voulu aller trop vite. Lucien, si tu veux bien présenter les enjeux autour d'Alsabail.

M. MULLER – Merci Monsieur le Président. J'ai compris qu'il faut être succinct parce qu'il est bientôt 13 heures. Ça dépendra des questions qu'il va y avoir. Il s'agit d'une convention liant la CeA à différentes EPCI de notre territoire. En gros, c'est un soutien plutôt rassurant pour ces collectivités, pour les EPCI. Il s'agit d'un système d'avances remboursables que les anciens connaissent encore à travers le fameux FDAI. C'était un peu le même principe, sauf que chaque fois l'EPCI était seul, on n'avait pas le soutien de la CeA. C'est plutôt rassurant pour les collectivités, pour les EPCI, parce qu'on ne parle pas seulement des grandes collectivités comme par exemple l'Agglomération de Saint-Louis, de Colmar, peu importe, on parle aussi des petits EPCI. Ce système permet de soutenir le développement économique, et surtout apporte aussi la garantie aux EPCI et à la Collectivité européenne

de récupérer leurs fonds puisque c'est Alsabail qui portera intégralement le risque de l'opération. En fin de compte, comme je l'ai déjà dit, ce système pérennise un outil et un savoir-faire, puisque depuis une cinquantaine d'années, Alsabail est intervenu pour un montant cumulé de plus de 220 milliards d'euros, qui représentent en gros 2 000 projets et directement 31 000 salariés.

Il faut quand même savoir que nous intervenons déjà dans beaucoup de domaines : s'agissant de la mobilité, l'aménagement du réseau routier, le financement de plateformes économiques, le financement aux CCI, à la Chambre des métiers et la Chambre d'agriculture, et comme ça a été évoqué avant, du nord au sud, à travers la contractualisation pour les 167 millions d'euros qui ont été évoqués avant par nos collègues, et nous sommes également présents à travers l'Agence d'attractivité ADIRA, notamment les marques Savourez l'Alsace, Employeur d'Alsace, Fabriqué en Alsace, Artisan d'Alsace et la promotion de nos territoires.

Vous avez tous eu le rapport. L'intérêt principal, c'est ce que j'ai dit : c'est l'accompagnement de nos territoires, la garantie de retrouver nos fonds à travers Alsabail. Et ce qu'il faut encore retenir, c'est que le maximum d'avances peut représenter 30 % du projet immobilier. Je pense que j'ai fait le tour.

Il vous est donc proposé d'approuver la Convention, qui est définie dans les termes que je vous ai dits avant, sachant qu'il y a déjà six EPCI qui apparaissent au titre de la convention, qu'il y en a d'autres qui ont déjà délibéré puisque je l'ai vu à travers des articles de journaux, et seize ont donné leur accord de principe. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur Alsabail ? Merci Lucien de l'avoir présenté, parce que pour moi c'est un rapport très important. Un rapport très important parce qu'on est dans un contexte particulier où les entreprises vont avoir du mal à emprunter. Or, aujourd'hui, si on veut conserver la possibilité de produire en circuit court et de produire en local et de garantir à nos concitoyens l'économie de la vie courante, les besoins de la vie quotidienne, se loger, se chauffer, se nourrir, se vêtir, se former, se soigner, pour tout cela, on a besoin d'entreprises sur le territoire. Avant, il y avait des crédits faciles, les taux d'intérêt étaient faibles. Nous avons maintenu avec Éric STRAUMANN Alsabail comme un outil de notre territoire. Avec la délégation que les intercommunalités nous donnent, nous pourrions aller plus loin et renforcer cet outil, à un moment crucial pour les entreprises. Ça nous conforte comme un rôle d'acteur économique majeur, je dis bien un rôle d'acteur économique majeur, comme les accords de Matignon nous ont reconnus comme un acteur économique majeur de l'ADIRA avec 40 % du financement par notre Collectivité. C'est aussi une marque de confiance entre les EPCI et la Collectivité européenne d'Alsace, puisqu'ils nous délèguent cette compétence. Ça veut dire qu'ils ont confiance en nous pour la mener à bien. Donc dans l'intérêt de maintenir l'économie de la vie courante sur notre territoire et de réindustrialiser encore l'Alsace sur certaines missions, je pense que cette délibération est très importante. Voilà.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la création, par les six établissements publics de coopération intercommunale d'Alsace volontaires, listés en annexe 1 à la présente délibération et qui ont déjà délibéré en ce sens au 19 juin 2023, d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises intitulé « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises », faisant intervenir également ALSABAIL, société d'économie mixte spécialisée en matière de crédit-bail tel que détaillé dans le règlement joint en annexe 2 à la présente convention ;
- Accepte les délégations d'octroi de compétence partielle d'aides à l'immobilier d'entreprises précitées, données à la Collectivité européenne d'Alsace par chacun des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaires listés en annexe 1 ayant déjà délibéré à la date du 19 juin 2023 au titre de ce « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises » ;
- Approuve les termes du modèle type de convention de délégation de compétence partielle d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises pour la mise en œuvre du « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Alsace joints en annexe 2 à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions particulières de délégation de compétence partielle d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises pour la mise en œuvre du « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments relais des entreprises » sur la base du modèle type de convention précité, conformément aux délibérations prises par les quatre établissements publics de coopération intercommunal listés en annexe 1 ;
- Précise, qu'en vertu de la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente, la Commission Permanente est compétente pour :
 - accepter les futures délégations de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises que d'autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Alsace, pourraient donner à la Collectivité européenne d'Alsace,
 - approuver les termes des futures conventions de délégation de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises, établies sur la base du modèle type précité, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et ces autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Alsace.

9 non-participations au vote

Yves SUBLON, Président d'ALSABAIL

Catherine GRAEF-ECKERT, Lara MILLION, Pascale PFEIFFER, Sébastien ZAEGEL, Pierre BIHL, administrateurs au sein d'ALSABAIL

Paul HEINTZ, Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt

Marc SENE, Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue

Pascale SCHMIDIGER, VP de Saint-Louis Agglomération

CD-2023-3-4-1 - CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE A CONCLURE AVEC L'ETAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FSE PLUS ET ACCORD LOCAL D'INTERVENTION DES ORGANISMES INTERMÉDIAIRES ALSACIENS

Mme Fatima JENN, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Je donne, juste avant le déjeuner, la parole à Fatima sur le FSE.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Avant de vous demander d'approuver la convention qu'on va signer avec l'État comme autorité de gestion et avec les organismes intermédiaires, je tiens vraiment à vous présenter le fonds social européen plus. Il y a un plus et je vais vous dire pourquoi.

Le contexte aujourd'hui, par rapport à ces fonds-là, c'est d'abord l'Europe. Ils s'inscrivent dans des programmations européennes se déroulant par rapport à nous, la Collectivité européenne d'Alsace, de 2014 à 2020 et de 2021 à 2027. Ce sont les deux périodes qui nous concernent. Et puis il s'agit aussi d'un contexte national, car la répartition des fonds se fait par les autorités de gestion qui sont à la fois l'État qui distribue 65 % et la Région qui distribue 35 %. Donc le fond social européen plus, pourquoi ? C'est parce qu'aujourd'hui il regroupe plusieurs fonds européens, et même le montant sera conséquent. Il permet de renforcer la politique d'insertion que nous menons au sein de la Collectivité européenne d'Alsace.

La programmation, comme je vous l'ai dit, c'est 2014-2020. Entre 2014 et 2020, nous avons touché au niveau du Bas-Rhin 25 048 400 euros, et au niveau du Haut-Rhin 5 345 200 euros, bien sûr hors chantiers d'insertion gérés par l'État. Cela nous a permis de soutenir 400 actions portées par 58 structures en faveur de l'insertion professionnelle et socioprofessionnelle. Entre 2021 et 2022, il y a une année blanche : c'est toujours le cas entre deux programmations. Et un React-EU, un fonds d'urgence lié au Covid a été créé. C'est pour la transition bien sûr entre les deux programmations, mais il nous a permis en plus de toucher 5 millions d'euros, ce qui nous a permis de financer 47 actions d'insertion, soit un total, en tout, entre la première programmation et l'année de transition, de 35 millions d'euros en 2022, touchés par la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour la programmation 2021-2027, le fonds social européen plus est de 37 730 000 euros, soit une augmentation de 6,8 %. Une dotation en hausse reconnaissant une expérience et une bonne gestion du fonds social européen et des résultats reconnus et le choix d'un périmètre plus large, c'est-à-dire le cofinancement des ateliers et chantiers d'insertion qui, au début, étaient financés par l'État au niveau du Haut-Rhin. Nous procédons sous forme d'appel à projets publié jusqu'au 13 juin, c'est-à-dire jusqu'à la semaine dernière. Et je peux vous dire d'emblée que plus de 90 demandes ont été formulées, dont 18 sont de nouveaux projets qu'on va instruire. Le partenariat entre l'État et la Collectivité européenne d'Alsace se concrétise par la signature d'une convention de subvention globale. C'est ce que je vous propose dans l'annexe 1.

La deuxième convention concerne les organismes intermédiaires. Qui sont les organismes intermédiaires sur l'Alsace ? Ils agissent sous la responsabilité d'une autorité de gestion qui leur délègue la gestion et le contrôle des opérations soutenues par le fonds social européen plus. En l'occurrence, l'État, autorité de gestion, a retenu trois organismes intermédiaires sur le territoire alsacien, qui sont la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et la MEF de Mulhouse. La signature d'un accord local entre ces quatre organismes, vous l'avez aussi dans l'annexe 2 du rapport. Il détermine bien sûr leur périmètre d'intervention respectif.

Les organismes intermédiaires : qui fait quoi ? Concernant la Collectivité européenne d'Alsace, les 37 730 000 euros servent à subventionner le retour à l'emploi des

bénéficiaires du RSA sur tout le territoire alsacien. Pour l'Eurométropole, il s'agit de 5 100 000 euros pour subventionner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en lien avec la politique de la ville sur le territoire de l'Eurométropole. Pour la MEF, il s'agit de 7 857 636 euros pour l'accompagnement et la levée des freins dans le cadre du protocole du plan local pour l'insertion (PLI), et c'est sur le territoire de M2A. Concernant l'État, il s'agit de 9 232 982 euros pour subventionner toutes les actions qui sont dans un périmètre au-delà de l'Alsace.

Ce que le fonds social européen plus finance aujourd'hui, ce sont des priorités d'intervention. La priorité 1 favorise l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables. La priorité 2 est l'insertion professionnelle des jeunes. Et la priorité 6 sert à favoriser l'innovation sociale et la mise en place de dispositifs innovants. Quelques exemples. Par exemple, on finance les levées de freins périphériques à l'emploi, l'accompagnement global renforcé pour l'inclusion active des jeunes, l'accompagnement professionnel renforcé, etc.

C'est cette slide que je souhaiterais partager avec vous. Quelles sont les équipes chez nous qui peuvent vous aider, qui peuvent aider les territoires, les associations qui sont sur votre territoire ? L'équipe du fonds social européen est rattachée à la Direction de l'insertion vers l'activité et du logement et accompagne bien sûr l'ensemble des porteurs de projets. Vous avez les noms de la cheffe de service, de la cheffe de service adjointe. Beaucoup de réunions d'information se sont déroulées pour expliquer comment obtenir ces fonds dans toute l'Alsace depuis le mois de novembre.

J'ai tout dit. Maintenant, mes chers collègues, je vous demande, avec toutes ces explications, de valider ces deux conventions, l'une signée avec l'État et l'autre avec les organismes intermédiaires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup Fatima. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Je voudrais juste rebondir sur les propos de Robin tout à l'heure : un plus un égal trois. Je pense que c'est important. C'est-à-dire qu'on n'a pas seulement cumulé les aides que les deux départements avaient auparavant, on va plus loin et on augmente la contribution et les recettes autour du fonds social européen. C'est aussi notre action qui est crédibilisée autour de ça. Et je vous rappelle qu'on est toujours aussi en réflexion, parce qu'on se rend compte que malheureusement, chaque année, notre pays rend encore des fonds européens et qu'il y a un enjeu d'aider notamment les petites communes et les associations à pouvoir monter des projets. Donc on réfléchit à la façon dont on va structurer cette possibilité, parce que ça fera un service public et une ingénierie aussi qui seront renforcés, pour nous, parce que je pense qu'on peut encore gagner des recettes supplémentaires en structurant encore nos projets, et pour les territoires qui n'ont pas les moyens de se structurer pour faire des dossiers. Donc ça, c'est un enjeu d'avenir pour le FSE, mais en attendant c'est déjà une vraie valeur ajoutée pour notre territoire. Merci Fatima.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- **Approuve les termes de la convention de subvention globale pour la mise en œuvre du FSE+, jointe en annexe 1 à la présente délibération, dont le détail financier des crédits délégués de 37 730 000 € s'établit comme suit :**

- 34 500 000 € au titre de la priorité 1 du Programme Opérationnel National du FSE + « Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou exclus »,
 - 2 000 000 € au titre de la priorité 2 « Favoriser l’accès à l’emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative (Emploi des jeunes) »,
 - 500 000 € au titre de la priorité 6 « Favoriser l’innovation sociale et l’essaimage des dispositifs innovants »,
 - 730 000 € pour l’assistance technique.
- Approuver les termes de l’accord local signé par l’Etat et les organismes intermédiaires alsaciens joint en annexe 2 à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l’accord local, ainsi que la convention de subvention globale FSE+, au même titre que tout document indispensable à son exécution, ne modifiant pas le contenu de ladite convention et pris en son application.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose que nous allions déjeuner. Nous l’avons bien mérité. Merci.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

CD-2023-3-5-1 - DÉFINITION DU BONUS ÉNERGIE, DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES ALSACIENS

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que Philippe et Nicolas sont là ? Oui. Donc ça va, on va pouvoir attaquer le sujet de la réussite éducative des collégiens alsaciens. C’est toi Philippe qui t’y colles. Vas-y, je t’en prie.

M. MEYER – Merci. Page 42, il s’agit du bonus énergie, dont on a déjà parlé, et d’autres points concernant des dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d’investissement, sur lesquels je ne m’appesantirai pas. Par contre, le premier, je tenais à en dire quelques mots, parce que c’est une démarche très volontariste de notre part, et sans doute unique. On ne va pas demander un brevet d’exclusivité, ça existe peut-être ailleurs, mais en tout cas cela a connu un beau succès. Il s’agissait de dire faisons ensemble les économies d’énergie et faisons profiter tous ceux qui se sont impliqués pour obtenir ces économies, dans un contexte bien sûr de contrat énergétique défavorable qu’on connaît, mais également bien sûr, et ça ne peut que rassurer nos collègues de l’opposition, d’efforts importants dans le cadre de l’économie d’électricité, mais également de gaz, donc de produits carbonés.

Je vais me permettre de faire un tout petit focus sur cette question des économies d’énergie, parce qu’on est plutôt assez vertueux, bien au-delà du bonus, puisque dans le cadre du Grenelle de l’environnement, le projet était de faire des économies de l’ordre de 40 % de la consommation d’énergie dans les collèges d’ici 2030 par rapport à la situation de 2010. En 2022, on est déjà à plus de 20 % d’économies d’énergie sur l’ensemble du parc des collèges, ce qui représente 8 millions d’économies. D’ici 2030, on a bon espoir et je suis persuadé que nous atteindrons sans difficulté ce seuil des 16 millions d’économies

par an, bien sûr, et compte tenu du coût du mégawattheure actuel. Il y a les actions autour des installations photovoltaïques, qui produisent de l'électricité solaire qui est consommée sur place avec revente des surplus, ce qui nous permet d'avoir 30 % des besoins d'électricité des collèges équipés. Donc c'est une économie quand même déjà de 50 000 euros par an, avec un surcroît de recettes pour les collèges. Sur les 35 collèges qui aujourd'hui sont équipés, nous continuerons bien sûr de manière très volontariste ce déploiement les prochaines années.

Un mot aussi sur cette opération de calorifugeage réalisée dans les mois qui viennent dans 120 collèges, financée par les gros pollueurs comme Total, Shell et les autres. Donc ici c'est aussi une opération très intéressante, puisqu'elle va nous faire économiser 1 million d'euros annuels et 6 gigawattheures d'énergie.

Un collège sur trois en restructuration, avec là aussi des priorités sur ces travaux concernant l'isolation et les économies d'énergie. C'est un plan vraiment massif. J'en profite aussi pour dire qu'on avance bien sur le projet des îlots de fraîcheur urbains, un point qui nous touche également. Et je n'oublierai pas le raccordement des collèges aux réseaux de chaleur biomasse, énergie renouvelable comme vous le savez : déjà 21 collèges sont sur des réseaux de chaleur biomasse et ça devrait continuer à se déployer.

Pour revenir plus précisément à la délibération, c'est la mise en place d'un bouclier d'énergie de 22 millions d'euros face à la progression des coûts d'énergie. On a pu constater, grâce à ce bonus énergie, 35 % d'économies sur les consommations, donc 6 millions en tout. Et si je neutralise un hiver plutôt doux, ça représente près de 4 millions d'économies brutes, avec 120 collèges engagés.

80 collèges ont réduit leur consommation de chauffage de plus de 15 %. Il y a 27 collèges qui n'ont pas réalisé des économies de chauffage, mais on va atténuer cela, puisque 20 font encore l'objet de défauts de remontée d'informations et pourraient se voir attribuer ce bonus quand on aura tous les éléments. En réalité, seuls 7 collèges sur 147 ont été identifiés comme ayant une consommation de chauffage supérieure à la moyenne des dernières années.

Concrètement, nous proposons de gratifier les collèges pour qu'ils puissent utiliser davantage de moyens pour les actions éducatives, les projets pédagogiques, matériels, sorties et voyages scolaires, et 20 % seraient attribués pour l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer les conditions de travail des agents techniques. C'est-à-dire qu'on considère que c'est un effort collectif qui a conduit à toutes ces économies d'énergie. Il s'agit de la communauté éducative, souvent aussi les élèves, qui ont été impliqués là-dedans, nos fameux éco-délégués, et beaucoup de collégiens, les enseignants, mais bien sûr aussi nos agents. Nous proposons que les collèges qui ont réalisé moins de 5 % d'économies perçoivent 6 euros par élève, entre 5 et 10 % d'économies 10 euros, entre 10 et 15 % d'économies 15 euros, plus de 15 % d'économies 22 euros par élève. Et les collèges qui étaient déjà très performants, qui avaient déjà fait des efforts, seront à 10 euros par élève.

Voilà sur ce nouveau dispositif ce que je souhaitais vous dire. Après vous avez de la page 46 à la page 52 des dépenses exceptionnelles, des crédits complémentaires qui ont été accordés. Je vous propose, Monsieur le Président, de ne pas y revenir, à moins bien sûr qu'il y ait des questions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Et je pense aussi au calorifugeage, où tu as été déterminant dans la possibilité d'avoir ces financements. Est-ce qu'il y a des remarques ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Tout le monde plébiscite. J'aurais aimé une position et qu'on se dise « c'est merveilleux ce que vous faites au niveau de la Collectivité ». Mais ça ne va quand même pas jusque-là malheureusement. Pourtant, c'est exemplaire. Oui, Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Très vite, simplement pour appeler l'attention de l'Assemblée sur un élément de forme aussi qui est présent dans cette délibération, qui était la volonté de donner du sens et de mobiliser les jeunes avec le projet de fresque. Toutes celles et ceux qui passent par Colmar peuvent observer cela sur les murs du bâtiment des archives départementales. C'est une fresque qui a été montée. On aura encore une opération à l'approche de l'hiver prochain. Cela a mobilisé des jeunes dans les collèges de chacun de nos territoires, avec une expression artistique, moderne, urbaine. Cela a mobilisé aussi la réflexion, la créativité, l'esprit d'innovation de nos jeunes pour travailler sur cette question de la préservation de l'énergie, des économies d'énergie. Je crois que ces sujets-là peuvent aussi avoir une vision positive, une vision engagée qui ne soit pas que le fruit des peurs, mais bien la volonté d'agir et de changer les choses. Et je crois que transmettre ce message-là par la culture est un beau message d'espoir aussi.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Très bien. Je propose de passer au vote. Qui est contre cette démarche ? J'ai cru que Madame QUINTALLET levait la main. Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Nomme « bonus énergie » le dispositif appelé « bonus énergétique » adopté par la délibération n°CD2022-4-5-3 du 20 octobre 2022,
- Fixe les critères et les modalités de versement du bonus énergie 2023 telles que détaillées ci-après :
 - o comparaison de la situation individuelle, collège par collège ;
 - o comparaison des consommations de chauffage entre les périodes d'octobre 2021 à février 2022 (réputé couvrir l'hiver 2021-2022) et d'octobre 2022 à février 2023 (réputés couvrir l'hiver 2022-2023) ;
 - o prise en compte des consommations sur la base des remontées du logiciel ENERGISME de la CeA ou à défaut, sur la base des factures ou justificatifs fournis par les collèges ;
 - o déduction de la clémence météorologique relative de l'hiver 2022-2023 par rapport à l'hiver 2021-2022 (méthode DJU)
 - o reversement d'un montant de 1,181 M€ TTC aux collèges :
 - ayant fait des économies entre les deux hivers 2022-2023 et 2021-2022 ;
 - déjà performants dont la consommation n'a pas augmentée de plus de 1%.
 - o La gratification des collèges bénéficiaire du bonus énergie se fait par paliers et en définissant une part élève :

Collèges ayant réalisé moins de 5% d'économies :	6 €/élève
Collèges ayant réalisé de 5,01 à 10% d'économies :	10 €/élève
Collèges ayant réalisés de 10,01 à 15% d'économies :	15 €/élève
Collèges ayant réalisés plus de 15% d'économie :	22 €/élève
Collèges performants qui le sont restés :	10 €/élève

- Décide que les critères, ci-dessous, afférents au bonus énergie sont applicables immédiatement.

- Décide le versement de la gratification sous la forme d'une dotation de fonctionnement complémentaire fléchée lors de la notification de la manière suivante :
 - o pour 80% du montant attribué, l'affectation s'effectuera selon les priorités retenues par le collège (action éducative, projet pédagogique, matériel, sorties et voyages scolaires, etc.)
 - o 20% du montant attribué seront fléchés pour l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer les conditions de travail des agents techniques du collège (ATC) (outillage pour l'agent de maintenance, matériel de nettoyage, etc.)

- Approuve la liste des collèges publics bénéficiaires du bonus énergie et la répartition des montants de subventions de fonctionnement attribués figurant en annexe 1 ;
- Autorise les services de la Collectivité européenne d'Alsace à instruire ultérieurement d'un éventuel bonus énergétique 2023 énergie pour les 20 collèges figurant en annexe 1 pour lesquels les remontées d'information sont manquantes à la date du 27 avril 2023.
- Attribue à divers collèges publics alsaciens et privés sous contrat d'association avec l'Etat alsaciens des dotations de fonctionnement complémentaires et des subventions d'un montant de 13 875 439,14€ :
 - 1 180 000 € de gratifications au titre du bonus énergie 2023 versées aux collèges publics alsaciens figurant en annexe 1 ;
 - 1 895 299 € pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation 2022 (chauffage, électricité, eau) des collèges publics alsaciens figurant en annexe 2 ;
 - 10 412 000 € pour couvrir les dépenses de viabilisation 2023 (chauffage, électricité, eau), complément au bouclier énergétique versé dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement 2023 aux collèges publics alsaciens figurant en annexe 3 ;
 - 139 501 € en accompagnement financier de 7 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat impactés par la hausse énergétique figurant en annexe 4 ;
 - 82 542,35 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics alsaciens figurant en annexe 5 ;
 - 42 069,79 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 6 ;
 - 71 000 € pour ajuster le montant versé dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement 2023, suite à la hausse des effectifs des collèges publics alsacien figurant en annexe 7 ;
 - 30 893 € pour ajuster le montant de la dotation de fonctionnement 2023, suite à l'augmentation des effectifs du Séminaire des Jeunes de Walbourg, collège privé sous contrat d'association avec l'Etat ;

- 1 659 € pour couvrir les frais de visite des lieux de mémoire des collèges publics du Haut-Rhin figurant en annexe 8 ;
- 11 249 € de subventions d'investissement pour l'acquisition de mobilier, d'équipement et matériel aux collèges publics alsaciens figurant en annexe 9 ;
- 8 346 € de subventions d'investissement pour l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS des collèges publics alsaciens figurant en annexe 10 ;

Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T88	(1065) 65-655111-221	1 180 880,00 €
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	1 895 299,00 €
P196	O003	P196E01	T89	(1065) 65-655111-221	10 412 000,00 €
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	82 542,35 €
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	42 069,79 €
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	71 000,00 €
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	1 659,00 €
P194	O001	P194E01	T82	(1064) 65-655112-221	139 501,00 €
P194	O001	P194E01	T83	(1064) 65-655112-221	30 893,00 €
P202	O001	P202E14	T82	(3287) 204-2324-221	4 431 €
P202	O001	P202E14	T84	(3287) 204-2324-221	6 818 €
P211	O002	P211E03	T50	(1083) 204-20431-221	8 346,00 €
TOTAL					13 875 439,14€

Les aides financières seront versées aux collèges publics d'Alsace en une seule fois.

- Approuve les principes de prise en charge des frais de transport et de frais de repas ci-après détaillés. Les montants seront versés à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs :
 - les frais de transport du collège public Frison Roche à La Broque, dans le cadre de la cérémonie de remise des étoiles Michelin ;
 - les frais de transport des collèges publics alsaciens au titre du projet « Fresque sobriété énergétique » ;
 - les frais de transport des collèges publics au titre du projet « veilleur de mémoire » ;
 - les frais de transport et de repas pris dans les services de restauration des collèges publics alsaciens au titre du projet Fêtons l'Europe ;
 - les frais de transport du collège public Robert Beltz à Soultz au titre d'une visite des archives départementales de Colmar

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – Tranche 81 – natana (1065) 65-655111-221.

**CD-2023-3-5-2 - CONVENTION-CADRE AVEC LE RECTORAT DE STRASBOURG
PORTANT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES COLLÉGIENS**

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. Je crois que c'est cette fois-ci présenté par Nicolas. Il concerne la convention-cadre avec le rectorat.

M. MATT – Merci Président, merci mes chers collègues. Juste pour rappeler rapidement en propos liminaires, eu égard au débat budgétaire que nous avons eu ce matin, que ce sont 1,4 milliard d'euros qui seront consacrés sur le mandat à l'éducation, que nous parlons bien ici de 147 collèges publics pour 90 000 collégiens. À travers ce rapport, je vais avoir le plaisir de vous synthétiser les actions éducatives que nous déployons au service de ces 90 000 collégiens. L'objet est une convention-cadre avec le Rectorat pour que les actions que nous déployons et celles que nous déploierons demain s'inscrivent dans un schéma partenarial au bénéfice de ces publics.

Nous proposons d'inscrire nos initiatives à travers cinq items, cinq parcours définis par le Rectorat. Il s'agit du parcours santé, qui consistera à veiller au bien-être mental et physique des collégiens. Dans ce parcours se retrouveront nos initiatives comme « boost ta forme » autour du sport santé dont je vous parlerai tout à l'heure puisque le rapport a été retenu. Bien évidemment, la Bête noire que vous connaissez tous, qui est une production de la maison de la Collectivité européenne d'Alsace, avec 10 000 collégiens touchés à ce jour. Puisqu'il faut toujours faire mieux et aller plus loin, c'est également un nouveau chantier qui commence autour de la lutte contre le harcèlement scolaire, en coopération avec mes collègues Bruno FUCHS, Philippe MEYER et Nathalie MARAJO. Également, je souhaitais insister sur la mise en place, toujours dans la santé et le bien-être, de 12 collèges qui seront pilotes dans la distribution de protections hygiéniques, avec en plus un accompagnement éducatif autour de ces appareils. Il s'agit aussi de l'éducation à l'éducation et à l'affectivité, du déploiement d'un nouveau jeu, une nouvelle production de la Collectivité européenne d'Alsace, « qui suis-je ? », autour de l'estime de soi. Je ne rappellerai pas ici la sensibilisation aux gestes qui sauvent : ce sont là aussi 18 000 collégiens de 4^e qui ont été sensibilisés à travers les services d'incendie ex 67 et ex 68 (SIS).

Il s'agit également d'un parcours art et culture, dans lequel s'inscrivent les initiatives artistes en collège, collège au cinéma, parcours à travers lequel nos grands équipements comme le Vaisseau et le château du Haut-Koenigsbourg seront mobilisés.

Il s'agit du parcours avenir. Il s'agira de donner à nos collégiens une orientation éclairée. Je ferai mention des 18 filières métiers déployées dans nos différents collèges, les deux dernières étant orientées autour des métiers du médico-social.

Concernant le parcours citoyen, il s'agira de contribuer à l'amélioration du climat scolaire à travers les initiatives éducation contre les préjugés racistes et antisémites. Il s'agit de collège sans haine, d'éducation aux médias et à l'information, ce qui permettra, chère Lara, de lutter plus efficacement contre les fake news. Il s'agit également de nouveaux jeux. Je vous annonce, si vous ne le connaissez pas, le jeu « Démocratique », qui a été mis en œuvre avec la coopération du Conseil de développement de la CeA, avec nos services techniques, et qui propose de réenchanter un petit peu les pratiques démocratiques auprès de nos collégiens. Il s'agit donc aussi d'une belle action pilotée en interne pour renouer ce lien-là. Il s'agit du réseau des éco-délégués. Bref, tout ce qu'il faut pour garantir les conditions du bien vivre ensemble dans un environnement favorable.

Je ne peux évidemment pas oublier le parcours immersif qui bénéficiera du soutien que l'on met déjà dans la plateforme Plarela, et d'autres initiatives comme le mercredi de l'alsacien, le mercredi du bilinguisme, pour parfaire la pratique des langues régionales.

Et si ce rapport, entre guillemets, ne coûte rien parce qu'il s'agit d'initiatives que nous avons déjà engagées, que nous organisons avec l'Éducation nationale, sachez que ce sont à peu près 600 000 euros par an que nous investissons pour ces initiatives au bénéfice de notre jeunesse. Bref, un vrai investissement d'avenir, Monsieur le Président et mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas. Ça a l'air de satisfaire l'Assemblée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre le Rectorat de Strasbourg et la Collectivité pour la Réussite éducative des collégiens alsaciens, au titre de la période 2023-2026, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage « Réussite éducative » ;
- Approuve la désignation de Messieurs Nicolas MATT et Philippe MEYER en qualité de membres du comité de pilotage « Réussite éducative ».

CD-2023-3-5-3 - NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AUX SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES DES COLLÈGES VOLET MÉMORIEL

Mme Martine DIETRICH, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au nouveau dispositif d'aide aux sorties et voyages scolaires des collèges, volet mémoriel. Maxime.

M. BELTZUNG – Monsieur le Président, chers collègues. Comme vous le savez, au mois de février dernier, nous avons voté à l'unanimité la politique mémorielle de la Collectivité européenne d'Alsace, et le rapport définit trois axes : collecter la mémoire, faire rayonner l'histoire du territoire et susciter un engagement citoyen autour de la mémoire et de l'histoire. Les actions mémorielles développées par cette politique doivent servir à construire ensemble l'avenir de l'Alsace. C'est une vision politique porteuse d'engagement citoyen et de développement des consciences individuelles pour servir le collectif. La dimension éducative de cette politique et la transmission pédagogique de la mémoire des conflits contemporains sont des enjeux de première importance qui doivent avant tout permettre de former l'esprit critique des collégiens. Nous sommes en effet convaincus qu'une meilleure connaissance du passé permet de mieux comprendre le temps présent et surtout de construire l'avenir. La transmission s'inscrit en cela dans les objectifs de la Collectivité de développer une mémoire ouverte, riche, apaisée mais exigeante. Elle doit de fait permettre de lutter contre les falsifications de l'histoire en donnant aux collégiens les outils nécessaires à la compréhension des enjeux d'histoire et de mémoire, et ainsi leur offrir la possibilité de prendre part à cette lutte en faisant d'eux des citoyens responsables et engagés. Pour ce faire, la Collectivité européenne d'Alsace attribue des subventions de fonctionnement pour les visites des lieux de mémoire organisés par les collèges publics et privés d'Alsace, selon des modalités de participation jusqu'à présent différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Il vous est donc proposé, chers collègues, de définir les nouveaux critères pour les subventions de fonctionnement attribuées aux collèges publics et privés à compter de la rentrée 2023-2024, en offrant tout d'abord les mêmes conditions d'accès et de prise en charge pour l'ensemble des collégiens alsaciens aux sites mémoriels, de prendre en charge les frais d'entrée, de visite guidée et de transport pour les visites du Mémorial d'Alsace-Moselle, du Struthof, du Hartmannswillerkopf, du Fort de Mutzig, de la ligne Maginot, du Musée mémorial des combats de la poche de Colmar, du Musée de la bataille du 6 août 1870 et du Mémorial du Linge, et enfin de prendre en charge les frais d'entrée, de visite guidée et 20 % des frais de transport pour les visites des lieux de mémoire nationaux que vous avez en annexe et qui a été travaillé par le service d'archives. Avec ce rapport, nous répondrons à un axe important de notre politique mémoire, la transmission aux jeunes pour construire avec eux l'avenir de l'Alsace. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Maxime. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci cher collègue pour la présentation détaillée du rapport. Par cette délibération, la Collectivité européenne d'Alsace définit en effet son dispositif d'aide aux sorties et voyages scolaires des collèges, en commençant par ce qui nous importe toutes et tous ici, le volet mémoriel. Notre Région, et vous l'avez rappelé, a été tant marquée par les deux conflits mondiaux que le soutien, qui n'est pas obligatoire, c'est important de le rappeler il me semble, de notre Collectivité sur ces sorties mémorielles est le bienvenu.

En parlant de politique mémorielle, permettez-moi d'en profiter pour saluer ici la mémoire de Marcel WEINUM. Ce jeune résistant alsacien originaire de Brumath a créé dès septembre 1940 un réseau résistant composé exclusivement de jeunes adolescents âgés de 14 à 18 ans. Il a malheureusement été arrêté et décapité à 18 ans en 1942. Le courage de Marcel WEINUM est exemplaire et fait honneur à la mémoire de l'Alsace résistante.

Notre Collectivité, vous le savez, avait été sollicitée par des parents d'élèves, par des élèves, par des associations mémorielles pour honorer sa mémoire à l'occasion du futur baptême du collège de Brumath. Je regrette très sincèrement que la CeA ait mis un an pour prendre sa décision. Je regrette la position d'Étienne WOLF. Je regrette le silence qui a suivi pendant les six mois après le rejet de la proposition de Via Romana. Suite à cette situation, j'ai déposé une motion pour proposer le nom Marcel Weinum pour le collège de Brumath, en lien avec évidemment la demande initiale qui émanait du territoire. Des contre-propositions ont été formulées depuis. Elles opposaient des résistants entre eux et amplifient une incompréhension à la fois au sein du collège et des milieux mémoriels. Fort heureusement, depuis, je le salue, vous avez fini quand même par acter cette dénomination le mois dernier.

Cette affaire révèle en creux certains dysfonctionnements de la CeA. Je ne comprends pas comment il a été possible de ne pas comprendre la portée symbolique dans cette dénomination, la portée aussi historique et républicaine. Comment a-t-on pu rester si sourd à cette proposition du terrain ? Mais en lisant cette délibération, j'ai l'impression que ce n'est pas qu'un dysfonctionnement, mais au contraire que c'est peut-être révélateur d'autres orientations plus générales.

Détrompez-moi si je me trompe, cher collègue Maxime BELTZUNG, mais dans cette délibération, je relève plusieurs choses. Certes, le soutien aux voyages auprès de lieux nationaux semble augmenter, à la fois par la liste et par le soutien qui est proposé. En revanche, pour les voyages régionaux, il me semble que la dotation de 5 euros par élève et par nuit qui était prévue dans le Bas-Rhin disparaît. Le voyage également vers des lieux mémoriels européens n'est plus soutenu financièrement dans ce nouveau cadre. Et enfin, dans le Haut-Rhin, il y avait également un soutien, qui était limité mais qui existait, pour les écoles du Haut-Rhin, qui semble disparaître aussi dans cette délibération. Dites-moi le contraire si c'est le cas. En tout cas, avant la création de la CeA, les élèves du Bas-Rhin

étaient aidés pour partir visiter des lieux mémoriels européens, camps de concentration ou camps d'extermination. Avec la création de la CeA, les élèves en sont désormais privés. Après avoir tant tergiversé sur Marcel WEINUM, il me paraît important, au nom de l'histoire de notre région, au nom du climat politique ambiant, de revenir sur cette décision. Aussi, je vous appelle solennellement à ne pas faire d'économie sur les sorties mémorielles pour les collèges et pour les écoles d'Alsace. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. Je serai très rapide. Depuis le début de cette plénière, on nous traite de fascistes, de collabos, pactisant avec l'extrême droite en faisant des parallèles douteux sur la Seconde Guerre mondiale. Je rappellerai juste à Monsieur KOBRYN que la droite gaulliste et républicaine, dont nous nous revendiquons tous, n'a pas attendu le 22 juin 1941 pour entrer en résistance, contrairement à vos camarades communistes, et que, dès le début, nous avons fait le choix de la liberté suite à l'appel du général DE GAULLE, dont nous célébrions d'ailleurs l'anniversaire hier. Donc vos remarques sur les affections qu'on pourrait avoir avec du totalitarisme, vous pouvez les garder pour vous.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Président. Par rapport aux questions et aux remarques formulées à l'instant, il n'y a pas, quand on détermine le nom d'un collège, un nom qui est évident, qui tombe du ciel comme ça, comme une évidence. Très souvent, effectivement, ça fait l'objet d'un consensus au Conseil d'administration entre les représentants de parents, les représentants des enseignants, les représentants des collectivités locales, notamment la commune d'implantation et la CeA, et les choses sont bien sûr plus aisées, plus faciles dans ce cadre-là. Plusieurs collèges alsaciens portent des noms de résistants (Henri MECK, à Molsheim), de résistantes (Sophie GERMAIN), donc nous avons déjà des résistants alsaciens qui sont en honorés. Qu'il y ait eu un débat là-bas, le débat, c'est la démocratie. Qu'il y ait des discussions, des échanges, ça paraît tout à fait normal. Ce qui est le plus important pour nous tous, et ce qui devrait nous réjouir, c'est de voir qu'un vieux collège vétuste qui était le collège de Brumath a été réhabilité pour près de 16 millions d'euros de dépenses, qu'il sera un beau collège qui ravit toute la communauté éducative et le principal, avec qui j'en ai parlé et on l'inaugurera, et qui aujourd'hui porte un nom qui finalement a trouvé sa voie. Il y a des fois des choses qui sont évidentes et qui vont très vite, d'autres qui sont un peu plus lentes. C'est le principe d'un échange démocratique sain.

Concernant les dispositifs mémoriels, Maxime le dira très bien également, il s'agit ici de nouveaux dispositifs, qui sont en complément de dispositifs mémoriels qui existaient. Les autres dispositifs que vous avez sortis concernant les voyages scolaires, les nuitées, les déplacements à l'étranger, etc., ne subissent pas de modifications : c'est pour ça qu'ils ne sont pas évoqués dans le cadre de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Maxime, tu voulais compléter les réponses ? Et je rajouterai un mot tout à l'heure.

M. BELTZUNG – Oui, pour conclure, j'aime bien rafraîchir la mémoire et rappeler quand même que la Collectivité européenne d'Alsace, par rapport aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avant, porte aujourd'hui une véritable politique mémorielle, qu'il y a un délégué à la mémoire, qu'on a défini des axes avec les services d'archives, avec le Directeur des archives, avec les chargés de mission, qu'on s'appuie sur les services d'archives et sur les acteurs de la mémoire pour développer cette politique mémorielle. J'ai rappelé les trois axes : ce ne sont pas seulement des paroles, ce sont des actes derrière, avec des outils. Pour collecter la mémoire, nous allons chercher des témoignages oraux, des témoignages vidéo, on rénove les vidéos qu'on peut avoir avec des témoignages, notamment des bobines qui peuvent vieillir dans des greniers, on va les chercher avec les acteurs de la

mémoire, on les rénove. Pour transmettre, on met en place des débats citoyens, on met en place des expositions pour justement transmettre cette mémoire qui est accessible à tous, mais aussi et notamment aux collégiens, aux plus jeunes d'entre nous, pour que derrière il y ait le troisième axe, un engagement citoyen et européen. Et aujourd'hui, je vois tout simplement qu'on développe une politique mémoire, qu'on a développé le nombre de structures qu'on prend en charge pour les visites. Notamment quand vous parlez d'engagement européen, le Mémorial d'Alsace-Moselle met en avant cet engagement européen, cette histoire européenne de notre territoire. Je vois tout simplement qu'aujourd'hui on parle de mémoire, on en parle souvent, notamment dans cette Assemblée, et je peux juste en être fier.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Maxime. Je ne comprends pas. Je vieillis, mais je constate que parfois les jeunes, ils aiment ressasser. Ce ne sont finalement pas que les anciens qui ressassent, ce sont aussi les jeunes. Et puis tout à l'heure vous proposiez une motion pour replacer les élus au cœur des arbitrages. Vous voyez, c'est ce qu'on fait dans les collèges. Moi je fais confiance aux élus de canton pour travailler ces questions-là. Donc ça prend parfois un peu de temps. Il n'y avait pas d'urgence à dénommer un collègue. Il y avait par contre une urgence à y faire des travaux et c'est à cela qu'on s'est attelés. Voilà, le travail est fait. Je ne vois pas pourquoi vous revenez encore là-dessus. Vous voyez, vous êtes dans des injonctions paradoxales assez régulièrement. Ça caractérise aussi vos positions.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Et merci Maxime pour le travail.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe d'offrir à partir de l'année scolaire 2023-2024 les mêmes conditions d'accès et de prises en charge pour l'ensemble des collégiens alsaciens aux sites mémoriels ;
- Décide de prendre en charge les frais d'entrée, de visite guidée et de transport, sur présentation des factures mentionnant le nombre d'élèves, pour les visites du Mémorial d'Alsace-Moselle, du Struthof, du Hartmannswillerkopf, du Fort de Mutzig, de la Ligne Maginot – Fort de Schoenenbourg, du musée mémorial des combats de la poche de Colmar, du musée de la bataille du 6 août 1870 et du mémorial du Linge, par les élèves de classe de 3ème des collèges publics et privés, sous contrat d'association avec l'Etat ;
- Décide de prendre en charge les frais d'entrée, de visite guidée et 20% des frais de transport, sur présentation des factures mentionnant le nombre d'élèves, pour les visites des lieux de mémoire nationaux figurant en annexe 1 du présent rapport, par les élèves de classe de 3ème des collèges publics et privés, sous contrat d'association avec l'Etat ;
- Précise que les crédits nécessaires à ce nouveau dispositif sont prévus à l'opération P207O006 ;
- Précise que les demandes de subventions seront soumises à l'approbation préalable d'une délibération de la Commission Permanente ;

- Abroge en conséquence, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 :
 - o dans la délibération n° CD/2019/008 du 4 avril 2019 « Proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine » l'action 2 : Permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence »,
 - o dans la délibération n°CD-2021-9-5-1 du 18 octobre 2021 « Propositions d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2022, d'approbation des tarifs 2022 des restaurants scolaires des collèges du Bas-Rhin ayant une cuisine de production, des montants 2021 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service », la reconduction pour l'année scolaire 2021/2022 l'action du Département du Haut-Rhin relative à la visite des lieux de mémoire par les élèves des classes de 3ème des collèges publics et privés, initiée en 2006, telle que prévue par la délibération du Conseil général du Haut-Rhin n° 2006/I-8ème/01 du 8 décembre 2005 ;

CD-2023-3-5-5 - TARIFICATION DES REPAS DANS LES COLLÈGES POUR LA RENTRÉE 2023

M. Laurent KRIEGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant, Laurent, sur la tarification des repas dans les collèges pour la rentrée 2023.

M. KRIEGER – Merci Monsieur le Président. Il m'appartient donc de vous présenter le rapport dédié à la tarification des repas dans les collèges pour la rentrée 2023. Pour mettre un petit peu de perspective, je vous rappelle qu'il y a quelque temps nous avons voté la DGF, DGF qui est le résultat d'un travail conséquent des services. Donc ça me permet de souligner le travail de nos services, de notre Directrice Pauline BURNEL, du côté des élus, Philippe MEYER qui a un engagement hors pair. C'était un des chantiers qu'on a menés. Le prochain chantier que nous aurons à mener, c'est cette stratégie de tarification au niveau de la restauration. En attendant son déploiement, il nous appartient de fixer un cadre de tarification pour les restaurants.

Pour petit rappel, dans le Haut-Rhin, on a une convention-cadre qui prévoit la délégation de compétences au conseil d'administration des collèges. Par contre, dans le Bas-Rhin, c'est l'Assemblée départementale qui vote chaque année, et c'est ces tarifs que nous allons voter. Ce qui fait que ce présent rapport fixe les tarifs pour les collèges bas-rhinois, ainsi que la modification du tarif des repas pour les ATC des collèges des départements à la rentrée de 2023.

Si vous voulez quelques chiffres, par rapport au tarif minimum, ça va passer de 3,26 à 3,45 euros pour les repas des collégiens. Il s'agit d'un tarif minimum de 5,20 euros pour des repas commensaux. Ensuite, nous avons des tarifs particuliers applicables à 2,60 euros pour le personnel adjoint technique des collèges et les agents occupants des emplois aidés relevant de la Collectivité. Ensuite, on a un autre montant à 3,58 euros pour le personnel des catégories C et assimilé pour les agents des services de l'État. Voilà pour ce qui est des tarifications.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des amendements sont déposés. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Compte tenu de ce rapport qui prévoit

une augmentation du prix du repas dans les cantines, de l'excédent que notre Collectivité a réalisé, et aussi en l'absence d'une tarification adaptée aux revenus des familles pour soutenir les familles et ne pas les fragiliser de manière supplémentaire, nous proposons que la Collectivité européenne d'Alsace, cette année encore, maintienne son tarif, donc ne réévalue pas sa grille tarifaire pour les repas des collèges, et n'augmente pas ce tarif minimum proposé aux familles. Nous avons déposé un amendement dans ce sens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que vous pouvez peut-être présenter les trois autres amendements, comme ça ce sera fait ?

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement, chers collègues, ce rapport est l'occasion de parler de la politique de cantine en général. Il me paraît important de rappeler à toutes celles et ceux qui nous écoutent aujourd'hui le service auquel les familles ont droit et ce qu'elles payent concrètement quand elles payent la cantine.

Sur le service, rappelons que tous les collèges ne sont pas traités à égalité, puisque certains ont la chance d'avoir une cantine de production, d'autres non. Rappelons qu'une cantine de production, c'est l'assurance de pouvoir contrôler la qualité, les menus, le prix et même l'organisation d'activités éducatives autour du repas. À l'inverse, de trop nombreux collèges, surtout à Strasbourg et Mulhouse, en sont privés. Rappelons comme j'ai pu le dire tout à l'heure qu'à Strasbourg, seul un des dix-huit collèges est doté d'une cantine de production. Une cantine de production pour plus de 11 000 collégiens, il me semble que ce n'est pas très satisfaisant. Aussi, pouvez-vous me confirmer, Monsieur le Président, que les trois nouveaux collèges strasbourgeois seront dotés d'une cantine de production ?

Sur le prix payé, rappelons aussi que les familles reversent jusqu'à 42 % au Département. Autrement dit, les familles ne payent pas 4 euros pour les denrées qui sont dans l'assiette, mais elles payent 4 euros pour que le Département réduise ses coûts. Sur un prix de 4 euros d'un repas, il y a 1,68 euro qui est reversé au Département. Cela représente près de 7 millions d'euros qui sont prélevés auprès des familles pour réduire les coûts de notre Collectivité. Il est possible de ne pas faire cela. Deux départements, pas particulièrement révolutionnaires, le font : la Côte-d'Or et l'Isère. J'interroge là la vision du service public que nous avons si nous faisons pallier aux familles le salaire de nos propres agents.

Sur le coût, enfin, et c'est l'objet du deuxième amendement, vous évoquez dans la délibération les 24 millions d'euros que la CeA consacrerait aux repas. Rappelons que ces 24 millions d'euros concernent la masse salariale représentée par tous les agents qui sont mis à disposition dans les établissements. Rappelons toutefois qu'à ces 24 millions d'euros, il faut déduire les 7 millions de recettes que j'ai pu évoquer. L'effort de la CeA est donc plutôt de 17 millions d'euros, pour être tout à fait exact.

Enfin, et là aussi il est important, il me semble, de le rappeler, quand nous parlions tout à l'heure d'équité territoriale, puisque cet effort de 17 millions d'euros, il n'est pas réparti équitablement sur le territoire, puisque les cuisines de production, évidemment, mobilisent bien plus de personnel que les cuisines qui sont télé-restaurées ou que les établissements sans cantine. Donc ces 17 millions d'euros sont concentrés dans les établissements qui disposent de ces cantines.

Je vous ai donc déposé deux amendements, qui sont juste des éléments d'information pour compléter l'information disposée aux familles avant de voter sur le contenu du rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Louis HOERLÉ, et après Philippe MEYER.

M. HOERLÉ – On parle beaucoup de fake news. Je crois qu'il y en a une de plus, parce que sur le canton de Schiltigheim-Bischheim, nous avons quatre collèges, et le collège du Ried a une cuisine de production. Moi, je suis dans l'Eurométropole. Donc je m'excuse,

mais il n'y a pas que la Ville de Strasbourg, il y a aussi tout le territoire autour. Sur ce canton, il y a donc le collège du Ried qui produit. Le collège Lamartine, à Bischheim, est fourni par le collège Sophie Germain qui produit aussi : c'est un collège et c'est livré. Les collégiens du collège Leclerc viennent manger au collège Lamartine, qui est télé-restauré par notre production. Et au collège Rouget de Lisle, ils mangent au lycée Émile Mathis qui, à mon sens, est également une cuisine de production. Il y a effectivement la notion de fake news, on peut toujours jouer entre ville, etc. Moi je dis que sur l'ensemble de l'Eurométropole, nous avons quand même un certain nombre de collèges qui font de la production. Je peux dire qu'il y a aussi des élèves de l'école République de Bischheim qui vont manger au collège, et ils adorent parce que la cuisine y est excellente.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Louis pour ton témoignage. Philippe MEYER, et après Nicolas MATT.

M. MEYER – Merci. Là aussi, plusieurs contre-vérités, aussi bien ce matin qu'à l'instant. Déjà, 15 000 collégiens sans repas, c'est bien sûr du n'importe quoi. C'est une fois de plus critiquer pour critiquer, faire des extrapolations. Il n'y a pas 15 000 collégiens sans repas, qui sont le ventre vide toute la journée, bien au contraire. Il y a effectivement des cuisines de production, des cuisines télé-restaurées. Et la gestion qui est la nôtre fait que nous travaillons en mutualisation, soit avec des communes dans le cadre de mutualisation demi-pension, soit avec la Région, et beaucoup avec la Région. Donc il y a des cantines de la Région qui accueillent des collégiens, des cantines de CeA qui accueillent des lycéens. Mais aussi, notamment à Strasbourg, nous travaillons avec des associations. Je pense au collège Foch avec le centre socioculturel Fossé des Treize, qui accueille nos collégiens. Donc nous travaillons dans des efforts de mutualisation qui sont nécessaires.

Ce matin, l'un d'entre vous évoquait le collège Hans Arp, sans solution de restauration. Vous savez très bien, puisque vous connaissez ce collège, que plusieurs dizaines de collégiens déjeunent au CREPS, sont transportés au CREPS, et que nous travaillons sur un nouveau projet avec la Ville de Strasbourg de mutualisation sur ce secteur de l'Alsace. Et si ça devait être le cas, il pourrait également y avoir une demi-pension modulaire qui sera disponible au mois de novembre.

Vous dites qu'il y a qu'une seule cuisine de production à Strasbourg. C'est faux, bien sûr. Il y en a en réalité une deuxième qui est mutualisée entre le lycée Jean Monnet de la Région et la CeA. Nous avons financé ensemble il y a quelques années cet établissement qui produit des repas pour les collèges et les lycées. Comprenez également qu'une demi-pension de production prend beaucoup plus d'espace, et à Strasbourg, les terrains sont plus difficiles à obtenir et donc nous fonctionnons de cette manière-là.

Vous avez posé une question précise au Président. Oui, les nouveaux collèges seront équipés chacun d'une cuisine de production. Sur Lyautey actuellement, vous le savez, nous cherchons avec la Ville de Strasbourg, avec laquelle j'ai des échanges constructifs très régulièrement, encore il y a une dizaine de jours, la meilleure implantation pour un équipement de ce type-là.

Pareillement, à Strasbourg, je sais bien que vous imaginez que c'est le monde idéal. Pas vraiment, il n'y a pas de cuisine de production dans toutes les écoles. Il y a aussi des écoles qui sont télé-restaurées par d'autres établissements.

Concernant le coût, vous l'avez compris, ça a été dit par mon excellent collègue Laurent, effectivement, un travail de fond est conduit pour la rentrée 2024, qui harmonisera le fonctionnement Haut-Rhin Bas-Rhin déjà, qui n'est pas forcément simple, c'est pour ça qu'il y a un groupe de travail, qui va se réunir d'ailleurs demain après-midi, et qui inclut bien sûr la réflexion concernant le coût des repas. Je sais qu'à Strasbourg il y a un effort qui est fait pour les plus modestes, puisque les tranches les plus basses payent 1,50 euro le repas. Dans nos collèges, un repas pour les familles les plus modestes peut coûter

jusqu'à 0 euro. Vous savez que nous avons toujours été attachés au choix de chacun des collèges de déterminer le coût des repas, avec un minimum et un coût maximum. Il est vrai que nous n'avons pas réévalué ces tarifs depuis 2021, c'est-à-dire avant la crise énergétique que nous avons connue en 2022-2023, et c'est pour ça que nous avons légèrement remonté le coût plancher. Il n'y a que quatre collèges qui facturaient aux familles un coût moindre que ce plancher minimum. Donc quatre collèges sur 147.

Voilà ce que je souhaitais dire pour répondre aux différentes remarques qui ont été formulées. Nous avons toujours fait ce choix de travailler avec les établissements, de les rendre aussi responsables des achats, et de déterminer les choix dans des projets pédagogiques aussi souvent de qualité. De gros travaux sont faits dans chacun de nos collèges pour essayer de lutter contre le gaspillage, mais il s'agit aussi de faire connaître des produits qu'ils ont moins l'habitude de consommer. Et nous avons toujours travaillé en très bonne intelligence avec ces gens-là. Nous discutons avec les principaux des collèges et les gestionnaires qui proposent des démarches innovantes pour essayer également d'en faire profiter un maximum.

Concernant, ça me revient, le dernier point que vous avez évoqué, le fait que dans la tarification proposée aux familles, il n'y ait pas que le coût des denrées qui était payé par les familles, c'est effectivement variable d'un établissement à l'autre, puisque le coût des repas varie en fonction de l'approvisionnement de chacun des collèges. Grosso modo dans le Haut-Rhin, il y a un groupement de commandes pour une grande partie des collèges au lycée Bartholdi de Colmar, et dans le Bas-Rhin au lycée Couffignal de la Meinau. Mais nous laissons, c'est vrai, une certaine liberté. Je sais que vous ne serez jamais d'accord, ce sera toujours trop cher à partir du moment où tout n'est pas gratuit, mais nous avons la possibilité, bien sûr, dans le cadre tarifaire proposé de considérer qu'effectivement les parents payent une petite partie, minime, des personnels et des fluides. Mais il y a quand même plus de la moitié des coûts qui sont pris en charge par la CeA. Nous n'avons notamment pas du tout répercuté l'augmentation du coût de l'énergie. Parce que ce que j'évoquais tout à l'heure dans la délibération sur les économies d'énergie et les reversements du bonus intègre la progression de l'énergie des demi-pensions qui sont, si je puis dire, noyés dans la masse des dépenses de chauffage et d'énergie de l'ensemble du collège. On ne dissocie pas le coût de la demi-pension du reste de l'établissement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nicolas, et après je redonne la parole au rapporteur.

M. MATT – Merci Président, merci chers collègues. Je souhaite vous rappeler que la restauration scolaire dans nos collèges, sur 147 collèges, ce sont 118 demi-pensions, 91 cuisines de production, à la rentrée prochaine 93, que sur les nouveaux sites de construction, notamment à Strasbourg, des cantines de production sont prévues. Je vous rappelle qu'une cantine de production en surface prend plus de place qu'une restauration simple. Ceux qui possèdent les terrains à Strasbourg, notamment la Ville de Strasbourg, nous apprécions tout geste généreux qui nous permettra d'avoir les terrains les plus grands possibles pour pouvoir construire de belles cuisines de production. Il y a aussi des messages à passer. Je veux vous dire aussi, parce que j'entends qu'ici c'est l'enfer absolu...

M. LE PRÉSIDENT – Ce sont les mêmes qui nous appellent à la sobriété foncière, etc., mais qui voudraient qu'il y ait des cantines de production partout. C'est ça ?

M. MATT – Exactement.

M. LE PRÉSIDENT – Pardon, je n'avais pas bien compris.

M. MATT – Moi je comprends bien qu'ici c'est l'enfer absolu et qu'ailleurs c'est le paradis, notamment à la Ville de Strasbourg. Et j'ai cru comprendre que les conseillers souhaitaient que l'on parle uniquement de Strasbourg. Alors pendant deux minutes, ne parlons que de Strasbourg. À Strasbourg, cher Philippe, ce ne sont pas quelques écoles qui sont télé-

restaurées, mais selon mes informations de février 2022, c'est l'intégralité des établissements, soit 11 000 repas par jour servis par deux sites, un à Schiltigheim, un à Epfig. Et ça distribue. Et là, ça ne pose de problème à personne. Donc il y a sans doute de beaux combats à mener, mais à chacun aussi de les mener dans son territoire.

Je veux vous rappeler aussi que nous sommes très vertueux dans le sens où 16,21 % précisément des produits que nous servons à nos collégiens sont bio, et qu'un peu plus de 20 % des produits sont locaux. Et nourrir les estomacs, c'est bien ; nourrir les esprits, c'est tout aussi louable. À travers les démarches « bio et local, je me régale » et à travers le concours culinaire « décroche ton étoile », nous avons également valorisé le bien manger, le bien produire, nos agriculteurs, notre terroir, et ça, je pense que nous pouvons en être fiers. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Laurent, je ne sais pas si tu avais des éléments à ajouter. Françoise BEY, pardon, avant le rapporteur.

Mme BEY – J'aimerais profiter de cette délibération pour signaler que le Collège Sophie Germain, qui est un des collègues justement qui a une cuisine sur place, a fait un gros travail avec ses élèves. Il y a toute une équipe qui s'appelle les Girls Cook, qui ont été sélectionnées avec la Tablee des chefs à Paris. Elles n'ont pas eu le premier prix mais elles ont reçu des prix. Je tenais à remercier la principale, parce qu'il n'y a pas que les Girls Cook, il y a tout un système qui s'est mis en place dans ce collège pour inciter les élèves à découvrir autre chose par la cuisine finalement. Je tenais à féliciter le personnel de la cuisine pour son engagement avec ces collégiens et collégiennes. Il est vrai que dans les futurs collèges de Strasbourg, où on aura des cuisines directes, ça pourrait être intéressant.

Le collègue François Truffaut, qui n'a pas une cuisine intégrée, travaille aussi sur l'alimentation, parce qu'il est télé-restauré par le collège Sophie Germain. Ils ont eux aussi eu une belle salle de restauration avec des nouveautés, ce qui leur permet aussi d'appréhender, même s'il n'y a une cuisine sur place, l'alimentation d'une autre façon. Et je tiens à remercier vraiment les deux principales de ces collèges et tout le personnel qui travaillent avec les collégiens pour leur donner autre chose dans la vie que ce qui est intellectuel, puisque l'alimentation c'est quand même quelque chose qui est primordial pour l'humanité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. La restauration est aussi intellectuelle. Je voulais vous dire aussi qu'à partir de la rentrée, c'était une demande que les agents avaient formulée quand je les avais rencontrés, ils auront des tenues particulières qu'ils avaient plébiscitées et qu'ils ont pu choisir eux-mêmes. Donc ils auront aussi des tenues aux couleurs de la Collectivité, qui correspondent à leurs attentes depuis longtemps parce qu'ils voulaient renforcer le sentiment d'appartenance à la Collectivité européenne d'Alsace. Je tiens à le souligner. Monsieur FREMONT voulait aussi rajouter sa patte.

M. FREMONT – Je voulais juste repréciser par rapport à ce qui a été évoqué avant, par rapport à l'artificialisation des sols, qu'effectivement, dans des zones où il y a des contraintes qui sont fortes au niveau des terrains disponibles, il y aura quand même la possibilité de faire un niveau supplémentaire, et ce n'est pas forcément opposable à la contrainte du foncier. Et il y aurait la possibilité de faire, le plan local d'urbanisme le permet, un étage supplémentaire aussi dans les établissements quand il y a ce type de contrainte.

Je souhaite ensuite redire que c'est une réalité pour des familles. Il est compliqué pour des familles avec parfois plusieurs enfants qui sont scolarisés de pouvoir payer la cantine pour leurs enfants. C'est bien une réalité qu'on vous rappelle à nouveau ici. C'est important de le dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – On est d'accord, personne ne doit être au bord du chemin. Mais il y a aujourd'hui déjà des dispositifs qui existent, le fonds social qui peut être mobilisé. N'hésitez pas à dire à vos concitoyens que, s'ils ont des difficultés pour payer la restauration scolaire, ils peuvent saisir le conseil d'administration de chaque collège pour faire valoir leur droit, tout à fait légitime. Et puis il y aura tout le travail qui a été engagé sous la conduite, je pense, de Nicolas et de Philippe, sur les solutions pour essayer de trouver cet équilibre entre le coût d'une prestation, la capacité de nos concitoyens à y contribuer et jusqu'à quel niveau. Laurent, tu voulais ajouter quelque chose.

M. KRIEGER – Oui, je vais terminer par rapport à la tarification, puisque c'était le but de ce rapport, et revenir sur un chiffre que Philippe mentionnait. Par rapport à ce tarif de prix unitaire, il y a quatre collèges qui sont concernés, quatre seulement. Donc on a débattu pour quatre collèges. Et la différence qu'on a entre le plus bas par rapport à ce qui est proposé, c'est 10 centimes. 10 centimes sur un jour ouvré : je prends 20 jours dans un mois, donc on parle d'une augmentation de 2 euros par mois par enfant par famille. C'était pour le mettre en relief également.

M. LE PRÉSIDENT – C'est important, effectivement, ça permet de remettre en perspective. Je vous propose de voter d'abord les amendements.

« Informer les familles sur ce qu'elles payent » : c'est fait, sauf erreur de ma part, mais on envoie à la rentrée scolaire systématiquement cette information, en disant que concrètement elle contribue à 4 ou 5 euros. Et la réalité du tarif était à un peu plus de 7 euros. Avec le coût de l'énergie qui a augmenté, le coût des denrées, on est plutôt à 8 euros. Donc aujourd'hui, par rapport au coût réel de la prestation, les gens payent à peu près la moitié. Vous voulez maintenir néanmoins l'amendement ? Vous pouvez le maintenir, mais ça existe. Vous êtes pour cet amendement, je suppose. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont pour ? Ce n'est pas le cas. Qui s'abstient ? Très bien, donc l'amendement est rejeté.

« Restauration scolaire : informer les familles sur le service public rendu » : c'est la même chose, c'est la même réponse que sur le premier en fait, dans la mesure où on les informe. Je suppose que vous voulez maintenir cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Voilà. Qui s'abstient. Donc l'amendement est rejeté.

« Maintien du prix de repas unitaire dans les cantines des collèges alsaciens » : on ne peut pas mettre de repas unitaire aujourd'hui, parce que les conseils d'administration des collèges gardent la main sur le prix. Peut-être qu'un jour ça pourra évoluer dans la réflexion que vous êtes en train de mener, mais voilà. Vous le maintenez ? Voilà. Qui est pour ? Les quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons passer au vote du rapport. Qui est contre le rapport présenté par Laurent ? Qui s'abstient ? Le groupe AECS. Et tout le reste est favorable, très bien. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Maintien du prix du repas unitaire dans les cantines des collèges alsaciens », « Restauration scolaire : informer les familles sur ce qu'elles paient » et « Restauration scolaire : informer les familles sur le service public rendu » déposés le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de rejeter à la majorité l'amendement au rapport « Maintien du prix du repas unitaire dans les cantines des collèges alsaciens » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- de rejeter à la majorité l'amendement au rapport « Restauration scolaire : informer les familles sur ce qu'elles paient » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- de rejeter à la majorité l'amendement au rapport « Restauration scolaire : informer les familles sur le service public rendu » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

Décide de fixer les tarifs applicables à compter de la rentrée de septembre 2023 dans les restaurants scolaires des collèges publics bas-rhinois disposant d'une cuisine de production aux montants suivants :

- Un tarif minimum de 3,45 € par repas pour les collégiens ;
- Un tarif minimum de 5,20 € par repas pour les commensaux.

Décide de fixer un tarif unique applicable dans les restaurants scolaires des collèges publics alsaciens à la rentrée de septembre 2023 :

- de 2,60 € par repas pour l'ensemble des personnels adjoints techniques des collèges et les agents occupant des emplois aidés relevant de la collectivité et travaillant dans un établissement disposant d'une cuisine de production ;
- de 3,58 € par repas pour le personnel de catégorie C et assimilés, pour les agents des services de l'Etat (notamment surveillants et emplois aidés).

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-3-5-6 - **LE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE À LA POURSUITE DU DISPOSITIF SPORT-SANTÉ "BOOST TA FORME"**

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, Nicolas MATT, sur le soutien à la poursuite du dispositif sport-santé « boost ta forme ».

M. MATT – Merci Président. À travers ce dispositif « boost ta forme » – celle des collégiens,

pas la tienne, Président, bien sûr ; on tente un peu d'humour ; toi, tu es en forme – ce sont 2 034 enfants qui sont passés sur les ateliers « boost ta forme » dans sept établissements, un par territoire de la Collectivité européenne d'Alsace : 1 096 garçons, 938 filles, qui ont passé un ensemble de neuf tests permettant d'évaluer de manière fiable les cinq grandes qualités physiques qu'il est indispensable d'entretenir tout au long de la vie pour préserver son bien-être et sa santé durablement. Nous parlions alimentation : justement, ces tests ont été aussi précieux en termes d'indication, ils sont partagés avec différents services. On a pu voir que 28 % des collégiens étaient concernés par des phénomènes de surpoids et d'obésité, d'où l'urgente actualité de permettre une meilleure pratique sportive et de renforcer nos actions sur l'alimentation, le bien manger. C'est exactement ce que nous disions tout à l'heure. Pour la suite, nous souhaitons reconduire cette initiative « boost ta forme », et pourquoi pas, et ça fait l'objet toujours de nos discussions avec Philippe MEYER, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, poser la pertinence à terme d'une future maison du sport-santé. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le déploiement de l'opération « Boost ta forme » au sein de sept collèges alsaciens en 2023 ;
- Attribue dans ce cadre une subvention de fonctionnement de 28 000 € au comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin ;
- Approuve en conséquence la convention de partenariat correspondante à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace et les comités départementaux d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Précise que la subvention précitée de 28 000 € fera l'objet de deux versements : 14 000 € soit 50% du montant de la subvention, versés à la date de la signature de la convention de partenariat, et le solde de 14 000 €, versés après la concrétisation effective de cinq dates prévues dans le cadre du présent projet, conformément à la convention jointe en annexe.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Cadre à respecter : les imputations et chiffres mentionnés ci-dessous sont donnés à titre d'exemple

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P208</i>	<i>P2080 010</i>	<i>P208E01</i>	<i>P20800 10T80</i>	<i>(1118) 65- 65748- 326</i>	<i>28 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>28 000 €</i>

CD-2023-3-5-4 - HARMONISATION DES MODÈLES DE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DES LOGEMENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, Philippe MEYER, sur les conventions d'occupation précaire des logements dans les collèges publics.

M. MEYER – Je vous rassure, c'est le dernier rapport sur l'éducation. Là aussi, il s'agit d'harmoniser entre Haut-Rhin et Bas-Rhin les règles que nous avons, bien sûr précises, concernant l'occupation précaire des logements. Vous savez qu'il y a deux types de logements de fonction dans nos collèges. Il y en a 648 en tout. Nous avons des collèges qui ont une nécessité absolue de service, qui sont déterminés parce qu'il est considéré qu'il y a un personnel qui doit être absolument sur place pour des missions de présence et de surveillance de l'établissement, notamment durant les temps de fermeture de l'établissement. Et nous avons donc des conventions d'occupation précaire pour d'autres agents, essentiellement. Ça peut être des ATC, ça peut être un enseignant, ça peut être un personnel de direction qui n'est pas le principal ou le gestionnaire, ça peut être un directeur de Segpa par exemple. Dans ces cas-là, il est proposé de clarifier dans cette délibération les règles, et de préciser que le régime juridique de la domanialité publique s'applique, qu'elle a un caractère précaire et révocable, et qu'elle est à conclure sur une durée d'occupation calée sur l'année scolaire en cours. Le montant de la redevance sera établi sur la base de l'avis du service des domaines sollicité avant chaque mise en location du logement. Il sera fait en application d'un abattement de 15 % en raison de la précarité de l'occupation, conformément au code général de la propriété des personnes publiques. Et bien sûr, l'occupant sera tenu au paiement des charges locatives (électricité, eau, chauffage, gaz) au regard des consommations réelles ou de leur évaluation. Voilà résumée cette nouvelle convention.

Il y a un amendement qui demande pourquoi ne pas mettre à disposition ces logements dans le cadre de la mobilisation générale contre le mal-logement. On ne peut que souscrire à l'idée de mobilisation générale contre le mal-logement. Effectivement, c'est quelque chose que nous faisons déjà, puisque comme vous le savez on a pu accueillir des Ukrainiens dans certains collèges en 2022. Dans un établissement, nous accueillons un médecin. Donc il peut arriver effectivement que certains de ces logements en convention d'occupation précaire soient mis à disposition de personnes qui ne sont pas des agents du collège, pour qui il y a en principe bien sûr une priorité, ce que l'on peut comprendre. Après, il faut bien avoir à l'esprit que ça reste au collège de déterminer qui doit occuper ces logements. Donc nous donnons un accord. Comprenez bien que la cohabitation avec de jeunes élèves collégiens fait que nous devons avoir un regard attentif sur chacune de ces demandes. Elles sont donc étudiées au cas par cas, et le conseil d'administration du collège donne un avis favorable. Cette convention mérite, je crois, de préciser les choses. Je ne dis pas que cet amendement n'a pas d'intérêt, mais je considère que ce n'est par exemple pas au 115 de déterminer qui doit venir, comme vous le proposez, fréquenter ces logements, mais que ça doit rester un choix du collège.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre VOGT.

M. VOGT – Merci Président. Naturellement, ces logements qui ne sont pas occupés, c'est embêtant, surtout dans cette période-là. Mais attention, le collège, c'est une enceinte tout à fait particulière. On ne pourra pas mettre tout le monde dans ces logements, parce que c'est quand même une question de sécurité, il y a une question d'organisation. Je le dis parce que moi j'ai eu une expérience où il a fallu sortir des familles qui ont créé la zizanie dans le collège. Donc il faut être très, très prudent.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Pierre. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je me réjouis bien sûr de cette harmonisation qui permettra à tous les chefs d'établissement d'avoir un cadre clairement défini pour l'occupation des logements de fonction. L'idée de cet amendement, c'est vraiment de dire que nous avons été en capacité, et là aussi je salue l'effort qui a été fait, de proposer ces logements de fonction pour accueillir des familles ukrainiennes. Je pense que c'était

important et que c'était un message de solidarité essentiel dans la période qui a été traversée par ces familles. L'amendement indique juste que cette solidarité mériterait, il me semble, d'être prolongée. Donc cet amendement ne dit pas qu'on doit imposer aux chefs d'établissement, c'est écrit, ça doit se faire en concertation avec les chefs d'établissement, ça doit se faire en lien avec les services sociaux également de notre Collectivité, pour qu'il y ait une véritable synergie. Et dire que oui, il y a cette possibilité et nous allons nous en saisir comme nous l'avons fait de manière inédite à l'occasion de l'accueil des familles ukrainiennes. Donc c'était bien ça le sens de l'amendement que je vous propose aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Je voulais dire aussi qu'on va expérimenter, qu'on est en train de travailler, je regarde Lucien puisqu'il en est le Président, qu'on est en train de réfléchir à une expérimentation, consistant à confier à un opérateur de logement social, HHA, Habitat de Haute-Alsace, les logements des collèges du Haut-Rhin, pour voir comment ça pourrait être géré de manière plus suivie. Ce n'est pas que nos services ne le font pas, mais nos services ne sont pas spécialisés dans la gestion de logements, alors que HHA par exemple, Habitat de Haute-Alsace, a une vraie expertise sur la question. Et ça irait d'une certaine façon dans votre sens puisque ça ouvrirait des perspectives à du logement social, mais du coup bien géré par un spécialiste du logement social. C'est une expérimentation qu'on devrait lancer. Si tu veux, Lucien, dire un mot.

M. MULLER – Oui, juste un mot là-dessus. Nous travaillons dessus depuis plus de trois mois, suite à la saisine des services de la CeA. Il s'agit, un, d'avoir des logements entre guillemets, puisqu'on nous dit souvent que les logements méritent d'être refaits, et ainsi de suite. Il s'agit donc de faire en sorte que les logements soient dignes d'être loués. Et il y aura également une réflexion dans certains cas sur la réhabilitation thermique. Donc on est exactement dans le sens de ce qui a déjà été évoqué lors de cette journée. Mais il faut savoir qu'on est dessus depuis trois mois et qu'on est en train de faire un inventaire avec les services de la CeA.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Philippe, tu voulais ajouter un mot.

M. MEYER – Oui, concernant HHA et ce qui vient d'être dit à l'instant, c'est bien sûr après appel d'offres, parce que, vérification juridique faite, on doit passer par ce qui n'est pas une formalité, mais par cette règle qu'un autre bailleur social pourrait éventuellement répondre, moyennant cette réserve-là. C'est effectivement un domaine dans lequel on peut faire mieux, j'en conviens, parce qu'il y a un certain nombre de logements qui nécessitent des travaux avant d'être à nouveau loués. C'est effectivement l'objet de ce travail-là. Ça concernera aussi bien des collèges du Haut-Rhin que du Bas-Rhin. Je ne dis pas que ce projet d'amendement est hors sujet. Je considère qu'on est déjà plutôt bien avancés sur le sujet, donc moi je ne l'aurais pas formulé comme ça. C'est pour ça que je propose de ne pas retenir cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Fatima.

Mme JENN – Merci Président. Il y a un mot qui me met mal à l'aise : c'est le mal-logement. Après, bien sûr, quand Monsieur KOBRYN a expliqué que c'est pour des exilés ou des réfugiés, donc qui viennent d'ailleurs, ce n'est pas du mal-logement, c'est accueillir des gens qui viennent vers nous.

Il y a deux choses à préciser concernant le logement. La question du logement est très, très réglementée. Aujourd'hui, supposons même que cet appel d'offres aboutisse, permettant à HHA de gérer ce logement, après, pour les attributions, il y a des commissions d'attribution de logements. Ce n'est pas n'importe comment ; ce n'est pas comme ça qu'on donne un logement à quelqu'un, surtout quand il est géré par un bailleur.

Pour la question du mal-logement, en tout cas le mot me met très, très mal à l'aise. Et

puis pour le public en très grande difficulté, il y a le PDALHPD, il y a des lois. Le PDALHPD, c'est un plan départemental, coprésidé par nous et le Préfet, qui oriente et indique comment faire en sorte que les personnes en difficulté puissent se loger. Aujourd'hui, dans le public concerné par ce PDALHPD, il y a les femmes victimes de violence et il y a les jeunes qui sortent de l'ASE. Donc la question du logement, elle est réglementée : c'est ça que je voulais vous dire. Ce n'est pas comme ça qu'on peut donner un logement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je propose de voter sur cet amendement. Je propose de rejeter cet amendement parce que justement on a une démarche en cours avec des opérateurs de logement social qui je pense permettrait de répondre à une partie en tout cas de la demande, et puis on a une politique logement très forte, puisqu'on a fait le choix, et c'est Fatima qui porte cette démarche, d'avoir la délégation des aides à la pierre pour justement être dans cette logique. Je suppose que vous maintenez cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Les quatre du groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc l'amendement est rejeté.

« Harmonisation des modèles de convention » : c'est la délibération qui vous est proposée. Qui contre cette proposition proposée par le groupe majoritaire ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Mobilisation générale contre le mal-logement » déposé le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- De rejeter à la majorité l'amendement au rapport « Mobilisation générale contre le mal-logement » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- approuve le modèle type de convention d'occupation précaire afférent à l'attribution des logements de fonction restés vacants au sein des établissements publics locaux d'enseignement des collèges alsaciens, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'établissement public local d'enseignement du Collège concerné et le bénéficiaire.

Les éléments essentiels de cette convention type sont les suivants :

- le régime juridique de la domanialité publique s'applique
- elle a un caractère précaire et révocable
- elle est à conclure pour une durée d'occupation calée sur l'année scolaire en cours
- le montant de la redevance sera établi sur la base de l'avis du service des Domaines sollicité avant chaque mise en location du logement. Il sera fait application d'un abattement de 15 % en raison de la précarité de l'occupation

conformément à l'article R.2124-79 du code général de la propriété des personnes publiques

- l'occupant sera tenu au paiement des charges locatives (électricité, eau, chauffage, gaz) au regard des consommations réelles ou de leur évaluation ;

prend acte qu'en application de la délibération n°2023-CD-1-8-6 du 06 février 2023 portant délégation de compétences accordées pour la durée de son mandat sur le fondement de l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales afférente en particulier au louage de choses immobilières, le Président pourra signer, au nom et pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, les convention d'occupation précaire sur la base du modèle type précité ;

abroge la délibération n°CG-2012-4-8-1 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 12 octobre 2012 susvisée.

CD-2023-3-6-2 - POLITIQUE DE LA MAISON ALSACIENNE DU XXI^E SIÈCLE

Mme Sabine DREXLER, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons eu un long moment sur l'éducation. Nous pouvons passer maintenant à la Commission patrimoine et rayonnement alsacien et la politique de la maison alsacienne du 21^e siècle. Je donne la parole à Sabine DREXLER.

Mme DREXLER – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. De quoi parlons-nous ? La maison alsacienne, celle qui nous intéresse cet après-midi, date d'avant 1948 et représente un tiers du bâti alsacien. Aujourd'hui, cette maison, on la qualifierait de durable, d'abord parce qu'elle a traversé le temps, traversé des siècles, deux, trois, quatre, parfois cinq, et qu'elle est toujours aujourd'hui en partie debout. Elle est durable aussi parce qu'elle s'est adaptée à la diversité de notre territoire, au climat du Kochersberg et du bassin potassique, aux rigueurs hivernales des Vosges et du Jura. Elle s'est adaptée aux modes de vie propres à l'Alsace bossue, à ceux du pays de Hanau et du Sundgau, et au quotidien des habitants de l'Outre-Forêt, du Ried, du vignoble et de la plaine. Riche d'une diversité de matériaux, du bois, de la pierre, de la paille et de la terre d'Alsace, elle raconte aussi le savoir-faire des artisans, les savoir-faire ancestraux, des gestes rares comme sont ceux qui aujourd'hui peuvent encore les transmettre. Ce bâti, qui a évolué au gré des époques et des usages, marque depuis notre identité, caractérise nos paysages et attire chaque année des millions de touristes.

Mais aujourd'hui, ce bâti traditionnel est clairement en péril, davantage encore qu'il ne l'a jamais été. Face à l'urgence climatique, il est en effet important d'en faire connaître et surtout reconnaître les qualités intrinsèques, les qualités de ce bâti éminemment écologique, important aussi de faire entendre qu'il ne se traite pas comme celui des Trente Glorieuses, que l'isolation extérieure, la pose de polystyrène sur ses façades, le condamnera irrémédiablement. Il est important de le faire savoir, parce que ce qui se joue derrière tout ça, c'est la transmission dans le meilleur état possible de cet héritage, de ce bien reçu des pairs, puisqu'étymologiquement, c'est de cela qu'il s'agit. Pour y arriver, nous n'avons pas d'autre choix que de le convertir aux aspirations des ménages d'aujourd'hui et aux nouveaux modes d'habiter.

En 2018, sous la présidence de Brigitte KLINKERT, le Département du Haut-Rhin a relancé sa politique patrimoniale initiée en son temps par le Président Henri GOETSCHY. Le Bas-Rhin, soucieux de son patrimoine bâti exceptionnel, avait lui aussi sa propre politique. À titre d'exemple, sur la période 2021-2022, 300 projets ont pu bénéficier d'aides pour un montant total de subventions de plus de 2 millions d'euros. Le total des travaux soutenus

durant cette période s'élève, lui, à 12 millions d'euros, des travaux qui ont pu être confiés à des filières à fort enjeu économique, à nos artisans, à des filières locales riches de savoir-faire exceptionnels. Ces derniers mois, nous avons beaucoup travaillé avec mes collègues élus et les services, notamment avec Nadège GASC qui est Mélanie ADAM pour faire converger les politiques du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour en retenir le meilleur et pour la rendre plus incitative encore. L'ambition, et le défi aussi, de la politique que nous vous présentons cet après-midi est de repenser les modèles d'aménagement de notre territoire, de concilier les enjeux énergétiques et de sobriété foncière avec le respect de l'architecture traditionnelle de l'Alsace, et de tout faire pour que nos maisons anciennes ne fassent pas les frais du ZAN et de la pression foncière qu'elle va générer. Vaste programme, diraient certains peut-être trop découragés pour y croire encore. Et d'autres comme nous, comme vous, je l'espère, cet après-midi se disent que ça vaut peut-être encore une dernière fois la peine d'essayer.

Cet après-midi, nous vous invitons à donner votre accord pour engager une démarche globale en partenariat avec les EPCI et les communes, et à soutenir plus fortement celles qui s'engagent dans l'identification de leur patrimoine et son inscription dans les documents d'urbanisme ou qui feront le choix de contribuer financièrement au projet de réhabilitation porté par les particuliers de leur territoire. Et parce que les rénovations doivent pouvoir se faire avec les particularités de ce type de bâti, cette politique s'appuiera, comme elle le fait déjà, sur les compétences du réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace, sur l'ADAUHR, sur le CAUE, l'EPFA, l'ATIP, les parcs des Vosges du Nord et des Ballons, les bailleurs sociaux de la CeA, sur celles aussi de la Fondation du patrimoine, avec qui nous travaillons de concert, notamment dans le cadre de l'attribution des labels et de la défiscalisation qu'ils permettent. Elle s'appuiera également sur les compétences des associations, des architectes du patrimoine et des écoles d'architecture.

Notre stratégie se déclinera en quatre axes. D'abord, l'identification et la protection des maisons anciennes par le biais d'un fonds dédié qui sera variable selon le niveau d'engagement des collectivités. Il faut savoir aussi que la CeA n'attribuera plus de subventions à des projets qui porteront atteinte au patrimoine. Le deuxième axe, c'est une offre d'ingénierie pour créer la maison alsacienne de demain, la réappropriation des savoir-faire aussi, des gestes du patrimoine et des métiers d'art via la création d'un campus des savoir-faire et la promotion de la maison ancienne comme marqueur touristique emblématique lié à la mise en place d'une route des colombages du Rhin et la valorisation des projets les plus inspirants. Nous vous proposerons au fil de l'eau et de nos travaux les déclinaisons opérationnelles qui accompagneront cette politique qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024. Et d'ici là, ce sont les anciens dispositifs qui restent d'actualité. C'est ce que je vous propose d'approuver cet après-midi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Sabine et merci pour ton engagement sur le sujet. Nathalie.

Mme KALTENBACH-ERNST – Merci. Je voudrais rebondir sur l'aspect partenarial avec la Fondation du patrimoine, puisque ce dont il faut prendre conscience, c'est que ça s'adresse également à du patrimoine qui n'est pas protégé au titre des monuments historiques. Sabine parlait tout à l'heure aussi d'un avantage fiscal. Je souhaite juste rappeler les chiffres : pour une aide, une subvention à hauteur de 2 % des travaux, c'est 50 % de défiscalisation, et lorsqu'on atteint 20 % de subventions, c'est 100 % de défiscalisation. Voilà juste pour ces deux chiffres très intéressants. Il faut savoir aussi que les propriétaires qui ne sont pas imposables bénéficient de diverses aides également. Il est vrai qu'il est important de protéger notre patrimoine, d'autant plus à l'heure où nous veillons à ne pas faire d'étalement urbain en privilégiant la restauration du bâti ancien et non pas donc la construction neuve. Merci Sabine en tous les cas pour ton engagement dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Victor.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues, comme l'intervention de

Nathalie, je voulais vraiment souligner que Sabine a revivifié la stratégie sur la maison alsacienne. Il est vrai qu'au sortir du Covid, on avait quelques inquiétudes malgré ce qui avait déjà été porté par le passé. Je crois que c'est une délibération majeure dont la Collectivité peut vraiment être fière. Je pense aussi que la Collectivité européenne d'Alsace peut être fière au titre de l'accompagnement des territoires qu'elle fait, notamment à travers le CAUE d'Alsace, puisqu'elle accompagne maintenant les territoires aussi dans la réalisation de nomenclatures de bâtis patrimoniaux bien identifiés, qui peuvent justement être visés et qui ne sont pas forcément protégés, qui ne sont pas forcément dans les inventaires. Il y a des travaux assez remarquables qui ont été faits à ce niveau-là. Ça, c'est aussi par rapport au rôle qu'on peut jouer en allant justement vers le bloc communal pour présenter ces actions. Et puis enfin, au-delà finalement des interventions, je pense qu'on est pleinement dans le sens de ce qu'on doit faire, même si le monde change et évolue toujours et que nous Alsaciens sommes capables de nous adapter dans le temps. On est là dans notre devoir de transmission finalement d'une forme d'intemporel qui nous est livrée par les générations. Et je trouve assez beau et remarquable ce qu'on propose là comme délibération. Et je pense qu'on ne peut tous que s'en féliciter. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Vraiment, je pense que la capacité à développer cette politique dépendra beaucoup de la capacité à entraîner les communes, qui sont fortement aidées dans cette démarche. Je compte sur vous, parce que d'abord il y a un certain nombre de maires parmi vous et il y a la force de l'exemplarité. Donc je vous encourage à faciliter cette démarche et à porter cette démarche dans vos territoires et vos intercommunalités, et puis bien sûr à la faire connaître. On adressera bien évidemment un courrier à tous les maires d'Alsace pour les sensibiliser sur l'outil. Mais n'hésitez pas à en faire également la promotion. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Dans la continuité des différentes interventions, je me réjouis aussi de voir cette délibération arriver, après un travail approfondi du comité de pilotage dont j'ai pu faire partie, des services de notre collectivité et de nos différents partenaires. Je salue ici également chaleureusement Sabine DREXLER, qui a conduit le projet avec ténacité, avec transparence tout au long du processus.

Il y a pour moi quand même trois remarques que j'aimerais vous proposer.

M. LE PRÉSIDENT – Ah, c'était trop beau. Jusqu'à présent, c'était fantastique.

M. KOBRYN – Mais qui sont des pistes d'amélioration. La question, elle a été évoquée. Vous avez évoqué les communes que nous allons devoir embarquer avec nous, mais il y a aussi la question du réseau d'ingénierie, puisque la CeA ne pourra pas à elle seule garantir la sauvegarde de la maison alsacienne. Nous aurons besoin de nos partenaires qui ont un savoir-faire, qui ont une expertise sur laquelle nous pouvons nous appuyer et qui est très largement reconnue. La baisse de leurs dotations cette année va forcément impacter leur capacité à porter de nouvelles notions. Donc je vous sensibilise sur cette notion puisque nous allons avoir besoin, pour pouvoir porter cette politique, de chacun des partenaires de notre réseau. On a pu évoquer l'ADAUHR, le CAUE, etc. On doit pouvoir également valoriser leur participation par un soutien accru de notre part.

La deuxième question, c'est le financement. Aujourd'hui, il y a 2 millions d'euros qui sont dédiés de la part de la Collectivité. C'est important, mais à l'échelle de l'enjeu, vous parliez de 300 maisons qui sont menacées chaque année, ce n'est peut-être pas suffisant. Il y a l'effet de levier qui a été évoqué avec la Fondation du patrimoine, et je crois que cela ne suffira pas pour faire face au péril qu'il y a devant nous. Et vu les enjeux à la fois culturels, économiques mais écologiques aussi, nous devons nous donner les moyens d'intervenir très franchement sur cette politique-là. Parce que 1 euro dans la politique de sauvegarde de la maison alsacienne, c'est beaucoup plus que 1 euro pour le territoire, puisque c'est l'occasion de structurer des filières de rénovation qui sont aujourd'hui encore manquantes pour les particuliers, de structurer des réseaux de professionnels, d'avoir un impact sur

l'ensemble de la filière. À ce titre, je salue aussi le partenariat avec l'École d'architecture qui me paraît effectivement aller dans le bon sens et être un bon signal envers l'ensemble de la profession.

Le troisième enjeu sur lequel j'aimerais revenir, c'est la question de l'habitat participatif. C'est ce que j'ai essayé de porter dans ce groupe de travail. L'habitat participatif, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, c'est l'idée de constituer des groupes de citoyens pour essayer à la fois de concevoir, mais aussi de construire et réhabiliter son habitat afin d'essayer de combiner autant que possible des espaces privatifs et des espaces communs. À l'heure du zéro artificialisation nette, nous devons penser de nouvelles manières de concevoir, de construire. À l'heure d'une société de plus en plus polarisée, nous devons aussi pouvoir penser une nouvelle manière d'habiter ensemble. Et à l'heure du changement climatique, nous avons aussi besoin, il me semble, de réinvestir les centres-bourgs avec des projets novateurs en cœur de village qui peuvent mêler public et privé.

C'est pour toutes ces raisons que l'habitat participatif me paraît être un levier vraiment formidable et très adapté à la sauvegarde de la maison alsacienne. Face au coût également de ces bâtisses, qui est quand même assez important, et c'est un des enjeux de cette politique. Il y a peu de personnes seules qui peuvent s'offrir ces maisons-là. Il y a également un enjeu de démocratisation derrière du patrimoine existant avec l'habitat participatif. Tout simplement je souhaite que la CeA autant que possible soit pilote et motrice sur des projets de ce type. Il y a là une occasion vraiment historique de réinventer le patrimoine d'hier avec les méthodes d'aujourd'hui. Et ça, je crois que nous y sommes toutes et tous ici attachés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Monsieur KOBRYN. Sur les nouveaux modèles d'aménagement, vous avez raison et il faut qu'on soit le plus large possible sur ça. On a parlé de modèles d'aménagement, qui laissent la place à un maximum de possibilités. Je me souviens être allé avec Étienne BURGER visiter des cours intérieures de maisons dans Kochersberg. J'étais très impressionné. Il y avait presque de l'éclairage public à l'intérieur avec des pavés. Ça faisait presque petite placette de village à l'intérieur des maisons du Kochersberg. Pour Laurent, c'est son quotidien. Mais on voit bien que ça pourrait donner des idées d'habitats participatifs. Je pense qu'il y a des possibilités intéressantes à creuser sur ces sujets. Donc ça va complètement dans le sens de la délibération.

Et sur les moyens qui y sont consacrés, je pense qu'il faudra voir par rapport à la demande. Là on a mis une enveloppe fermée, mais on aura l'occasion d'en discuter. Si on se rendait compte que le dispositif remporte le succès espéré, on pourra être amenés à abonder les fonds si c'était nécessaire. Mais pour l'instant, on partait sur une enveloppe qu'on a essayé de définir au mieux.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Sabine, tu voulais ajouter quelque chose ?

Mme DREXLER – Peut-être juste rapidement confirmer ce qui a été dit. Il est vrai que la Fondation du patrimoine a fait une évaluation. Quand on a investi 1 euro dans le patrimoine, il y a 21 euros de retombées économiques : c'est quand même intéressant. Ensuite par rapport à ce label de la Fondation du patrimoine, quand vous demandez un label, c'est un ABF qui vient vous voir, et la Fondation du patrimoine va verser 2 % du montant des travaux. Il faut savoir que ces 2 % sont versés par la CeA à la Fondation du patrimoine. Ces 2 % vont vous donner droit à une défiscalisation à hauteur de 50 % du montant des travaux. Si vous percevez 20 % de subventions publiques, ce qui va être le cas avec la CeA, et c'est pour ça que nous avons monté notre subvention à 20 %, vous pouvez défiscaliser 100 % du montant des travaux, ce qui est quand même très intéressant. Voilà ce que je voulais ajouter.

Nathalie avait raison : là on parle de patrimoine non protégé. C'est pour ça aussi qu'on

souhaite faire un inventaire, parce que ces maisons, pour l'instant, elles n'existent pas officiellement dans les documents d'urbanisme. Et si elles ne sont pas au moins repérées, tout peut se faire. Donc c'est vraiment une manière de les protéger également. Voilà, j'ai terminé, Président.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la stratégie de la politique Maison alsacienne du XXI^e siècle dont l'ambition est de repenser les modèles d'aménagements et de constructions neuves afin qu'ils soient plus respectueux de l'esprit du patrimoine bâti alsacien historique, plus attentif aux enjeux énergétiques et de sobriété foncière tout en s'adaptant aux nouveaux modes de vie d'aujourd'hui des habitants ;
- Approuve les orientations de la politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle organisées autour de 4 axes :
 - Identifier et protéger les maisons anciennes ;
 - Créer la « maison alsacienne » de demain ;
 - S'approprier et réinventer les traditions ;
 - Promouvoir un marqueur touristique emblématique ;
- Approuve les objectifs et les actions de chacun de ces axes :

Axe 1 : Identifier et protéger les maisons anciennes :

Objectifs

- Identifier le bâti traditionnel à préserver dans les documents d'urbanisme ;
- Avoir un effet levier pour des projets de réhabilitation, sur l'ensemble du territoire au travers de financement et d'ingénierie ;
- Coordonner les aides de la Collectivité européenne d'Alsace avec les aides à la pierre et celles des autres dispositifs et partenaires comme la Fondation du Patrimoine ;
- Valoriser et sensibiliser au bâti traditionnel et à ses spécificités ;
- Ne pas porter atteinte au patrimoine alsacien dans des projets soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace ;

Actions

- Identification du bâti traditionnel afin d'enrichir les documents d'urbanisme ;
- Création du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel selon les critères précisés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération. Le règlement du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel sera proposé à une séance ultérieure de l'Assemblée ;
- Mise en place d'une plateforme ressource pour améliorer la connaissance ;
- Partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;

Axe 2 : Créer la maison alsacienne de demain :

Objectifs

Repenser les modèles d'aménagements et de constructions neuves afin qu'ils soient plus respectueux de l'esprit du patrimoine bâti alsacien historique, plus attentif aux enjeux énergétiques et de sobriété foncière tout en s'adaptant aux nouveaux modes de vie d'aujourd'hui des habitants.

Accompagner l'urbanisme, la construction du patrimoine de demain et le changement d'usage du bâti traditionnel en s'appuyant sur une chaîne d'ingénierie coordonnée ;

Cibler et rendre plus efficient les PLU-I et les outils opérationnels à disposition des collectivités locales ;

Coordonner les interventions sur les projets complexes et l'habitat participatif ;

Actions

- Structuration d'une offre d'ingénierie Maison Alsacienne pour les collectivités locales ;

- Expérimentation avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'aborder le patrimoine et l'urbanisme de demain ;

- Promotion de la « nouvelle » maison alsacienne au XXIème siècle et du dialogue entre l'ancien et le neuf en mobilisant le secteur du bâtiment ;

- Structuration d'un réseau de l'habitat participatif dans l'ancien ;

Axe 3 : S'approprier et réinventer les traditions :

Objectifs

Soutenir les savoir-faire existants et à venir ;

Encourager l'auto-réhabilitation de qualité ;

Promouvoir et soutenir des filières à fort enjeu économique ;

Fédérer un réseau métier et sensibiliser les jeunes ;

Actions

- Impulser un campus de la maison alsacienne pour promouvoir les savoir-faire et l'innovation ;

- Renforcer la communication ;

Axe 4 : Promouvoir un marqueur touristique emblématique :

Objectifs

Capitaliser sur les projets exemplaires et vertueux ;

Sensibiliser, faire connaître la maison alsacienne et sa diversité ;

Actions

- Sauvegarder, entretenir et promouvoir : grâce au patrimoine bâti, les villages alsaciens figurent parmi les villages préférés des Français. L'enjeu est de sauvegarder, entretenir et promouvoir ce patrimoine. Cette ambition devra trouver une application dans les objectifs et les réalisations d'Alsace Destination Tourisme (valorisation des pépites de l'Alsace, soutien de l'économie touristique et de l'emploi, conforter l'Alsace en tant que destination d'excellence).
- Partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;
- Création d'une route des colombages du Rhin à l'échelle du Rhin supérieur ;

- Approuve le principe de la mise en place de futurs partenariats avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, les écoles d'architecture et la Fondation du Patrimoine afin de mettre en œuvre une chaîne de l'ingénierie ;
- Approuve la création du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel selon les modalités précisées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération. Le règlement du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel et l'abrogation des anciens dispositifs seront proposés à une séance ultérieure de l'Assemblée ;
- Précise que les crédits dédiés au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel seront fixés dans le cadre du budget prévisionnel de la collectivité ;
- Précise que les modalités de partenariat et les convention afférentes à la mise en œuvre de ces partenariats et du dispositif de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel seront précisées dans le cadre de délibérations ultérieures.
- Rappelle qu'en vertu de la délibération n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace délègue ses compétences à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace pour délibérer sur les déclinaisons opérationnelles de la Politique de la Maison alsacienne du XXI^{ème} siècle.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai vu quelques collègues obligés de nous quitter, mais je vous rappelle juste qu'il y a une Commission permanente encore derrière et que ce serait bien qu'on ait le quorum pour aller au bout. Donc je vous invite à être concis et ce message vaut pour moi aussi.

CD-2023-3-6-3 - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Mme Martine DIETRICH, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux. Martine.

Mme DIETRICH – Merci Président. Chers collègues. Ce fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux a été mis en place par une délibération au niveau du Département du Haut-Rhin en 2018 et par une délibération du Département du Bas-Rhin en 2020, et maintenant repris par la CeA. Il constitue une étape importante de la politique de soutien du dialogue interreligieux. Il favorise les initiatives interreligieuses, accompagne les projets de rencontres entre les différentes sensibilités religieuses afin de favoriser et de développer ce dialogue et la paix sociale en Alsace. Le dialogue interreligieux est un marqueur fort de l'identité alsacienne et la Collectivité européenne d'Alsace, par ce fonds, apporte son soutien aux associations qui œuvrent en faveur du bien-vivre ensemble. Aujourd'hui, le présent rapport propose d'abroger les deux délibérations susvisées et d'adopter un nouveau règlement harmonisé à l'échelle alsacienne et qui est joint en annexe du présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Je propose de passer au vote. Merci Martine, tu as été suffisamment claire et précise. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Abroge la délibération n° CD-2018-4-7-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 19 octobre 2018 portant création du fonds de soutien aux initiatives interreligieuses dans le Haut-Rhin et la délibération n° CD/2020/022 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 portant création du fonds de soutien aux initiatives interreligieuses dans le Bas-Rhin,
- Approuve le règlement du « Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux » (FIR) de la Collectivité européenne d'Alsace, applicable à l'échelle du territoire alsacien, joint en annexe à la présente délibération, qui se substitue aux deux précédents règlements départementaux en la matière.

CD-2023-3-6-1 - MISE EN PLACE DU FONDS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Mme Pascale SCHMIDIGER, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous poursuivons avec la mise en place du fonds de coopération transfrontalière. Pascale SCHMIDIGER.

Mme SCHMIDIGER – Au préalable, je souhaite saluer le travail remarquable de Sabine sur la maison alsacienne. C'est vrai que tu l'as porté avec tellement de conviction, de foi. Et derrière cette nouvelle politique, on touche à plein de choses, tous ces marqueurs de l'Alsace, les savoir-faire, le patrimoine emblématique, mais aussi le cœur et l'âme de l'Alsace. Donc pour tout ça, un grand, grand merci.

Pour ce nouveau rapport, il vous est proposé avec le fond alsacien de coopération de franchir une nouvelle étape opérationnelle dans la mise en œuvre du SACT, le schéma alsacien de coopération transfrontalière, avec la création d'un fonds dédié à la concrétisation de nos projets, tel que nous l'avions annoncé.

Pour mémoire, vous le savez, nous avons adopté ce schéma alsacien à l'unanimité en séance plénière l'année dernière, le 8 décembre précisément. De nombreux projets portés par notre collectivité, vous le savez, ne peuvent être traités qu'à l'échelle trinationale. La coopération transfrontalière est essentielle à la mise en œuvre de nos politiques publiques. Ce schéma avait été bâti autour de trois enjeux structurants : faire face ensemble, rayonner ensemble et faire mieux ensemble, dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires du Rhin supérieur. Avec cet outil, nous avons recensé 127 projets – il y a un énorme travail d'identification qui avait été fait –, répartis en huit thématiques qui ont pour vocation d'améliorer le quotidien des citoyens rhénans, préserver leur qualité de vie et faire de la région rhénane une vitrine à l'international. Près d'une centaine de partenaires français, allemands et suisses du Rhin supérieur sont impliqués dans ces projets et ont participé activement à l'élaboration de ce schéma pour répondre à l'ambition transfrontalière de notre Collectivité.

La mise en place d'un fonds de coopération transfrontalière permet d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma, de renforcer l'image du chef de file de la CeA en matière de coopération et d'avoir un effet levier pour certains projets, notamment Interreg. Ce fonds n'a pas vocation à supplanter les dispositifs de droit commun existants ou les dispositifs de contractualisation. Il n'a pas vocation non plus à financer l'ensemble des 127 projets inscrits au schéma. Ce fonds se compose de deux volets, deux dispositifs : un dispositif projets d'envergure, qui a vocation à financer en priorité des projets à fort enjeu politique – là, on parle bien sûr d'environnement, de santé et de services aux usagers – inscrits néanmoins au schéma. Le montant de l'aide maximum est plafonné à 30 % des dépenses éligibles, sans pouvoir dépenser 150 000 euros par projet. Ensuite, le second volet concerne un dispositif d'accompagnement au projet citoyen rhénan, qui élargit le

fonds de soutien aux initiatives transfrontalières, le FIST, qui existait déjà dans le Haut-Rhin et qui avait été élargi à l'ensemble de la Collectivité. Ce volet financera des projets tournés vers les rencontres citoyennes ou des événements ponctuels avec un montant maximum de 3 000 euros par action. Nous allons examiner demain en 6^e Commission des subventions au titre de ce fonds. Ce seront les premiers dossiers que nous pourrions intégrer dans ce fonds.

Je souhaite vous dire que le travail partenarial se poursuit et notre Collectivité continue à mettre à disposition des porteurs de projets des moyens financiers ou humains pour que le schéma trouve une application concrète dans la vie de nos concitoyens. À court terme également, pour donner à notre schéma une bonne visibilité, la prochaine étape sera celle de proposer un site web bilingue pour donner un accès à des informations sur les projets, et en parallèle il s'agira également de créer une plateforme collaborative, toujours bilingue, pour permettre aux partenaires de travailler en réseau et échanger des documents. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Je vois Brigitte KLINKERT. Brigitte, vas-y, je t'en prie.

Mme KLINKERT – Merci Président. Chers collègues. Je me réjouis vraiment de la création de ce fonds, qui reprend en grande partie les grandes lignes des initiatives transfrontalières, chère Pascale, que nous avons dans le Conseil départemental du Haut-Rhin. Je me rends compte aujourd'hui encore que les transferts de patients vers l'Allemagne, vers la Suisse, notamment pendant la crise Covid restent ancrés dans la mémoire de nos concitoyens. Nos concitoyens disent que cette coopération transfrontalière a sauvé des vies. Et si nos concitoyens s'en souviennent, c'est tout simplement parce qu'il s'agit là de concret. Nous avons pu résoudre ensemble, Français, Allemands et Suisses en l'occurrence, des problèmes. On n'y arrive pas seul, mais on le fait ensemble. Et puis ça n'est pas à vous, chers collègues, que je vais le rappeler, mais il est important de le dire malgré tout : la coopération transfrontalière, l'Europe, font partie de l'ADN de la CeA. C'est l'une des compétences, cher Frédéric, que nous avons fortement revendiquée à l'époque des accords de Matignon.

Il est essentiel que notre Collectivité, qui est cheffe de file dans ce domaine, se donne des moyens d'agir et donne aussi les moyens d'agir aux porteurs de projets. C'est d'ailleurs une condition sine qua none de l'avènement d'une Europe plus unie, d'une Europe des peuples. Et je suis convaincue aussi que l'avenir de l'Europe se joue aux frontières, à toutes les frontières de nos pays. Nous devons ici, dans cet espace de vie, ce bassin de vie qui est le nôtre, créer les conditions des échanges, des rencontres entre les peuples pour renforcer ce sentiment d'appartenance au destin commun européen.

Pour cela, et je me réjouis de ce rapport, il faut faire du concret, soutenir du concret, soutenir les rencontres de la société civile franco-germano-suisse du Rhin supérieur, soutenir les projets de rencontres sportives, culturelles. Il faut qu'il y ait des échanges entre les populations, ne serait-ce aussi que pour que nos jeunes, voire les moins jeunes aient de nouveau envie, et je dis à dessein envie, d'apprendre la langue du voisin, que nos jeunes aient de nouveau envie d'apprendre l'allemand et que les jeunes Allemands aient envie d'apprendre le français. Il s'agit de soutenir aussi les projets de mobilité. On parle d'échanges : c'est la mobilité. Et là aussi, c'est du concret : je pense aux liaisons ferroviaires Haguenau-Rastatt, Colmar-Fribourg ; je pense aussi au Herzstück Basel et tant d'autres.

Nous devons bâtir des ponts au sens propre et au sens figuré, faire tomber aussi ce que j'appellerais les frontières invisibles qui existent encore parfois dans les têtes. Et on a vu que, pendant la pandémie, quand des frontières physiques ont à nouveau été mises en place, ces frontières se sont de nouveau mises en place également dans la tête d'un grand nombre de nos concitoyens, de part et d'autre du Rhin. Tout cela pour dire que la

coopération, l'amitié franco-allemande, l'Europe, ça n'est jamais gagné, ça demande des efforts de chacune et de chacun d'entre nous, de chaque jour. Et je voudrais vraiment remercier Pascale SCHMIDIGER, les collègues pour ce travail, et puis aussi les équipes de la Direction Europe et transfrontaliers, pour ce travail que je qualifierai de remarquable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Brigitte. On leur transmettra, c'est gentil. Je continue. Il y avait plusieurs demandes de prise de parole. Danielle, ensuite Pierre VOGT puis Victor VOGT. Danielle DILIGENT.

Mme DILIGENT – Merci de me donner la parole. Je voulais juste renforcer ce que vient de dire Brigitte. La Collectivité européenne d'Alsace a participé financièrement à la création d'un point de justice à Kehl, en collaboration avec le Centre européen. Brigitte était même intervenante quand nous l'avons inauguré. Donc c'est un point intéressant pour les accès au droit entre les deux pays. Surtout, c'est pour les transfrontaliers qui travaillent en Allemagne et vice versa. Ce point est important, il a commencé à fonctionner, donc il y a beaucoup de gens qui vont pouvoir prétendre aux droits auxquels ils ont droit.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Un autre exemple de pragmatisme. Pierre.

M. Pierre VOGT – Merci Monsieur le Président. Simplement une question. Est-ce que ce fonds remplace les opérations de microprojets que nous avons entre le Haut-Rhin et le Landkreis de Fribourg ? Est-ce que c'est compris ?

M. LE PRÉSIDENT – Tu répondras après. Je donne encore la parole à Victor et on répondra à toutes les interrogations et remarques. Victor.

M. Victor VOGT – Merci Président. Chers collègues. Je trouve que c'est à nouveau une belle délibération qui fait sens, puisqu'on accélère finalement notre engagement transfrontalier, puisqu'il s'agit quand même d'intervenir assez fortement sur les projets qui ont été d'une part fléchés au SACT pour des projets d'une certaine masse, et d'autre part pour les projets qui sont dits société civile et que l'on retrouve en règle générale de manière active à l'échelle de l'ensemble de nos quatre eurodistricts.

Je voulais vous dire également que je me suis fait une petite liste en allant dans le SACT avec des choses quand même assez sympathiques. Dans le cadre d'Eucor, on renforce et on accompagne la coopération universitaire. Justice sans frontières, ça a été évoqué par Danielle, c'est vraiment un beau projet porté par le CEC où j'ai la chance d'être désigné. Je voulais remercier aussi encore Danielle pour son coup de main, parce que j'avais un peu les chocottes quand j'ai présenté le sujet devant tout le monde. Donc un grand merci à toi, Danielle, encore. On a des projets en matière de santé transfrontalière.

Je voulais aussi revenir sur ce qui a été évoqué, Président, dans ton intervention, ainsi que dans celle de la Préfète, sur ce qui s'est passé à Wissembourg : ce sont de grandes choses qu'on est en train de faire en matière de transfrontalier. Il y a des choses qui se font dans la musique transfrontalière. On a parlé même la semaine dernière encore de plateforme d'information, sur la géothermie, à l'échelle de nos coopérations. Ce que je veux dire par là, c'est que, grâce à cette délibération, on va pouvoir aller dans ce que tu souhaitais, Président, mais ce qu'on souhaitait tous, le long du Rhin supérieur : l'accélération des projets concrets au service des habitants et des habitantes du secteur de Bâle, du pays de Bade, des Alsaciennes, des Alsaciens et des gens du Palatinat. Et je crois que c'est là la beauté de l'action publique concrète : c'est qu'elle se fait in fine au service de l'être humain. Je trouve que c'est vraiment une délibération qui accélère ce qu'on fait, qui est vraiment magnifique. Voilà. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Merci de souligner toutes ces initiatives qui foisonnent et qui vont être les unes à côté des autres, former des ruisseaux qui vont devenir des

fleuves. Tu as évoqué une situation qui nous tenait particulièrement à cœur : c'était, dans le même esprit que ce que Brigitte évoquait, en matière de santé, la maternité de Wissembourg. Il y avait une pression pour la fermer. Et c'est parce qu'on lui a donné une dimension transfrontalière qu'à la fois on a pu servir des jeunes femmes allemandes et en même temps garantir le maintien de ce service public sur le territoire Nord Alsace. C'était vraiment un projet. Ça a été compliqué, on a beaucoup bataillé, on a eu une aide précieuse, tu le disais, de la Préfète aussi sur ce dossier, parce que ce n'était pas forcément la volonté de l'ARS, qui souhaitait fermer cette maternité. Ça a été un gros dossier, mais celui-là, il a une vraie portée de service public d'action transfrontalière sur la santé. Il y en aura bien d'autres à mener, d'autres combats. Il y a eu le combat de la crise que tu as évoqué Brigitte, et tu t'étais beaucoup investie, et il y aura des combats encore sur le maintien d'un service public de santé qui ne pourra s'assumer que s'il est transfrontalier.

Pascale, tu voulais rajouter quelque chose ? Ah oui, la réponse à Pierre.

Mme SCHMIDIGER – Oui. Merci Victor pour ton témoignage, et celui de Danielle. Ce fonds se substitue au fonds d'intervention qui existait. Je ne sais pas si l'action à laquelle tu fais référence était soutenue par ce fonds-là, mais bien sûr, ça va prendre le relais. Et si ce n'est pas le cas, il faudra solliciter les services. En tout cas ça passera en 6^e Commission, mais ça passera également en Commission territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Merci Pascale pour cette présentation.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la création du Fonds de coopération transfrontalière, qui comprendra deux dispositifs intitulés « Projets d'envergure » et « Accompagnement des projets citoyens rhénans » ;
- Approuve les règlements de ces deux dispositifs, détaillés en annexes n°1 et n°2 jointes à la présente délibération ;
- Précise que les crédits nécessaires à ces dispositifs seront prévus sur les opérations mentionnées en annexe n°3 ;
- Abroge, la délibération n° 94/I – 201/8 du 21 décembre 1993 du Conseil général du Haut-Rhin portant création du Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (FSIT), la délibération n°CD-2007-IV-124 du Conseil général du Haut-Rhin du 29 juin 2007 et la délibération n°CD-2017-3-11-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 23 juin 2017 relatives à la modification des critères d'éligibilité du FSIT, dès lors que le Fonds de coopération transfrontalière a vocation à s'y substituer à compter de sa date de création ;
- Décide que les demandes de soutien déjà déposées mais pas encore instruites seront traitées à l'aune des critères du Fonds de coopération transfrontalière, et seront soumises à l'approbation préalable d'une délibération de la Commission Permanente.

CD-2023-3-7-2 - POLITIQUE DU FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Marie-France VALLAT, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – On passe à la politique de fauchage des bords de routes de la Collectivité européenne d'Alsace, et je donne la parole à Marie-France.

Mme VALLAT – Merci Président. Je ne vais peut-être pas être longue, mais j’aimerais quand même développer cette partie de la politique de fauchage comme nous avons à la Collectivité. Par cette délibération, nous souhaitons approuver la nouvelle politique de fauchage de notre Collectivité au travers d’un document d’orientation du fauchage qui illustre la convergence de nos deux collectivités, le Conseil départemental du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin. Mais il y a également une troisième politique qui a été menée, celle de l’État. Je rappelle simplement que la compétence des routes nationales nous a été transférée. Donc c’était trois politiques différentes. Ce sont globalement 6 400 km de routes qu’il faut entretenir.

Je souhaite rappeler que dix engagements ont été approuvés en février 2022 dans les orientations stratégiques et la charte routes et biodiversité. Le rôle fondamental de couloirs écologiques de nos routes, en complément des espaces naturels, je crois qu’il est bien assuré et bien assumé. Rappelons tout d’abord que la priorité pour notre Collectivité reste la sécurité des usagers, mais que le respect de la biodiversité est également un enjeu et est considéré comme exemplaire. Président, vous avez rappelé tout à l’heure, en début de séance, que notre Collectivité a été récompensée par le prix des territoires en transition pour sa pratique écologique tout particulièrement.

Je voudrais relever les quatre points suivants de cette délibération très rapidement : le fauchage, le démarrage du fauchage tardif, la hauteur de coupe et le traitement spécifique de la route des vins.

Il faut sans doute rappeler au préalable que l’on est sur le bord des routes et que les conditions de fauchage ne sont pas tout à fait celles que l’on a dans des champs. Il faut avoir présent à l’esprit d’une part cette longueur de routes que je viens de rappeler, mais aussi la difficulté à entretenir ces routes fortement circulées, et donc de tenir compte de la sécurité des agents qui font ce travail au quotidien.

Donc le fauchage se fait en deux fois, vous l’avez vu dans les documents : une première passe de sécurité sur le premier mètre d’accotement, puis une deuxième phase à compter du 15 août, date à laquelle les herbes ont déjà une hauteur importante, mais sont arrivées à maturité pour la plupart d’entre elles. Je rappelle également que quand on coupe des herbes très hautes, il y a un risque de bouchage des circuits d’assainissement en particulier, et qu’aujourd’hui il n’est pas possible de ramasser cette coupe, parce que ça demanderait une logistique beaucoup trop importante. Par ailleurs, le matériel qui est à mettre en œuvre pourra être acquis dans le temps, toujours en tenant compte des points que j’ai évoqués précédemment, en particulier la sécurité et la longueur de la voirie que nous avons en charge. Il faut également souligner qu’il peut exister des zones dans lesquelles une fauche bisannuelle ou trisannuelle est également envisagée, lorsque cela peut être possible, donc en fonction de l’environnement. Une expérimentation est également envisageable pour mesurer objectivement les impacts, aussi bien les moyens financiers et humains, et l’évolution de la technique. L’hypothèse d’une valorisation des produits de coupe pourra être évaluée, et il y a des évolutions technologiques qui nous permettent d’espérer que nous pourrions encore améliorer le traitement de ces bords de routes, et en particulier des déchets végétaux qui sont générés.

La date du 15 août pour le fauchage tardif n’a pas été choisie au hasard. Je l’ai dit tout à l’heure : habituellement, et on le voit peut-être encore plus aujourd’hui, cette année, que dans les années précédentes, vu les chaleurs et la sécheresse que nous avons connues, tout est sec déjà, et habituellement, c’est peut-être un petit peu moins le cas quand il y a des pluies, mais en tout cas le cycle de vie des végétaux, mais également des petites bêtes qui habitent ces végétaux, est peut-être déjà passé. Et puis je rappelle également que si la date du 15 août est la date du début du fauchage, ce n’est absolument pas la fin du fauchage. Je l’ai dit, c’est plus de 6 400 km de routes, donc un bon nombre de routes sont fauchées bien après le 15 août. Retarder l’intervention nécessiterait également de faire

une deuxième passe sur le bas-côté, donc dans le mètre, puisqu'il faut assurer la sécurité.

Quant à la hauteur de coupe, les consignes l'ont fait passer à 10 cm, ce qui n'était pas forcément le cas précédemment partout. Aujourd'hui c'est un engagement important pour la Collectivité et il faut rappeler qu'on ne parle plus de terrain de golf en bord de route. Ce n'est plus d'actualité. Je crois qu'il est important de rappeler que nous sommes déjà dans cette vision de biodiversité à respecter, dans des conditions où malgré tout il faut assurer la sécurité à la fois des usagers et des agents. Dans les documents que j'ai pu lire moi-même, une dizaine de centimètres de hauteur de coupe, ça semble être une hauteur adaptée à quelques centimètres près. Mais dans tous les cas, quand on voit l'état du bord de la route, je crois que ce n'est pas la peine de jouer sur 2 ou 3 cm puisqu'en fait il est extrêmement difficile de dire qu'on recoupe toujours à la bonne hauteur de 10 cm. Je crois que ce n'est pas forcément si facile que ça. En plus, la flotte de matériel de fauchage ne permet pas forcément de choisir la hauteur de coupe de façon aussi précise. Mais on pourra demain, si c'est nécessaire, vérifier l'impact des conditions de mise en œuvre de nos pratiques, et il pourra être tout à fait intéressant de voir comment on peut encore évoluer dans ce domaine.

Enfin, je finirai par le traitement de la route des vins, qui est le seul itinéraire retenu comme touristique pour ce qui est de la politique de fauchage, et il est assez fréquent que les viticulteurs fauchent les accotements routiers de la CeA bien avant la mi-juillet. Il n'y a pas d'enjeu particulier à traiter cette route dès la mi-juillet ou la mi-août. Tout dépend de l'image que la Collectivité souhaite envoyer pour cet axe particulièrement fréquenté.

Donc les principales évolutions de la politique de fauchage par rapport à celle existante visent notamment à réduire les surfaces à faucher, par l'instauration d'une deuxième passe de sécurité optionnelle en cas de printemps ou été humide. Je l'ai dit, si nous n'avons pas le temps sec que nous avons aujourd'hui, forcément la repousse est beaucoup plus rapide. Il s'agit également des entrées d'agglomération, des anneaux de giratoires, qui doivent être fauchés sur des longueurs ou des profondeurs plus importantes pour des questions de sécurité. Et puis les routes dont les accotements sont revêtus ou le long desquelles on trouve un dispositif d'assainissement ne sont refauchées qu'une seule fois lors de la passe de fauchage général. Voilà la proposition d'approbation de cette délibération pour approuver le document d'orientation de fauchage de la Collectivité européenne d'Alsace. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. Je vois plusieurs demandes de prise de parole. Monsieur FREMONT et ensuite Nathalie MARAJO.

M. FREMONT – Merci Monsieur le Président. Merci Marie-France pour la présentation du rapport sur la politique de fauchage des bords de routes, qui vient rappeler les enjeux de sécurité routière et à la fois de préservation de la biodiversité.

Je vous ai concocté quelques petits amendements, puisque je sais que vous êtes friands au fond de nos petits amendements. Sans eux, la journée n'aurait pas la même saveur.

M. LE PRÉSIDENT – Surtout pas la même longueur.

M. FREMONT – Je vais être assez succinct dans leur présentation. Le premier concernait le fait que la CeA s'engage à favoriser le fauchage plutôt que le broyage, dans la mesure où le fauchage des végétaux en bord de routes tue 35 à 100 % des invertébrés. Ça pourrait être un engagement supplémentaire. Il s'agit bien là, à travers ces amendements, de donner les moyens aux équipes de la CeA d'aller plus loin dans le travail qui est déjà mené sur les enjeux de préservation de la biodiversité. Donc ça c'est l'objet du premier amendement, de prendre cet engagement ferme du fauchage plutôt que le broyage.

Ensuite un deuxième amendement vient rappeler que le fauchage bas des zones herbeuses

tue et mutile les animaux au sol, qu'il est recommandé une hauteur de fauche minimum de 10 cm. C'est ce que propose le rapport en l'état, mais 15 à 20 cm est quelque chose de plus favorable pour la préservation de la biodiversité. Donc il vous est proposé de modifier le rapport pour appliquer une hauteur de fauche minimum de 15 cm et non de 10 cm comme c'est le cas actuellement.

Ensuite, un troisième amendement demande à initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre, toujours pour des enjeux de biodiversité, au lieu du 15 août.

Il s'agit ensuite d'un quatrième amendement. Le rapport précise que vous souhaitez un traitement spécifique de la route des vins en termes de fauchage, en rappelant que cette route des vins touristique a eu un traitement différent jusqu'ici du côté bas-rhinois et du côté haut-rhinois. Dans le rapport vous proposez de faire un fauchage plus précoce que sur le reste du réseau routier de la CeA. Je pense que l'activité touristique ne doit pas faire passer la protection de la biodiversité au second plan, et que la carte postale de l'Alsace restera toute aussi magnifique avec quelques herbes folles en bordure de route sur la fin de l'été. Donc il est proposé que les bords de la route des vins soient traités de la même façon que le reste du réseau routier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Je mets une petite image. J'illustre. Il s'agit d'une petite illustration très concrète et très précise du volontarisme de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de fauchage et de préservation de la biodiversité. Le 26 mai dernier a eu lieu l'événement de clôture du projet Interreg espèces animales en danger au sein de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord Pfälzerwald porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord et soutenu par la CeA, qui consistait à mener de nombreuses actions pour améliorer la protection sur le plan transfrontalier de trois espèces emblématiques menacées : l'écrevisse des torrents, les azurés, qui sont des papillons, et les chauves-souris. Lors de cette manifestation, en parallèle, j'ai signé au nom de la CeA une convention intitulée refuge pour les azurés, aux côtés d'autres signataires, propriétaires ou gestionnaires de parcelles, à l'instar des conventions refuge pour les chauves-souris signées en août 2022 dans le périmètre du parc.

L'azuré des paluds et l'azuré de la sanguisorbe sont rares, menacés et protégés en France au titre de l'article 2 de l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Concrètement, il s'agit pour la CeA de formaliser son engagement dans la préservation des parcelles accueillant des azurés ou offrant un potentiel d'accueil dans un secteur bien précis de la Communauté de communes de Sauer Pechelbronn. Nous allons y mettre en œuvre des mesures de gestion cohérentes avec les exigences écologiques de ces deux papillons et de leur unique plante hôte, la sanguisorbe officinale. Ainsi, nous avons intégré à ce dispositif l'espace naturel sensible du Liebfrauenthal, tout fraîchement acquis par la CeA après des travaux de renaturation et de restauration écologiques, dans le cadre d'un projet LIFE Biocorridors mené par le Parc des Vosges du Nord. Une prairie favorable aux azurés y a été semée. Et pour relier un autre spot d'azurés situé à Lembach, et parce que ces papillons ne peuvent relier les deux sites sans se nourrir, ils emprunteront les abords de la piste cyclable et les délaissés entre Woerth et Lembach, que des collégiens de Woerth ontensemencé de grandes sanguisorbes vendredi dernier. En parallèle, évidemment, les dates de fauches réalisées par nos agents des routes seront ajustées et donc retardées.

Je tiens à saluer l'équipe du CEI de Reichshoffen-Niederbronn sous la houlette de Michel REINAGEL qui applique les engagements de notre charte pour la biodiversité le long des routes.

Dans mon canton, on m'envoyait souvent des photos rageuses d'endroits fauchés à ras,

précocement et très massivement. Aujourd'hui, nous sommes félicités pour la date tardive de fauche, la réduction des bandes fauchées adaptée évidemment aux situations accidentogènes. J'ai même été félicitée par les membres de LPO (Ligue de protection des oiseaux) connus pour leur exigence. C'est plus parlant quand les exemples sont concrets. C'est comme une médaille. En matière d'écologie, je ne crois pas aux paroles dogmatiques, j'opte pour les actions concrètes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. C'était bien de montrer les faits. Dani.

M. ADRIAN – Merci Président. Chers collègues. Merci Raphaël. Oui, je fauche aussi moi-même. J'hésitais à prendre la parole et je la prends un peu avec une certaine émotion parce que pour moi la journée est drôlement pénible, mais pas pour ce rapport. Deux mots quand même sur ce rapport. Il y a plusieurs points qui ne vont pas bien.

Tout d'abord, on va voter la politique de fauchage ; or on ne fauche rien, mais on broie. Il est dommage que l'appellation ne soit pas la bonne. Et nous avons une belle réunion de Commission menée par notre collègue Jean-Philippe MAURER, que je remercie au passage pour son attention et sa compréhension, qu'il donne à ses collègues. Nous avons beaucoup travaillé ce jour-là. D'ailleurs, Président, je t'invite à lire le rapport de cette Commission ; il a paru il n'y a pas longtemps. Il est dommage qu'on broie et qu'on ne fauche pas là où c'est possible. Bien sûr, il y a des endroits où on ne peut pas faucher parce que l'instrument de fauchage n'est pas au bout d'un bras qui est aussi flexible que ce que nous avons, et qu'il s'agit plutôt d'une faucheuse rotative derrière un tracteur, qui elle ne détruit rien, pratiquement rien, et qui laisse les insectes et les animaux vivre. Il y a donc le mot faux de fauchage.

Ensuite, je trouve qu'il faudrait qu'on applique beaucoup plus de souplesse que ce que nous avons dans ce texte par rapport aux dates et par rapport la hauteur. Mais surtout par rapport aux dates, ça a été dit à l'instant, suivant les conditions climatiques, les années ne se ressemblent pas du tout et ceux qui travaillent avec la terre et la nature le savent bien.

Troisième point : la biodiversité, OK. J'entends tout ce qui se dit et tout ce qui se fait. Mais j'aimerais attirer votre attention, après une grande expérience, et après des travaux assez importants que nous avons menés au niveau du Conseil rhénan et de la Conférence du Rhin supérieur sur les espèces invasives. Au bord de nos routes, alors que le grand chardon va bientôt fleurir, dans quelques jours, on ne traite pas les orties, qui prennent de plus en plus de place et de plus en plus de force. Certes, on pourra dire que ça fait partie de la biodiversité, je l'entends. Or ces plantes se nourrissent de l'azote qu'on laisse. J'étais content que Marie-France parle tout à l'heure d'une réflexion pour voir comment faire pour récupérer les herbes qu'on fauche, qu'il faudrait faucher. Il ne faut pas laisser cet azote. C'est de l'azote qu'on laisse, quand on laisse l'herbe en place. Et cet azote, il profite aux plantes qui savent le mieux la développer, notamment les ronces et les orties, croyez-moi. C'est drôlement important. J'ai entendu le mot tout à l'heure de terrain de golf, ça a été dit, on est loin de là. Mais dans cinq ans, croyez-moi, des endroits seront complètement pris d'assaut par ces plantes invasives. D'où la technique de fauchage, mais pas tardive, tardive : là ça ne servirait à plus rien. Il y a certaines espèces qu'il faut faucher avant que les graines soient mûres. C'est important de le dire.

Je dis simplement attention aux mots : un fauchage, ça ne colle pas ; on broie actuellement. Deuxièmement, ayons de la souplesse, introduisons de la souplesse, permettons peut-être aux élus locaux aussi de décider parfois un peu quelque chose, parce que suivant le cas, ce n'est pas pareil d'une route à l'autre. Hier encore, Président, je me suis fait incendier. J'étais dans un groupe de cinquante personnes, une chorale. Je me suis fait incendier parce que dans notre canton, les bords de route, ils les trouvaient dégueulasses : certains le sont, c'est vrai. Donc faisons un peu attention, soyons cohérents et réfléchissons surtout à ce que nous allons faire et ce que nous pourrions faire avec ce que nous laissons sur place. Les Autrichiens et les Suisses le savent très bien, savent très

bien l'utiliser, ils en font du gaz, notamment dans les endroits de méthanisation, etc. Donc nous avons tout un cheminement à faire. Mais je suis un peu triste que, malgré la Commission, Jean-Philippe, que tu as menée d'une manière remarquable, on n'ait rien changé de ce qui a été dit à cette Commission.

M. LE PRÉSIDENT – je donnerai la parole à Jean-Philippe après, mais Éric, tu voulais t'exprimer.

M. STRAUMANN – Oui, très rapidement. Je suis évidemment très favorable à cette politique. On comprend tous que l'herbe haute va permettre une émission de beaucoup moins de chaleur que lorsque c'est coupé à ras. Il y a un problème aujourd'hui d'éducation, de compréhension par nos concitoyens. Moi aussi je me fais engueuler régulièrement parce qu'ils avaient l'habitude qu'il fallait que l'herbe soit coupée autour des oreilles. J'ai les cheveux courts, mais lorsqu'on laisse pousser autour des oreilles, ils trouvent que ça fait sale, etc. C'est un problème d'état d'esprit. J'ai décidé, sur l'emprise du Département, à l'entrée nord de la Ville, aujourd'hui, de la laisser complètement partir à la végétation. Il y a des arbres hauts qui commencent à apparaître et je trouve ça pas mal, objectivement, ça crée un peu d'ombre. Pour l'instant, ce n'est pas forcément très joli, mais j'espère qu'en se développant, ça va créer une espèce d'entrée verte naturelle. Il ne s'agit pas de laisser se développer des ronces, etc. Au Ladhof, c'est pareil, on a décidé vraiment de laisser pousser très haut. Je pense qu'il faut peut-être faire une première page de notre journal en expliquant ça à nos concitoyens, parce que souvent c'est un problème de pédagogie. Ils ne comprennent pas l'intérêt de ce fauchage haut, même dans les entrées de ville, où on a l'impression que ce n'est pas propre, etc., alors que je pense qu'on va vraiment dans la bonne direction. Et puis lorsqu'on va davantage dans la plaine, on le voit bien : le dernier espace de vie et de développement d'espèces naturelles, ça reste les bords de routes, parce que le reste est complètement pris en charge par l'agriculture. Donc, soyons pédagogiques à cet égard. C'est souvent un problème, j'en conviens, de génération. Les jeunes comprennent ; les plus anciens moins, parce que c'était un critère d'appréciation de la qualité de notre voirie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Jean-Philippe, pour donner peut-être des éléments de réponse, avant de donner la parole à la rapporteure.

M. MAURER – Oui, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je vous remercie pour les interventions qui viennent d'être faites par des collègues qui ont une véritable expertise dans ce domaine. Ce que nous avons essayé de présenter dans ce rapport, c'est ce que nous sommes en mesure de faire actuellement, avec les moyens qui sont les nôtres. Donc effectivement, un certain nombre d'aspects ont été développés, notamment de façon très pertinente sur l'azote, qui peut favoriser des espèces invasives, et c'est vrai que c'est une problématique qui, sans tambour ni trompette, attendent de plus en plus à notre environnement, puisque ces espèces invasives se substituent aux espèces plus domestiques, on va dire, adaptées à notre biotope, et causent beaucoup de tort. Néanmoins, nos équipes sur le terrain essaient de lutter avec les moyens qu'ils ont contre les espèces invasives, et c'est vrai que c'est un travail toujours recommencé.

C'est effectivement du broyage qui est fait. Effectivement, il y a plusieurs contraintes qui s'appliquent, à la fois des contraintes de matériel, des contraintes également de ressources humaines, parce que quand on parle des 6 400 km de routes, deux tiers étant hors agglomération, on fauche des deux côtés, donc c'est fois deux. Donc on mesure l'ampleur de la tâche que cela représente, qui n'est pas du tout négligeable et qui occupe nos services une grande partie de l'année sur une saisonnalité.

La météo également peut avoir ses caprices. Donc ces dispositions que nous prenons ne sont pas toujours pareilles, selon que l'été soit sec, humide, arrosé ou pas. Donc on voit que la nature a un rythme que nous ne pouvons pas totalement modéliser bien entendu. En tout cas on essaie de s'adapter au mieux avec les moyens dont on dispose.

Donc je crois qu'il faut le lire comme un rapport qui vise à formaliser aussi des pratiques, qui étaient un peu différentes dans nos deux anciens départements. On a essayé d'avoir un modèle de convergence. Ça ne veut pas dire que l'histoire s'arrête là, et je remercie notre collègue ADRIAN qui vraiment a une expertise là-dessus, qui nous a éclairés sur beaucoup de domaines aussi. Je le dis : il faudra probablement faire quelques expérimentations sur les sites les plus vulnérables par rapport aux espèces invasives, et l'expertise de proximité qu'ont nos collègues sur leur territoire devrait nous permettre de lutter plus et mieux contre ces espèces invasives, avec peut-être encore des moyens adaptés.

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, vous voyez, quand on lit le titre de ce rapport, on se dit que c'est un rapport sur le fauchage, sur l'entretien le long des routes, et on voit que ce rapport-là, qui semble en partie de ne pas être une pierre angulaire, en tout cas une politique départementale, finalement permet en tout cas de soulever beaucoup de problématiques. Donc on voit la capacité de préserver l'environnement, puisque ça a été dit, nous avons nos dix engagements au service de la biodiversité, on a également un programme de recherche avec le CNRS sur l'écologie routière. Nous sommes pionniers aussi. Donc je tiens à souligner l'aspect, en tout cas, très volontariste qui est le nôtre, la volonté de mieux connaître également les biotopes qui sont le long de nos chaussées, de nos routes, qui sont véritablement des réservoirs de la biodiversité, d'adapter tout cela également par rapport aux moyens dont on dispose, et probablement de mieux cibler des secteurs en tension que nos collègues connaissent également pour pouvoir les traiter peut-être différemment, de manière complémentaire aussi. Nous sommes obligés de faire une standardisation de nos interventions par rapport à l'ensemble du réseau que nous avons. Ça ne doit pas nous empêcher en tout cas d'avoir une intervention plus adaptée, ici et là, en fonction des contraintes et des alertes qui existent, parce que chaque élu finalement a sa manière aussi et est une sentinelle de l'environnement. Et cette question des espèces invasives est une problématique qui est encore devant nous. On devra essayer de faire tout notre possible pour y remédier.

C'est donc un rapport qui formalise la pratique en la matière. Ce n'est pas la fin de l'histoire non plus. Donc en cas de besoin, s'il faut faire des ajustements, bien entendu, je parle pour la globalité de la Collectivité, on est encore ouvert à la possibilité de le faire évoluer. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Jean Philippe. Je pense que ces précisions étaient importantes. Ce que je voulais dire, je laisserai la parole à Marie France, mais c'est qu'on est déjà reconnu quant à notre capacité à gérer de manière très attentive la biodiversité au bord des routes, puisqu'on a eu un prix de l'IDDRIM (institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité ; programme de recherche CERISE, piloté à la DRIM/PTN/UEG et qui a obtenu le prix de l'IDDRIM avec mention spéciale, donc le meilleur toutes catégories, pour les travaux sur les clôtures amphibiens en partenariat avec la DREAL-Route et le CNRS) dans ce sens. Donc on ne part pas de rien. Maintenant, il y a les remarques que Daniel ADRIAN et Monsieur FREMONT ont pu faire. Je vous propose, au regard des éléments que j'entends cet après-midi, qu'on puisse imaginer quelques expériences un peu particulières. Tu as évoqué aussi le travail avec l'université sur ces questions, qui pourrait nous amener à faire des expériences un peu particulières, peut être chez toi Dani, sur le canton, pour avoir ce traitement un peu particulier, mais avec une vraie analyse, un an ou deux ans après, pour voir l'impact que ça pourra avoir. Donc il s'agit de faire cela de manière très professionnelle, avec peut-être l'université, pour qu'on puisse avoir un travail de fond, ce qui permettrait d'analyser la pertinence de la démarche. Moi je serais assez ouvert à ce qu'on puisse faire cela, et que sur d'autres territoires, on tienne compte des remarques que Monsieur FREMONT a pu faire sur les 15 cm, là où c'est possible, etc., pour voir et analyser aussi les résultats. Comme ça, ça nous aidera aussi, petit à petit, à faire évoluer notre stratégie pour qu'elle colle au mieux aux intérêts de la biodiversité, tout en préservant bien évidemment la sécurité de nos concitoyens, parce que

ça reste une priorité majeure aux abords des routes. Il ne faut pas qu'on mette en danger non plus nos citoyens. Il y a cet équilibre-là qu'il s'agit toujours de trouver.

M. LE PRÉSIDENT – Dani, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. ADRIAN – Oui, merci Président, même si ça ne se fait pas de parler derrière toi. C'est très important, l'histoire de la hauteur, c'est très technique, quand on rase trop bas. L'herbe a un plateau de tallage ; il ne faut pas aller en dessous de ce plateau de tallage, sinon elle est tuée, elle n'a plus que les racines. Tandis que les ligneuses, celles qui sont invasives, elles se plaisent à avoir justement de l'espace au-dessus d'elles. Donc on est là dans deux choses totalement différentes. Je me réjouis, Président, si on peut faire quelque chose sur notre canton et travailler avec l'université. Volontiers.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On va se saisir de ta proposition. Et moi qui passe le fil derrière chez moi, maintenant je vais être attentif aux 15 centimètres. Marie-France.

Mme VALLAT – Oui, Président. Puisque d'autres sont intervenus, je peux peut-être juste rajouter quelque chose qui me tient à cœur quand même. Je crois que la souplesse dont parle Daniel ADRIAN, c'est important. Il ne faut quand même pas oublier que nos services, soit nécessitent d'être formés davantage, soit ont des propositions à faire. Donc je pense qu'il faut aussi leur faire confiance sur la façon dont ils envisagent de traiter tout ça. Je souhaite rappeler quand même que l'incivilité des gens, et vous l'observez quand la première fauche est faite sur certains endroits, c'est juste scandaleux, ce qu'on voit au bord des routes. Je crois que ça aussi c'est un élément important à prendre en compte. Et puis le deuxième élément, en particulier cette année, c'est le risque d'incendie que nous avons quand nous avons des herbes hautes qui sont un peu partout. Et ces herbes hautes peuvent s'enflammer très rapidement avec un mégot qui est jeté d'une voiture. Donc oui, il y a beaucoup de choses à faire. Bien sûr, on peut toujours progresser et je crois que la volonté, c'est justement de progresser. Mais je crois qu'à un moment donné, il faut mettre les choses sur papier, et puis ensuite accepter d'évoluer en fonction de ce qu'il est possible de faire.

Du coup, la délibération propose d'approuver le document joint d'orientation du fauchage de la Collectivité européenne d'Alsace fixant la politique de fauchage, donc de broyage, si tu veux, Daniel, mais tu as raison : les termes sont importants, ils ont une signification. En tout cas l'idée c'est bien celle de la biodiversité du bord des routes départementales.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a les amendements, que les collègues de l'opposition ont décidé de maintenir. Je propose aux collègues de la majorité qu'on ne les valide pas, mais qu'on tienne compte des remarques qui ont été faites, qu'on expérimente à différents endroits y compris les propositions formulées par le groupe des Verts, et qu'on regarde ces expérimentations et les résultats afin de voir les marges de progrès que nous aurions encore par rapport à ça.

Concernant le premier amendement « favoriser le fauchage des bords de routes plutôt que le broyage », qui est pour ? Le groupe des Verts. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté. Je vous remercie.

« Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » En gros, c'est à partir du 15 août, mais ça se dépasse aussi le 15 septembre, puisqu'il faut penser qu'il y a effectivement 12 000 km à peu près à gérer, donc ça ne se fait pas en un coup de cuillère à pot. Donc vous continuez à porter cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Le groupe des Verts. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté. Je vous remercie.

Le troisième amendement, c'est la hauteur de fauche de 15 cm au bord des routes. Aujourd'hui on est à 10. Après, je ne suis pas tout à fait sûr. J'imagine, avec le pilotage des véhicules, qu'être entre 10 et 15, il faut être costaud quand même, il faut avoir l'œil.

J'ai déjà été dans les véhicules ; pardon mais ce n'est pas si évident que ça. Du coup vous maintenez cet amendement. Donc vous êtes pour, c'est ça ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Et sur la route des vins, on n'a pas eu de réponse. Tu avais des éléments de réponse là-dessus, Marie-France ?

Mme VALLAT – En fait, si j'ai bien compris, ce n'est pas forcément la CeA qui coupe très tôt les abords de la route des vins, mais bien les viticulteurs eux-mêmes. Ça, c'est les éléments de réponse que j'avais. Je ne sais pas s'il y en a d'autres. En tout cas, je pense que là aussi il y a déjà des évolutions intéressantes qui sont faites par les viticulteurs, qui aujourd'hui maintiennent quand même des herbes ou des cultures entre les pieds de vigne. Tout ça concourt à une évolution des pratiques et je crois qu'on ne peut qu'aller dans ce sens-là. Maintenant, je crois aussi que les visiteurs sont plutôt demandeurs d'avoir quelque chose qui soit très... Après je pense que ça peut aussi évoluer dans le temps et que des expérimentations peuvent être faites à certains endroits, comme l'a signalé Nathalie MARAJO. Mais je pense qu'il ne faut pas être dogmatique non plus.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que tu as donné la bonne réponse. Je pense qu'il ne faut pas être dogmatique. C'est-à-dire que l'intention que vous évoquez, je pense qu'on la partage, et faire évoluer les choses auprès du monde viticole de notre territoire. Cette année, c'était un peu particulier, avec le soixante-dixième anniversaire de la route des vins, donc cette route était un peu mise en lumière. Mais vous avez raison sur les changements culturels qu'il faut introduire et les choses pourront se faire. On invitera en tout cas le monde viticole à aller dans ce sens-là progressivement. Vous vouliez rajouter quelque chose, Monsieur FREMONT ?

M. FREMONT – Ce n'est pas du dogmatisme. D'ailleurs, ça faisait au moins une heure que vous n'aviez pas dit « dogmatique ». Ça commençait à me manquer. Je souhaite juste dire que sur la route des vins, au final, côté haut-rhinois, c'est déjà ce qui est pratiqué, ne pas avoir de fauche précoce. Donc ce n'est pas une expérimentation. C'est juste, plutôt que d'aligner sur la politique du Bas-Rhin, d'aligner sur celle du Haut-Rhin, et de ne pas avoir de traitements différenciés sur la route des vins. C'est juste ça, l'objet de l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que vous votiez pour votre amendement. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté. Je vous remercie.

Maintenant nous votons le rapport de fauche, avec quand même cet enjeu – Jean-Philippe, je te regarde – de faire quelques expériences qui nous permettraient encore d'affiner les choses. Mais bon, il y a ce travail avec le monde universitaire qui devrait aussi nous aider. Donc au regard des analyses et expériences qui seront faites, je propose qu'on refasse le point et qu'on fasse valoir aussi certaines propositions qui auraient été finalement concluantes. Du coup je propose de passer au vote. C'est un outil qui est de qualité mais qui est amené encore à progresser. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Le groupe des Verts s'abstient. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Appliquer à la Route des Vins la même politique de fauchage que le reste du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour une même protection de la biodiversité », « Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage », « Garantir une hauteur de fauche minimum de 15cm au bord des routes départementales d'Alsace » et « Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » déposés le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Appliquer à la Route des Vins la même politique de fauchage que le reste du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour une même protection de la biodiversité » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Garantir une hauteur de fauche minimum de 15cm au bord des routes départementales d'Alsace » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Approuve le Document d'Orientation du Fauchage de la Collectivité européenne d'Alsace fixant la politique de fauchage du bord des routes départementales, joint en annexe à la présente délibération.

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2023-3-7-1 - **SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES ET POLITIQUE D'ENTRETIEN**

Mme Laurence MULLER-BRONN, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, sur le schéma directeur des itinéraires cyclables et la politique d'entretien. Laurence MULLER-BRONN.

Mme MULLER-BRONN – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Dans la continuité des projets transfrontaliers ou de la maison alsacienne, le vélo, la bicyclette, c'est encore une fois un sujet dans lequel excelle l'Alsace. Nos deux départements ont un passé qui est

remarqué en France dans les investissements et les itinéraires cyclables. On parle bien de schéma directeur des itinéraires cyclables et de la politique d'entretien. Il ne s'agit pas encore, et je voulais bien le faire remarquer aux collègues, d'un plan vélo. Il s'agit d'une première étape, qui consiste à déterminer le réseau cyclable structurant d'intérêt alsacien. À cette hiérarchisation va s'ajouter la définition de la politique d'entretien que nous allons voter dans ce rapport, en partenariat avec les acteurs locaux, afin de placer le vélo au cœur des déplacements du quotidien. Ensuite, dans un second temps, ce schéma des itinéraires cyclables structurants et la politique d'entretien seront complétés par une politique vraiment d'accompagnement, d'éducation, de sécurité, d'inclusion sociale, de tourisme ou de communication, tout ce qui fait un véritable plan vélo, pour l'année prochaine.

On le sait, le vélo est un mode de déplacement dont l'usage est croissant. On le voit dans les loisirs comme dans le déplacement quotidien. Preuve en est le dernier slowUp : beaucoup d'entre vous ont pu se déplacer, faire du vélo, mais aussi inaugurer. C'est une tendance et la progression se maintient avec des chiffres d'usage en hausse. Le vélo est ainsi largement plébiscité, avec une prise de conscience croissante de l'importance du besoin de réduction de l'impact environnemental des modes de transport et la promotion d'un mode de vie plus actif et plus sain. Faites de la bicyclette, vous aurez une belle silhouette. Mais on en voit : quelques-uns dans l'hémicycle, on voit qu'ils font du vélo. On n'a pas besoin d'aller très loin. La part modale du vélo en Alsace peut être évaluée à 5 % : 3 % dans le Haut-Rhin et 7 % dans le Bas-Rhin. Elle reste toutefois en deçà des objectifs nationaux qui ont été fixés en 2018 : 9 % à atteindre en 2024 et 12 % en 2030. Donc il faut que nous continuions à poursuivre et renforcer les actions de promotion du vélo.

Ce plan vélo comporte plusieurs composantes. Deux sont exposées dans le présent rapport : le schéma des itinéraires cyclables structurants et la politique d'entretien liée à ce réseau et le partenariat qui en découlera avec les acteurs du territoire. Le Département du Haut-Rhin disposait également d'un schéma départemental des itinéraires cyclables qui avait été validé le 17 octobre 2003, et la politique vélo du Département du Bas-Rhin s'appuyait sur une délibération du 25 octobre 2010 qui définissait le plan vélo 2020 avec en particulier un schéma de référence des itinéraires cyclables structurants du Bas-Rhin. Donc le rapport que je vous propose, chers collègues, a vocation à abroger ces deux schémas de référence et à définir le nouveau schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens, qui se substituera aux documents antérieurs.

Tout un travail a été réalisé par les services. C'est comme le fauchage : dans la Commission 7, présidée par Jean-Philippe, ça n'a pas été facile. Je reprends les mots qu'a dit tout à l'heure Marie-Paule : égalité n'est pas égale à équité, équité n'est pas égale à égalité. Ce n'est pas facile. Vous l'avez dit tout à l'heure, il y a des projets cyclables dans beaucoup de fonds d'attractivité et les communautés de communes portent pour la plupart aujourd'hui des plans vélo. Il y a eu un travail consultatif auprès des communautés de communes qui a été réalisé par nos services, que je remercie au passage. Ça n'a pas été facile. C'est un travail très précis. Les binômes des différents cantons ont été rencontrés pour construire ce réseau cyclable structurant alsacien.

Aujourd'hui, nous avons 1 395 km existants, et nous vous proposons de rajouter 388 km pour atteindre un total de 1 783 km. Il s'agit d'un maillage structurant qui sera complété par tous les autres projets, dans le PPI, par exemple, ou tout le maillage qui est porté par les communautés de communes, qui n'est pas un itinéraire cyclable structurant pour l'Alsace mais pour les communautés de communes et que nous soutiendrons à ce moment-là par des conventions.

Ce schéma va être porté par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, et sera aussi porté par les communautés de communes et soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de son dispositif de contractualisation.

Le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace va aussi être présent au niveau de l'entretien. Parce que réaliser des pistes, c'est bien beau, mais c'est comme la voirie, plus on fait de kilomètres de pistes, plus il y a nécessité d'entretenir ces itinéraires. Et là, on s'est bien rendu compte par le travail de nos services que ça demande un budget supplémentaire et des ressources humaines supplémentaires. Ça a été l'objet aussi de discussions bien sûr, et nous vous remercions, Président et vice-présidents, tous ceux qui ont participé à la réflexion, puisque par ce rapport nous annonçons un soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace qui pourra couvrir 75 % du coût d'entretien courant, le plafond étant à 1 200 euros le kilomètre, et de l'entretien lourd, avec un plafond de 30 000 euros le kilomètre. Donc nous soutiendrons les autres partenaires, les communautés de communes ou les communes. Une convention d'entretien type sera présentée ultérieurement pour validation au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour une mise en œuvre début 2024, avec les partenaires des aménagements cyclables structurants hors agglomération.

Pour garantir la continuité des itinéraires, la Collectivité européenne d'Alsace conserve la gestion, l'entretien et la mise en œuvre du jalonnement cyclable, les panneaux de signalisation, sur l'ensemble du réseau cyclable structurant, en et hors agglomération, pour qu'il y ait une continuité, même si nous ne sommes en responsabilité que de ce qui est hors agglomération. Le cas échéant, la mise en œuvre du jalonnement pourra être confiée à un partenaire après la validation de notre Collectivité.

Compte tenu de l'évolution du linéaire des itinéraires cyclables structurants et de l'augmentation des niveaux de service d'entretien qui a été définie, l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'entretien des itinéraires cyclables doit être augmentée de 1,3 million d'euros. C'est beaucoup d'argent. Nous allons passer de 700 000 euros à 2 millions d'euros. Ces montants intègrent 400 000 euros d'aides aux partenaires pour la prise en charge de l'entretien des itinéraires cyclables structurants, hors emprise départementale. Dans ce 1,3 million, il y a 450 000 euros qui sont dédiés au fonctionnement et 850 000 euros à l'investissement. Des augmentations qui seront abondées, et je regarde Lara : je salue leur abondement dans des lignes budgétaires correspondantes à l'occasion du vote du prochain budget 2024.

Outre les ressources financières, il faut des moyens humains. L'analyse des activités en régie montre que 7 équivalents temps plein sont actuellement consacrés à ces missions, au sein de la Direction des routes, infrastructures et mobilités. En faisant évoluer le réseau à 1 783 km d'itinéraires cyclables structurants et la répartition de l'entretien avec les partenaires du territoire, il faudrait en fait mobiliser 14 ETP, ce qui est difficilement soutenable pour les finances de notre Collectivité. Donc le principe a été retenu de créer au sein de la Collectivité 4 ETP supplémentaires. Des agents de catégorie B doivent ainsi être mobilisés et recrutés. Pour le reste des ressources humaines nécessaires, un principe d'externalisation des prestations est envisagé. Il s'agit là aussi de l'investissement de la part de la Collectivité pour l'environnement, pour la santé et pour la politique que nous avons de mobilité douce.

Début 2024, un document que nous travaillons, que nous avons travaillé ensemble, présentera la synthèse de leviers mobilisables, des actions en ce qui concerne l'éducation, le tourisme, le sport, l'insertion, la culture et les ressources humaines. Je vous propose donc d'approuver le schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens, prévoyant d'abonder le réseau cyclable structurant alsacien de 388 km pour atteindre un total de 1 783 km. Il n'y a pas de date butoir, c'est une question qu'on peut se poser, puisque nous dépendons aussi des projets des communautés de communes et de nos partenaires. Des projets avanceront peut-être plus vite qu'ailleurs, et c'est là que l'équité et l'égalité ne sont pas toujours atteignables. Je vous propose d'abroger le schéma départemental des itinéraires cyclables du Haut-Rhin, qui avait été validé en 2003, et d'abroger le schéma de référence des itinéraires cyclables structurants du Bas-Rhin, qui avait été validé en 2010 ;

d'approuver la politique d'entretien des itinéraires cyclables structurants alsaciens définie à l'annexe 2 que vous avez au présent rapport ; de préciser que cette nouvelle politique nécessite l'attribution de moyens humains supplémentaires, 4 équivalents temps plein pour le suivi de ce plan vélo CeA lorsqu'il sera complet, et l'augmentation de 1,3 million d'euros de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'entretien des itinéraires cyclables. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Merci aussi pour ton engagement sur le sujet, puisque c'est un dossier que tu portes fortement depuis quelques années déjà et ta présidence d'Alsace à vélo en est un témoignage. C'est un peu facile, mais j'en profite pour m'adresser aux collègues de l'opposition : vous voyez, si on veut pouvoir faire des pistes cyclables, il faut qu'on ait un peu d'argent ; parce que si on n'a pas mis un peu d'argent de côté, on n'arrivera pas à financer les pistes cyclables. C'est comme les collègues. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Monsieur le Président. Laurence, merci pour la présentation de ce rapport sur le schéma directeur des itinéraires cyclables et la politique d'entretien. Je pense que le rapport va dans la bonne direction et je vous propose un amendement pour que le rapport soit encore meilleur, à savoir la création d'un outil participatif sur l'état du réseau cyclable. Les hausses présentées du budget d'entretien du réseau cyclable sont pertinentes. En revanche, flécher précisément ces besoins d'entretien peut s'avérer fastidieux. À l'expertise des agents de la CeA pourraient donc s'ajouter les apports des usagers qui connaissent par définition le réseau mieux que quiconque. C'est ce que propose par exemple l'association Vélo & Territoires grâce à un outil de signalement intégré au site web de la véloroute concernée, notamment l'itinéraire eurovélo 1. Celui-ci permet de localiser sur une carte, de photographier et de commenter la requête d'aménagement suggéré. La création d'un outil numérique participatif permettant aux Alsaciens et aux Alsaciennes de recenser et de géoréférencer les besoins non identifiés de l'entretien du réseau améliorera la rapidité et l'exhaustivité de la réflexion nécessaire de ces portions d'itinéraires cyclables. L'amendement propose d'ajouter à ce rapport un paragraphe que je vous lis succinctement. La Collectivité européenne d'Alsace lancera dès l'automne 2023 un comité de pilotage avec les autorités organisatrices des mobilités, dont la Région Grand Est, dans le but de travailler au développement d'un outil informatique permettant de faciliter les remontées de terrain des cyclistes quant aux besoins d'intervention d'entretien sur le réseau cyclable. Cet outil répondra aux difficultés rencontrées par les usagers pour trouver la bonne collectivité et le bon interlocuteur à qui signaler un besoin d'intervention de maintenance. Ces remontées d'information seront complémentaires au travail de patrouillage effectué par les différentes collectivités et permettront une meilleure réactivité au plus proche du besoin. Le nouvel outil informatique qui sera développé nécessitera au préalable un travail de cartographie fine du réseau cyclable et de la domanialité de celui-ci. Cet outil se devra d'être facile d'utilisation en intégrant une possibilité de géoréférencement des interventions suggérées ainsi qu'une fonctionnalité de suivi par les personnes utilisant le dispositif de l'avancement de leur requête. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Jean-Louis, qui est un grand cycliste devant l'éternel.

M. HOERLÉ – Je trouve cette proposition éminemment intéressante et je suggère qu'elle soit proposée à l'Eurométropole de Strasbourg, où l'état des pistes cyclables est loin d'être parfait, et ça permettra peut-être d'avoir des améliorations. Après une période test, si c'est vraiment avéré, je pense qu'on pourra également y associer la CeA. Mais ultérieurement, quand cela aura fait ses preuves.

M. LE PRÉSIDENT – C'est une très bonne proposition. Francis.

M. KLEITZ – Juste pour signaler que Laurence pour le Bas-Rhin et moi pour le Haut-Rhin sommes référents vis-à-vis des associations qui promeuvent la pratique du vélo. Nous

avons un point exhaustif au moins une fois par an avec ces associations pour justement faire le tour de toutes les pistes cyclables et de tous les problèmes qui ont lieu. Donc il y a une concertation qui a lieu, où les associations nous font remonter. Est-ce qu'il faut une application ? Il faudra voir un petit peu la faisabilité, enfin ce que ça représente.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. J'ai une demande de prise de parole à distance. Serge OEHLER.

M. OEHLER – Merci. Bien que Jean-Louis HOERLÉ ait tout à fait raison concernant l'EMS, je trouve cet amendement tout à fait intéressant et je voulais juste dire que je voterai pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord, très bien, merci. Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Ce que je voulais vous dire, c'est que j'ai bien précisé tout à l'heure que c'était une première étape sur les itinéraires structurants, et que tout le reste, la sécurité, l'éducation, la communication, etc., c'était dans une deuxième étape et que nous travaillons dessus. Je rejoins ce que dit Francis : nous organisons des rencontres biennuelles, donc deux fois par an, avec les représentants des usagers, les associations de vélos, pour évoquer les projets en cours et à venir, ainsi que les améliorations souhaitées. Et ces réunions sont des moments d'échanges appréciés, il y a beaucoup de choses qui nous remontent, et laissent toute liberté aux associations de faire part de leur demande.

Concernant une application, concernant la sécurité, l'état quotidien, il faut dire que dans le Bas-Rhin, je me souviens, en 2014, quand je suis arrivée, il y avait une application vélo et on faisait remonter des informations, s'il y avait des branches, des feuilles, s'il y avait un problème. Aujourd'hui, cette application ne peut plus fonctionner, elle est obsolète. Mais les services sont en contact tous les jours, avec des remontées de terrain. Entre 15 et 20 demandes par mois sont adressées à nos équipes, qui apportent les éléments de réponse directement aux usagers. Mais les outils doivent être développés, tout à fait. Je suis tout à fait d'accord, et on est actuellement en lien avec Vélo & Territoires. Je suis Vice-Présidente de Vélo & Territoires au niveau national. Aujourd'hui, l'application que gère Vélo & Territoires n'est destinée qu'aux euro-vélos. Donc on a trois euro-vélos en Alsace. Mais elle ne concernerait que les euro-vélos. C'est pour ça que nous sommes actuellement en cours de fiabilisation des données cartographiques et nous assurons, en lien avec les partenaires locaux, une déclinaison des standards nationaux pour l'ensemble des aménagements cyclables. C'est un préalable nécessaire pour pouvoir ensuite avoir une remontée des informations fiables via une application. Et c'est une première pierre d'un futur dispositif d'échange entre les usagers et notre Collectivité. Donc nous suivons avec attention les différentes applications qui sont en train de sortir. Nous avons déjà pris des contacts avec des professionnels qui proposent par exemple Geovelo, qui est une référence nationale en termes de cartographie pour évaluer l'adéquation du système avec la demande des usagers. Donc je proposerais que cet amendement, on le laisse de côté, puisque nous sommes en train de préparer une solution, qui pourra être proposée d'ici la fin de l'année. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci Président. Très vite. La proposition peut paraître très intéressante. Mais en numérique, il n'y a malheureusement qu'une seule chose qui fonctionne : ce n'est pas le communisme, c'est le libéralisme. On peut le regretter par moment et on voit bien à quel point aujourd'hui il y a de vrais enjeux en matière de réglementation, d'Internet et de la donnée. Mais la réalité, c'est que les applications qui fonctionnent, les supports qui fonctionnent, ça n'est toujours que de l'initiative libérale, ça n'est jamais de l'organisation par les collectivités. Ce qu'il faut que nous fassions dans la Collectivité, c'est tout mettre à disposition : mettre les données à disposition, mettre les fonds de carte à disposition, pouvoir nous mettre en mesure de réceptionner des interactions qui viennent de l'extérieur. Mais développer une application de ce type-là par

la Collectivité, c'est dépenser de l'argent pour rien, alors que précisément peut-être que demain il y aura une fonctionnalité supplémentaire sur Waze qui fera que tout sera immédiatement efficace. Il faudra juste que nous soyons prêts à mettre nos données à disposition et ensuite à nous connecter à ces outils qui existeront, qui seront standardisés à une échelle, pas seulement de l'Alsace, pas seulement de la France, mais bien plus large, et à organiser nos interventions en fonction de ça. Il n'y a qu'une chose qui marche sur l'internet : c'est le libéralisme.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Je vous propose au regard des remarques des uns et des autres, que vous regardiez, puisqu'on n'est qu'à une première étape de la démarche globale qui, je pense, aurait dû être peut-être mieux mise en exergue. On est quand même sur pas tout à fait 30 % d'augmentation du nombre de kilomètres dans le projet tel qu'il a été défini, c'est-à-dire que, par rapport à ce qu'on a mis vingt ans, même plus de vingt ans à faire, on propose d'augmenter de 30 %, ce qui est quand même un effort remarquable. Je crois qu'il y a une volonté collective d'aller vers un développement des pistes cyclables, et c'est très positif, c'est très bien et je pense que ça nous permettra d'atteindre les objectifs que tu as évoqués, Laurence. Vous travaillez sur cet outil sur l'état du réseau cyclable, mais il faut faire attention : comme vient de le dire Raphaël, il y a le coût aussi d'un service de ce type-là, ce qui n'est pas neutre. Est-ce que les dispositifs seront suffisants ? Est-ce qu'on ne peut pas peut-être aussi travailler avec le Conseil de développement ? Je pense qu'il y a plusieurs pistes qui sont évoquées. Celle que vous évoquez, Monsieur FREMONT, est une piste à mon avis à travailler. Il faut qu'on imagine les différentes options. Je vous proposerais, comme on le fait parfois pour des amendements, qu'on le travaille et qu'on revienne après un travail en commission et un travail d'analyse : si la proposition sera validée, à ce moment-là le débat et la question ne se poseront plus. À moins que vous teniez absolument à le présenter maintenant. Oui, allez-y, je vous en prie.

M. FREMONT – Très brièvement, l'objet de l'amendement, c'est justement de proposer un groupe de travail, donc ce n'est pas plus engageant que ça. C'est au moins se réunir tous autour de la table et de réfléchir aux possibilités, aux freins peut-être à lever. Je ne suis pas sûr que le libéralisme soit forcément une nécessité en soi pour cet outil.

Je rebondis aussi sur ce qui a été dit. J'ai bien noté qu'il y avait des entretiens une ou deux fois par an auprès des utilisateurs, et c'est tout à fait honorable. Mais il y a besoin d'une réactivité, tout comme il y a besoin d'une réactivité pour le réseau routier, pour les automobilistes. Il faut qu'on arrive dans un même raisonnement pour les usagers du vélo.

Et pour finir, je rebondirai sur la remarque de Jean-Louis. Je pense que l'objet de l'amendement et la proposition, c'est d'avoir une approche globale, que ce soit sur l'Eurométropole de Strasbourg ou en-dehors. Mais c'est justement de faciliter la vie aux utilisateurs.

Pour finir, il faut quand même noter que tout le réseau cyclable ne dépend pas forcément de la CeA. L'objet justement de cet outil, ça serait que l'utilisateur n'ait pas à se questionner si c'est la communauté de communes, si c'est VNF, si c'est la CeA, mais de leur faciliter la vie.

Donc je propose qu'on maintienne l'amendement et qu'on s'engage collectivement à mener ce groupe de travail, ce groupe de réflexion. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – À l'inverse, je ne propose pas de maintenir l'amendement, mais de travailler sur le sujet. Parce que là vous êtes déjà directif sur l'amendement, alors que pour nous, l'objectif, c'est d'abord de regarder concrètement ce qu'il est possible de faire et qu'ensuite on puisse avancer dans cet objectif de maintenance, mais pas dans n'importe quelles conditions. Laurence, tu veux rajouter un mot.

Mme MULLER-BRONN – Il y a déjà des organes de discussion, il y a Alsace à vélo, on a beaucoup de partenaires autour de la table, il y a ces réunions bilingues du comité de pilotage, il y a les services. Donc tout ce travail peut se faire au sein des instances existantes.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Donc qui est pour l'amendement de Monsieur FREMONT ? Et Serge OEHLER ?

M. OEHLER – Non, Frédéric, je soutiens ton raisonnement, donc je m'abstiendrai pour ce vote.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Donc 4 votes pour, 1 abstention. L'amendement est rejeté.

On passe ensuite au schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Pardon, je n'ai pas fait voter le rapport. Je voulais aller trop vite. Je propose de valider le rapport sur l'évolution du schéma directeur des itinéraires cyclables et la politique d'entretien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Création d'un outil participatif sur l'état du réseau cyclable » déposé le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Création d'un outil participatif sur l'état du réseau cyclable » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE

1 abstention : Serge OEHLER

Approuve le schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens prévoyant d'abonder le réseau cyclable structurant alsacien de 388 km pour atteindre un total de 1 783 km, joint en annexe 1 à la présente délibération ;

Abroge le schéma départemental des itinéraires cyclables du Haut-Rhin, validé le 17 octobre 2003 ;

Abroge le schéma de référence des itinéraires cyclables structurants du Bas-Rhin, validé le 25 octobre 2010 ;

Approuve la politique d'entretien des itinéraires cyclables structurants alsaciens définis à l'annexe 2 jointe à la présente délibération :

- niveaux de service cibles pour le réseau cyclable structurant hors agglomération ;

- gestion par la Collectivité européenne d'Alsace des itinéraires cyclables structurants hors agglomération sur emprise départementale et le long des canaux ;
 - accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace des partenaires, via des conventions et des aides financières pour les itinéraires cyclables structurants hors agglomération hors emprise départementale ;
- Précise que cette nouvelle politique nécessite l'attribution de moyens humains supplémentaires (4 équivalents temps plein (agents de catégorie B) pour le suivi du « Plan vélo Alsace » et l'augmentation de 1,3 M€ de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'entretien des itinéraires cyclables (+0,45 M€ pour le fonctionnement et +0,85 M€ pour l'investissement).

Les augmentations de crédits nécessaires à la mise en place de cette politique seront abondées sur les lignes budgétaires correspondantes, à l'occasion du vote du prochain budget 2024.

CD-2023-3-8-5 - SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

M. Lucien MULLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Vous me disiez, Monsieur KOBRYN, que vous ne reteniez pas finalement le rapport. Donc je vous propose qu'on passe immédiatement au vote, sauf si quelqu'un d'autre voulait qu'il soit présenté. Non. Je vous propose donc de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, approuve le Schéma de Promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2023-3-1-3 - MESURES DIVERSES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Danielle DILIGENT, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, il s'agit des mesures diverses concernant les ressources humaines. C'est Danielle DILIGENT qui doit le présenter. C'est bon aussi ? Danielle, si tu ne forces pas la présentation, on peut voter immédiatement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide de la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités de mise en œuvre définies dans les annexes 1 à 5 de la présente délibération pour l'ensemble des agents de la Collectivité européenne d'Alsace relevant du champ des bénéficiaires, avec effet du 1^{er} juillet 2023, les crédits nécessaires étant inscrits au budget des ressources humaines ;
- Approuve le règlement spécifique du temps de travail applicable aux agents des routes de la Collectivité européenne d'Alsace à partir du 1^{er} juillet 2023, tel que présenté en annexe 6 de la présente délibération ;

- Décide d'attribuer au mois d'août 2023 aux assistants familiaux de la Collectivité européenne d'Alsace, y compris ceux résidant hors du territoire alsacien, employés ce même mois, un complément exceptionnel de traitement à hauteur de 200€ brut par agent, les crédits étant inscrits au budget de l'aide sociale à l'enfance ;
- Approuve la création des emplois listés à l'annexe 7 et modifie le tableau des emplois de l'administration en conséquence, les crédits étant inscrits au budget des ressources humaines.

CD-2023-3-8-9 - DÉSIGNATION ET MISE EN PLACE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à la désignation et la mise en place du référent déontologue pour les élus. Lara, c'est toi qui en fais la présentation.

Mme MILLION – Quelques secondes de présentation pour vous dire que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux, qui doivent pouvoir les consulter. Donc nous avons désigné un collège de référents déontologues. Ensuite, chaque élu pourra choisir un des référents déontologues dans ce collège pour répondre à toutes les questions concernant leur mandat.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci pour cette concision. Nicolas, tu voulais intervenir. Jean-Philippe aussi.

M. MATT – Du coup, Jean-Philippe, c'est bien. On synthétise.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Philippe.

M. VETTER – Merci beaucoup. Une délibération très importante pour permettre d'éviter des éventuels conflits d'intérêts. Je souhaite simplement souligner un élément qui est central : savoir comment est désigné le collège de déontologues. Et pour ça, je souhaite mettre en valeur notamment le processus exemplaire qui est celui de la Collectivité européenne d'Alsace. Et pourquoi je dis ça ? C'est parce que Nicolas MATT, moi-même, mais aussi Catherine GRAEF-ECKERT, nous sommes présidents de groupe à l'Eurométropole, et nous allons assister lors de cette réunion de présidents de groupe à une proposition de la Maire de Strasbourg, qui va nous faire une proposition d'un déontologue et qui va nous proposer un seul nom. On n'a aucune idée de comment a été décidé ce nom. Nous ne savons pas s'il y a eu une réelle mise en concurrence ou un éventuel appel à candidatures. Effectivement, c'est une grande différence avec la CeA ou nous avons un collège de déontologues, qui à la fois indépendant et compétent. Jugez plutôt : le Président du tribunal administratif, l'ancienne Présidente du tribunal administratif et également une juge judiciaire, ce qui permettra d'apporter un regard croisé et surtout, je crois que c'est très important, une logique de décision collégiale dès lors qu'un élu décidera de saisir les déontologues. Donc il n'y a pas la main du politique. Et je tiens à dire ici à quel point, j'imagine, on aurait entendu nos collègues de l'opposition hurler si jamais Frédéric BIERRY était venu nous voir en disant, chers amis, je vous propose cette personne, que je connais ou que je ne connais pas, mais simplement une seule personne, sans connaître le processus de désignation. Il est extrêmement important qu'il y ait un vrai rapport de confiance avec l'ensemble des personnes qui vont rendre un avis déontologique. C'est donc une démarche exemplaire, et je souhaite effectivement dire à quel point ici la CeA est en avance sur son temps. Il a été proposé à l'Eurométropole et à la Ville de Strasbourg de suivre cette démarche : ça a été refusé. Donc je souhaite ici dire que notre collègue Nicolas MATT, mais aussi Catherine GRAEF-ECKERT, vont évidemment proposer

à l'Eurométropole et à la Ville de Strasbourg de suivre l'exemple de la CeA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Désigne le collège des référents déontologues du Centre de gestion du Bas-Rhin comme référent déontologue des Conseillers d'Alsace,
- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, entre le Centre de gestion du Bas-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace, portant adhésion à la mission d'assistance et de conseil dans le cadre du référent déontologue des élus,
- Approuve la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la convention d'adhésion à conclure avec le Centre de gestion du Bas-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer cette convention,
- Approuve les modalités d'indemnisation du référent déontologue des élus, telles qu'exposées dans la convention précitée,

CD-2023-3-1-5 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, rapport d'activité, et je donne la parole à Isabelle DOLLINGER. Jean-Louis, pardon, je n'avais pas vu que tu voulais t'exprimer.

M. HOERLÉ – Je me permets peut-être une petite suggestion. Sachant que la présentation des rapports d'activité et celle du rapport du Conseil de développement ne sont pas d'une urgence absolue, pourrait-on les reporter ?

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de les présenter de manière très synthétique.

M. HOERLÉ – Très synthétique parce qu'on a encore la Commission et nous sommes nombreux à être obligés de quitter la séance vers 17 h 20 au plus tard. C'est tout, pour avoir le quorum.

M. LE PRÉSIDENT – Je sais. Le rapport d'activité a été un peu présenté par Lara quand elle a évoqué le budget et vous en avez tous été destinataires. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous n'avons pas besoin forcément d'une présentation détaillée. En revanche, j'aimerais revenir sur quelque chose qui m'a assez sidéré à la découverte de la lecture de ce rapport d'activité. Parce que lors de la première Commission, vous le savez très bien, Madame DOLLINGER, le 1^{er} juin 2023, ce rapport d'activité a été présenté sans appel d'observation particulière. Puis tous les élus ont reçu comme il se doit le rapport en prévision de la séance le 7 juin dernier. Et là je vous avoue avoir été très surpris de découvrir qu'un chiffre avait été effacé de ce rapport, et pas n'importe quel chiffre : 370, c'est à dire le nombre d'enfants confiés à vos soins par le juge et qui sont en attente de placement. Pour mémoire, ce chiffre était de 220 en novembre dernier. Il a donc fortement augmenté en sept mois pour se porter à 370. C'est

cette réalité de l'aide sociale à l'enfance telle que vous la conduisez que vous avez décidé délibérément de cacher, Monsieur le Président. Pourquoi ? Je ne comprends pas. Ce chiffre a disparu du rapport. Je pourrais vous présenter les deux documents si besoin.

M. LE PRÉSIDENT – Je n'étais même pas au courant.

M. KOBRYN – Ces enfants confiés par le juge n'ont évidemment pas à être cachés, comme vous le savez. Cette politique publique a besoin de toute la transparence, c'est un sujet sensible, c'est une politique majeure de notre Collectivité. Nous avons parlé largement ce matin d'une Collectivité qui se veut citoyenne, qui se veut efficace. C'est bien le minimum que nous devons pour ces enfants. Puisque l'omerta et la situation de crise continuent sur la situation de la protection de l'enfance, je sollicite donc à nouveau, Monsieur le Président, l'organisation d'une mission d'information et d'évaluation sur l'aide sociale à l'enfance. Cela fait un an et demi, la situation n'a manifestement pas évolué, il n'y a toujours pas de transparence. Il me semble que la réalité est trop grave et que les manquements sont trop importants.

M. LE PRÉSIDENT – Ça suffit. Ça suffit maintenant. Ce soupçon, tout le temps, est insupportable. Je vous le dis. J'en ai marre.

M. KOBRYN – Pourquoi le chiffre a disparu ?

M. LE PRÉSIDENT – Je ne sais pas. J'en ai marre du soupçon généralisé sur la protection de l'enfance. Jamais aucune collectivité n'a mis autant de moyens que nous sommes en train de mettre. Nous avons dit ce que nous allons faire et nous avons fait ce que nous avons dit au moment des assises de la protection de l'enfance. On aura un nouveau moment avec la protection de l'enfance à l'automne. Donc le travail aujourd'hui, laissez-le se faire. On rajoute des postes, on agit, on a un nouveau Directeur qui fait un gros travail de fond. Chaque fois que vous faites des audits, ça coûte de l'argent. Pour ramener quoi ? On va dépenser combien pour l'audit ? Là aussi ce matin vous avez dit n'importe quoi dans votre expression sur l'audit. On fait l'audit, le cabinet n'y participe pas, contrairement à ce que vous avez raconté honteusement. L'audit qu'on va faire coûte 100 000 euros. L'audit va déjà générer des choses. On va voir ce qui en ressort et on fera évoluer les choses. Mais rajouter des conseils, des audits : punaise ! Laissez-nous nous occuper des politiques publiques qu'on doit mener au service des gens, au lieu de tout le temps essayer de chercher le soupçon. Franchement j'en ai marre. Je vous le dis. Ça commence à être pénible.

Applaudissements.

Regardez les amendements. On y a passé toute la journée. Pourquoi on en arrive à cette heure-là ? Tout simplement parce que vous n'arrêtez pas de passer des amendements, alors que normalement les trois quarts des choses auraient dû être passés en commission. Point. Ce travail, soit est validé en commission et entre dans les politiques publiques, soit ça ne l'est pas. Ça a toujours été comme ça qu'on fonctionne. Vous avez besoin d'exister politiquement, alors vous nous rajoutez des motions, des vœux, des amendements, tout simplement pour exister politiquement. C'est le seul objectif que vous avez. Donc ça commence à être pénible. Je vous le dis. Aujourd'hui, les collègues ont d'autres responsabilités, d'autres engagements, y compris dans leur mission de conseillers d'Alsace. Ils ne pensaient pas devoir rester jusqu'à 18 h ou 19 h. Voilà ce que vous nous amenez à faire par simplement cette volonté d'exister politiquement.

Éric.

M. STRAUMANN – Président, j'ai une petite expérience d'une vingtaine d'années maintenant dans le fonctionnement d'un Département, puisque nous sommes juridiquement un Département. C'est réellement exaspérant. Je n'ai jamais vu ces

conditions de travail. On passe cinq ou six heures par séance à répondre à vos interrogations qui sont pour l'essentiel totalement absurdes, et vous revenez dix fois sur la même chose. Le plus absurde ce matin : on avait un débat sur le nom d'un collègue. Il ne nous concerne pas directement, ce collègue. Il y a eu un débat en interne. Vous revenez dessus et vous nous dites « vous avez attendu un an, pour quelle raison, qu'est ce que c'est que ces tergiversations ». Franchement, perdre du temps avec des remarques aussi stupides, c'est vous qui faites le lit du Front national, parce que ces débats, si les gens les écoutent, ils trouvent ça absolument débile. Il n'y a rien de constructif. En Alsace, on a toujours travaillé, même lorsque j'avais une opposition très forte, de manière extrêmement constructive, et on ne revenait pas cent fois sur le même sujet. On n'est pas ici à l'Assemblée nationale avec la France insoumise qui fait en permanence son cirque. On a toujours travaillé en Alsace de manière constructive et de manière intelligente, pour faire avancer les choses parce que vous ne faites pas avancer les choses. Qu'est-ce qu'on a aujourd'hui ? On a des collègues qui sont exaspérés, qui s'ennuient sur ces bancs, à écouter vos diatribes permanentes qui n'apportent rien au débat.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – On prend acte du rapport d'activité et des remarques qui ont été formulées par Monsieur KOBRYN.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la Communication relative au rapport d'activités 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2023-3-8-4 - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ALSACE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

Mme Lara MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Je passe au rapport suivant, sur le conseil de développement et le rapport annuel d'activité. Je donne la parole à Lara. Je suis désolé, Madame la Présidente, de vous faire vivre ces débats pitoyables, d'autant plus que chaque fois que j'ai rencontré le Conseil de développement, c'était une bouffée d'oxygène et une bouffée de démocratie dont j'ai pu bénéficier grâce à vous et à tous ceux qui s'investissent dans le Conseil de développement. Je donne d'abord la parole à Lara et après, Madame la Présidente, vous viendrez à mes côtés pour présenter, avec plaisir. Lara, introduis ?

Mme MILLION – La bonne nouvelle, c'est que nous allons terminer avec une note d'optimisme, de dynamisme, grâce aussi à ce Conseil de développement d'Alsace et avec tout le travail réalisé. Car c'est un grand projet fédérateur qui incarne les valeurs de la démocratie, de la démocratie d'implication très chère au cœur de notre Président et à nos élus. Une assemblée qui rend vie grâce à des femmes et des hommes qui acceptent de donner bénévolement de leur temps pour travailler à nos côtés. Merci aux conseillers de développement. Merci chère Présidente Delphine MANN pour ton engagement sans faille.

J'aimerais encore donner quelques éléments. J'aimerais vous rappeler l'originalité, le caractère innovant de notre Conseil de développement, innovant par sa composition citoyenne de proximité et transfrontalière. Nous sommes le seul Conseil de développement qui avons en son sein des citoyens, bien entendu, mais en même temps des citoyens représentant le transfrontalier, et en même temps des citoyens représentant les différents conseils de développement d'Alsace. Titulaires et suppléants travaillent main dans la main. Plus de 200 citoyens pour faire vivre ce Conseil de développement, avec leur expertise professionnelle, leur expertise d'usage et leur expertise des territoires. Un an d'existence. C'est un an d'engagement et déjà de nombreuses réalisations que va décliner Delphine MANN, la Présidente du Codev. On se rappelle juste de notre soirée de lancement consacrée à la démocratie d'implication : plus de 500 personnes. Une première saisine exigeante du

Président sur le schéma alsacien de coopération transfrontalière : pas simple comme sujet. Une auto-saisine, on en parlera tout à l'heure. L'investissement de ces conseillers de développement sur bon nombre de projets ou demandes concernant le service public alsacien, n'est-ce pas chère Isabelle, ce cher service public alsacien qui est cher à nos cœurs également.

Cher Président, je sais la place qu'a ce Conseil de développement encore une fois pour toi. Nous te remercions de faire confiance à ce Conseil de développement. Et surtout, je voulais en profiter pour aussi remercier toute l'équipe de coordination, Dorothee, Delphine et Jean pour le travail, les conseillers de développement, et une reconnaissance encore une fois spéciale à Delphine MANN, Présidente du Conseil de développement, pour son leadership inspirant et son dévouement exemplaire. Merci, chère Delphine.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara, d'abord parce que je sais que tu investis beaucoup le sujet. Et merci à Delphine bien évidemment sur ce travail exemplaire qui est effectué comme tu viens de le dire. Delphine, je vous donne la parole.

Mme MANN – Merci Monsieur le Président. Merci Lara MILLION pour cette introduction. Mesdames et Messieurs les conseillers d'Alsace, je vais faire court parce que je sais que vous avez passé une longue journée. C'est un premier rapport d'activité, je dirai plutôt le premier rapport de citoyens proactifs. Oui, déjà un an, voire plus, et c'est l'occasion de souligner le temps consacré par les membres du Conseil de développement à nos travaux. C'est un temps, je le rappelle, bénévolé, et d'ailleurs un temps de qualité. Je souhaite rappeler que nous avons rendu déjà une première saisine sur le renforcement d'une identité rhénane autour du SACT il y a quelques mois. Je souhaite rappeler que nous avons tenu plusieurs assemblées plénières, que nous avons des réunions quasi hebdomadaires de groupes de travail : ça peut être des réunions de travail, de formation ; je peux avoir des échanges aussi avec l'équipe de l'administration, que je remercie, Dorothee, Martin, Delphine BOUTOLLEAU et Monsieur Mathieu PLÉSIAT, qui a une écoute attentive. Donc ces réunions nous prennent du temps, mais tous les citoyens sont super motivés dans ce Codev.

C'était aussi le moment de vous rappeler que nous avons notre première auto-saisine, qui correspond aux enjeux de l'époque, une époque que nous regardons bien en face. Nous savons qu'il faut donner l'envie de s'engager dans la citoyenneté et dans une démocratie vivifiée. Notre auto-saisine est inhérente à la démocratie, dans la mesure où elle est le seul régime qui se critique lui-même. Je vous rappelle le sujet : comment reconnecter les citoyens et les élus au service d'une action publique partagée, compréhensive et de proximité ? C'est-à-dire que nous interrogeons le lien entre l'élu et le citoyen. Nous interrogeons aussi notre propre rôle de citoyen. Et surtout, nous allons réfléchir justement à la manière de transformer ce lien.

C'est aussi un an pour faire les premiers constats de l'état d'esprit de notre Conseil de développement. C'est un processus. Ce n'est pas une institution, c'est un processus qui permet aux membres d'exprimer et de renforcer leur citoyenneté. Il se construit en travaillant. Et nous construisons en même temps que nous rendons des avis. Et nous allons d'ailleurs réfléchir à une gouvernance en tenant compte de notre expérience. Et un groupe de travail va être mis en place à compter de cet été. Nous avons besoin de temps également, de temps de rencontre entre les membres : on ne se connaît pas encore tous. Nous sommes 200 personnes. Tous ne s'impliquent pas de la même manière, bien sûr, mais il faut qu'on se connaisse parce qu'il faut qu'on se fasse confiance aussi entre nous. On a besoin de ce temps de la confiance également, que l'on construit au fur et à mesure de nos travaux et de nos rencontres. Et puis les membres du Codev ont besoin d'être audibles, dans ce qu'on peut appeler aujourd'hui une conversation publique générale, et ils vont réfléchir également ensemble sur la communication de nos travaux. Et c'est encore un groupe de travail qui va se réunir à compter de cet été. Les membres du Conseil de développement souhaitent également assurer, et c'est vraiment important, le suivi de la

saisine. C'est pour cela que nous allons d'ailleurs créer, Monsieur le Président, un groupe de travail pour le suivi de l'avis sur le SACT. On était d'ailleurs ravis de voir que la route du colombage est sur le métier à tisser de la CeA. Donc on est heureux. Les membres du Conseil de développement souhaitent bien sûr continuer dans la sérénité, la bonne humeur. On a des échanges, pas tendus, mais au cours desquels on se dit les choses, et c'est comme ça qu'on apprend à se connaître tous. Mais vous voyez, nous sommes en phase de co-construction. Merci de votre confiance à tous, Mesdames et Messieurs les élus. Nous restons mobilisés. Voici le rapport d'activité du Conseil de développement.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Vous en serez destinataires. Merci Delphine, Madame la Présidente, pour ce travail de qualité, et surtout l'état d'esprit qui prédomine, avec que des bénévoles qui décident de s'investir pour la société, pour l'Alsace et pour la démocratie, et ça, c'est particulièrement précieux. Aujourd'hui, Delphine a été très sérieuse et a présenté les choses de manière très conventionnelle. Mais parfois, le Conseil de développement théâtralise ses expressions et je trouve que c'est aussi très sympathique. C'est aussi un moment sympathique qu'on passe quand on échange, parce que vous y mettez beaucoup d'humour et d'ouverture. C'est particulièrement appréciable. Merci. On compte sur vous pour continuer à nous éclairer. Vous avez cité deux exemples, sur le SACT et sur la route des colombages, qui sont nés de vos réflexions, de vos propositions et sur lesquels nous avons rebondi. Et j'espère qu'on pourra rebondir sur bien d'autres sujets encore avec beaucoup de plaisir. Merci beaucoup.

Ce rapport était à acter, mais pas à voter je crois.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

Considérant la présentation du rapport d'activité 2022 du Conseil de développement d'Alsace,

Considérant l'examen, en séance, du rapport précité et le débat qui a suivi,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du débat et adopte le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement d'Alsace au titre de l'année 2022, joint en annexe 1 à la présente délibération, et notamment ses réalisations et perspectives.

MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS ÉCRITES

M. LE PRÉSIDENT – Je voulais quand même rappeler, je l'ai dit un petit peu tout à l'heure, mais que les plénières ont vocation à étudier les rapports sur le fond de l'action de la Collectivité et pas des motions, des motions, et encore des motions, et encore des vœux, surtout qu'un certain nombre ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce sont aussi des motions qui laissent à imaginer qu'on n'aurait pas une attitude adaptée sur les luttes contre les discriminations par exemple. Or, je rappelle que nous avons voté au mois de mai de l'année dernière un dispositif qui s'appelle dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste. Du coup, nous avons défini la stratégie et la politique de la Collectivité sur ces questions. On n'a pas non plus de leçon à recevoir sur le droit à l'avortement. Moi-même, en 2004, j'ai manifesté à Washington pour défendre le droit à l'avortement, et j'en suis particulièrement fier. Donc ici, nous sommes tous, comme Laurence le disait tout à l'heure,

volontaires pour protéger le droit à l'avortement. Mais ça ne veut pas dire qu'on va passer toutes les semaines des motions, alors même que ça ne dépend pas de nous et que ça se joue à un autre niveau. Donc je proposerai aux collègues de la majorité qu'on ne traite pas le fond des rapports. Sur la forme, je proposerai de les rejeter. Mais je souhaite qu'on ne traite pas du fond des choses. S'il y a des sujets qui vous semblent importants, je vous proposerai à ce moment-là qu'ils soient retravaillés en commission, et pas à la va-vite. Parce que là, si nous étions amenés à traiter de ces sujets-là, qui sont des sujets qui demandent un débat apaisé, je pense que nous ne pourrions pas les travailler comme il serait nécessaire de le faire. Si vous souhaitez que ces sujets soient approfondis, je propose qu'ils soient remis en commission. Mais comme je suis un démocrate, je propose bien évidemment à l'opposition de les présenter et qu'on passe immédiatement au vote. Donc moi je propose un rejet sur la forme, avec une volonté d'ouverture si vous souhaitez qu'ils soient travaillés par la suite en commission.

Allez-y. J'espère qu'on ne sera pas obligés d'en arriver là, cher Yves. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Il se trouve que les motions, les vœux, les amendements sont des outils démocratiques et qu'ils sont permis par le règlement intérieur. Malheureusement, en commission, qu'il s'agisse de la commission thématique ou de la commission territoriale, il n'est pas possible pour nous de pouvoir échanger de manière constructive, notamment à travers des propositions. Systématiquement, soit on a face à nous des tons, une façon de s'exprimer, de hausser le ton, qui font qu'on ne peut pas parler, qu'on ne peut pas s'exprimer. Donc ici, c'est une opportunité, c'est une possibilité qui est ouverte.

Intervention d'un élu.

Également. Il y a un peu plus d'espace en commission territoriale et avec certains vice-présidents, Mais ça reste extrêmement restreint. Donc c'est la possibilité que nous avons ici, en Conseil, de nous exprimer. Malheureusement, il est tard, c'est vrai. L'ordre du jour est très dense et nous le comprenons. Donc nous n'allons pas présenter toutes les motions. L'objectif n'est pas non plus d'être dans une démarche dirimante ou de freiner les débats, bien au contraire : c'est de pouvoir plus souvent débattre entre nous, parce que c'est le temps qui nous manque, de pouvoir échanger ensemble. On ne va pas présenter les différentes motions. Je suis entièrement d'accord. Celles notamment qui n'ont pas fait l'objet d'une discussion en commission, on peut à nouveau essayer d'en discuter. J'espère qu'on pourra avancer dans cette discussion en commission.

S'agissant du droit à l'avortement, vous l'évoquiez, que ce droit soit cher pour vous, on en est bien évidemment très heureux, puisqu'il y a une difficulté à laquelle les femmes sont confrontées aujourd'hui. Il est demandé, en tout cas au niveau de ce Conseil, d'interpeller l'État par rapport notamment aux médicaments, et un médicament en particulier qui fait l'objet d'un monopole par un groupe pharmaceutique, Nordic Pharma, et qui empêche notamment la production de ce médicament en France, plus particulièrement à Lille, en région parisienne et également à Strasbourg. C'est un constat qui a été fait par l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament. Il s'agit du misoprol, qui est le deuxième médicament dans l'hypothèse d'un avortement médicamenteux. Simplement, ce vœu qui permettrait de demander au gouvernement d'être vigilant sur la production de ce médicament de façon à permettre à toutes les femmes d'exercer leurs droits et notamment leurs droits sexuels, leur droit à l'avortement.

M. LE PRÉSIDENT – Sur ce droit à l'avortement, je peux reconnaître que c'est quelque chose qui est proche de notre mission de protection maternelle et infantile. Il y a le droit à l'avortement, mais il y a aussi les éléments que vous évoquez en plus, qui n'ont pas été à ma connaissance travaillés en commission. Je propose que ce soit retravaillé en commission, par rapport notamment à cette notion de médicament, etc., parce que c'est quand même quelque chose de particulier. Donc je proposerai que ce soit renvoyé en

commission et qu'on revienne ensuite avec une proposition qui correspond à la volonté collective. C'est la famille, donc je pense que c'est chez Nicolas que ça devrait être évoqué. La protection maternelle et infantile, c'est Nicolas, je crois, qui en a la responsabilité. Ou c'est Karine. J'hésite toujours entre les deux. C'est Nicolas. OK. Donc je proposerai que ce soit examiné, par rapport à cette demande précise autour des médicaments. Vous voulez quand même le présenter ? Ou on le renvoie ? Je le renvoie du coup en discussion en commission. Très bien, merci.

Ensuite, les autres vœux. Allez-y, Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Nous avons proposé une motion relative à l'adhésion à la charte villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. Celle-ci avait été renvoyée en commission, a fait l'objet d'une discussion, et comme le prévoit le règlement intérieur, on vous l'a soumet au vote après avis de la Commission. Je pense donc qu'il n'y a pas de nécessité de la renvoyer en commission, parce qu'elle a déjà été examinée. Donc passons au vote sur cette motion.

M. LE PRÉSIDENT – Elle avait été rejetée par la Commission, c'est ça ?

Mme QUINTALLET – La Commission, effectivement, a émis un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Donc qui est pour cette motion ? Le groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc on peut poursuivre.

Mme QUINTALLET – Pour le reste des motions, il y en a certaines qui ont été déposées par mon collègue qui s'est absenté, mais qui va revenir je pense dans quelques instants. Je suis en train de regarder lesquelles peuvent être renvoyées en commission ou pas. Il y en avait une sur l'application du droit d'interpellation citoyen. Je ne sais pas ce que vous avez convenu avec lui.

M. LE PRÉSIDENT – On l'a déjà évoquée.

Mme QUINTALLET – Il y avait un vœu sur le Conseil d'Alsace qui condamne les pratiques LGBT-phobie. Est-ce qu'on renvoie ces motions en commission ? Je me tourne aussi vers mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT – On a déjà une charte sur ces questions. Donc à ma connaissance le problème est réglé par la charte qu'on a déjà prise. Mais je veux bien qu'on retravaille la charte. L'égalité hommes-femmes, c'est chez Anne. S'il y a des éléments qui manqueraient dans cette charte, je suis prêt à ce qu'on la réétudie. Mais pas dans le cadre de cette délibération, à ce stade. Est-ce que ça peut convenir ?

Mme QUINTALLET – Mon collègue vient de revenir. Je lui ai indiqué qu'on était en train de discuter sur le fait de renvoyer certaines motions en commission ou pas. Comme il est à l'origine de ce vœu, je lui laisse la parole.

M. LE PRÉSIDENT – Allez-y, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Tout simplement. Il y a deux choses. Il y a un enjeu d'actualité quand même très clair sur ce vœu-là. Et puis on a décidé en conférence de présidents qu'on les présentait aujourd'hui. C'est au moment de la conférence des présidents qu'on décide si on renvoie ou non. Nous avons acté collégialement à l'unanimité de présenter l'ensemble de ces vœux et motions.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup on propose au vote votre amendement. Qui est pour votre amendement sur les LGBT. Moi j'ai proposé que ce soit examiné, donc nous on s'en saisira pour examiner les choses, mais à ce stade, ce n'est pas mature pour qu'on puisse le voter.

Voilà ce que je propose aux équipes. Anne, tu voulais réagir ?

Mme REYMANN – On ne veut pas voter un rejet, mais on veut effectivement proposer qu'un travail soit fait à ce niveau-là, vraiment.

M. KOBRYN – Dans ce cas, je veux bien, mais là ce sont des personnes qui sont en danger, ce sont des personnes qui sont ciblées, qui sont stigmatisées.

M. LE PRÉSIDENT – On a déjà pris un certain nombre de démarches.

M. KOBRYN – On demande à la préfecture d'agir. C'est une position solennelle de la Collectivité appelant à agir sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de passer au vote. Qui vote pour la proposition ? Les quatre du groupe AECS. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc nous, nous ferons un travail, que je propose à Anne de porter sur le sujet au regard de ses responsabilités de déléguée.

Ensuite, vous aviez une autre motion. Monsieur KOBRYN, poursuivez avec vos motions s'il vous plaît.

M. KOBRYN – Sur le droit à l'avortement, c'est ça ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, celle-là, on l'a déjà traitée en votre absence. Vous avez les locataires, vous avez l'enregistrement de la Commission permanente. Voilà ce que j'ai encore noté.

M. KOBRYN – Sur la Commission permanente, je vous propose de le retirer pour l'instant, comme je l'ai évoqué ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord.

M. KOBRYN – Pour Alsace Habitat, je ne vais pas redire la motion que vous avez eue. La question est très simple. Nous avons eu de nombreux signalements de dysfonctionnements au sein d'Alsace Habitat. Cette motion propose donc de prendre la mesure de ces dysfonctionnements qui ont conduit jusqu'à la démission des fonctions du Directeur général. Je pense qu'il est temps d'envoyer un signal clair, à la fois aux locataires et aux salariés d'Alsace Habitat. Donc cette motion propose de désigner un nouveau Conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT – Le Conseil d'administration a pris ses dispositions puisqu'ils ont licencié la personne dès qu'ils ont eu des éléments d'information qui le justifiaient. Et je rappelle aussi que cette personne, pour l'instant, a droit à la présomption d'innocence, puisque la justice ne l'a pas déclarée à ce stade coupable. Je pense qu'il a déjà eu une sanction forte avec le licenciement qui lui a été notifié. Donc pour moi, tout ça, c'est bien prématuré, tant que la justice ne s'est pas clairement exprimée sur la question. Je propose le rejet de cet amendement. On le passe au vote. Qui est pour l'amendement ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je crois qu'on a fait le tour des motions.

J'ai omis quelque chose. Il fallait voter le rapport annuel d'activité du Conseil de développement. Je pensais qu'on en prenait acte, mais on doit le voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Ainsi s'achève, sauf erreur de ma part, la plénière chargée de notre journée, qui a été une très belle journée de travail. Nous avons besoin de cinq minutes pour la Commission

permanente.

La séance est levée à 17 heures 35.

Séance publique du 19 juin 2023

MOTION

**Les élu·es n'ont rien à cacher :
publions l'enregistrement de la Commission Permanente**

L'action de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) se déploie à tous les âges de la vie. Pour cela, la Collectivité définit, à travers ses élu·es, un projet politique. Ce projet politique est mis en débat à l'occasion des séances du Conseil d'Alsace et de la Commission Permanente. **Ces débats contradictoires sont au fondement même de la démocratie.**

Les citoyens et les citoyennes ont un droit à l'information sur ces débats. Malheureusement, ils et elles sont à ce jour tenu·es à l'écart et exclu·es des débats de la Commission Permanente. Elle se tient à huis clos alors même que 90% des délibérations y sont prises.

Alors que l'ambition est de faire de la CeA un « laboratoire démocratique », cette motion propose de revenir sur cet **archaïsme politique**. L'objectif est de **mettre en cohérence les discours et les actes**. En 2023, comment accepter que des élu·es se cachent pour prendre des décisions qui vont engager l'avenir de notre Collectivité ?

L'article 17 du règlement intérieur du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un enregistrement des débats des séances de la Commission Permanente.

Par cette motion, le Conseil d'Alsace consacre le droit des citoyens et des citoyennes à accéder aux débats de l'ensemble des séances délibératives de notre Collectivité. **Par cette motion, le Conseil d'Alsace s'engage à changer le règlement intérieur à la prochaine séance publique afin de publier en ligne l'enregistrement des séances de la Commission Permanente de la CeA.**

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

Séance Plénière du 19 juin 2023

MOTION - Pour les locataires et les salarié·es d'Alsace Habitat, désignons un nouveau Conseil d'Administration

Alsace Habitat, un des bailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) **traverse une grave crise** dont la dernière manifestation a été le départ de son directeur le 12 mai 2023.

Cette crise ne date pas d'hier. Les risques psychosociaux subis par les salarié·es d'Opus67 (avant la fusion avec la Sibar) avaient inquiété les représentants du personnel dès 2018, et l'inspection du travail dès 2019. Les membres élu·es du CA avaient été interpellé·es très rapidement par les locataires, informé·es par les salariés et alerté·es par les institutions de l'Etat.

Les membres élu·es du Conseil d'Administration (CA) d'Alsace Habitat n'ont toutefois pas pris la mesure des dysfonctionnements de cette structure. Aucune mesure réparatrice forte restaurant des conditions de travail dignes et respectueuses des droits des salariés n'a été mise en œuvre.

La responsabilité des élu·es de la CeA siégeant au sein du CA d'Alsace Habitat est grande. Les violences subies par les salarié·es se sont répercutées sur les locataires et n'ont pas été appréhendées avec la gravité nécessaire afin de les faire cesser.

Comment imaginer qu'une gouvernance ayant fermé les yeux sur ces problématiques puisse désormais les résoudre ? Quel signal envoie-t-on en confiant, même temporairement, la Direction Générale au Président d'Alsace Habitat, pourtant sourd à la détresse du personnel et des locataires pendant tant d'années ?

Motion

Par cette motion, les élu·es du Conseil d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace réuni·es en séance publique le 19 juin 2023 :

- **Prendent toute la mesure des dysfonctionnements** à Alsace Habitat ;
- Reconnassent la **nécessité d'une nouvelle gouvernance** pour garantir le bien-être au travail des salarié·es et le service rendu aux locataires ;
- S'engagent à **désigner par délibération d'ici la prochaine séance publique de nouveaux Conseillers d'Alsace et nouvelles Conseillères d'Alsace** chargés de représenter la CeA au Conseil d'Administration d'Alsace Habitat.

Motion déposée par **Fleur LARONZE** et **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance Plénière - 20 octobre 2022

MOTION - Adhésion à la charte Ville et Territoires sans perturbateurs endocriniens

Le mois d'octobre est le rendez-vous d'une vaste campagne de sensibilisation contre le cancer du sein et nous remercions toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour l'organisation des différentes manifestations d'octobre rose. Au-delà de la lutte contre le fléau du cancer du sein, nous saluons l'engagement des associations et des bénévoles qui œuvrent à promouvoir la santé publique : notre bien commun le plus précieux. En effet, **les cancers et les autres maladies du siècle comme les maladies cardio-vasculaires ou le diabète, sont en constante augmentation dans la population et représentent la première cause de mortalité dans notre pays.**

L'Alsace n'est pas épargnée. Le cancer est la première cause de décès par maladie des enfants dans notre pays. Les facteurs environnementaux et notamment les perturbateurs endocriniens jouent un rôle important dans le développement des cancers et maladies chroniques, notamment infantiles. Ainsi, nous élu-e-s, à l'instar de la société civile mobilisée en ce mois d'octobre rose, devons agir et engager des politiques de prévention pour protéger la santé de nos concitoyens.

Les collectivités locales ont un rôle central : elles ont la capacité de toucher l'ensemble des citoyen-ne-s, elles disposent du levier de la commande publique et peuvent agir sur la formation des professionnel-le-s au niveau local (petite enfance, santé, bâtiment, etc..).

Le Réseau Environnement Santé, association instigatrice de l'interdiction du Bisphénol A et à l'initiative de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens propose aux collectivités locales la charte « Ville et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » pour développer les bonnes pratiques afin de réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens. Cette Charte n'est pas un label mais un engagement à agir sur 5 points (phytosanitaires, alimentation, formation des professionnels, marchés publics et information de la population).

La Charte Ville et Territoires, lancée en octobre 2017, a été saluée au niveau européen par le Comité européen des régions en 2019, en raison de l'absence d'une législation adéquate et complète sur les perturbateurs endocriniens, au niveau national et européen. Le Parlement européen a soutenu la démarche dans sa résolution du 10 juillet 2020. La crise sanitaire a également montré l'urgence de la démarche, les maladies chroniques étant un facteur aggravant de la Covid.

A l'instar des 4 régions, 9 départements et 300 villes ayant déjà signé la Charte d'engagement « Ville et Territoires Sans Perturbateurs endocriniens », ce texte propose l'adhésion de la Collectivité Européenne d'Alsace à la charte « Ville et Territoires Sans Perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé.

Motion déposée par **Mme Ludivine QUINTALLET** pour le groupe
Alsace écologiste, citoyenne et solidaire

Séance Plénière du 19 juin 2023

VCEU - Le Conseil d'Alsace condamne les pratiques LGBT-phobes

En Alsace, depuis plusieurs semaines, des tracts stigmatisant des personnes LGBT sont distribués devant des écoles, notamment dans la vallée de la Bruche ou à Haguenau. En mai, à Saverne, des intervenants LGBT en milieu scolaire ont été stigmatisés. En juin, à Strasbourg, des affichettes anti-LGBT ont été collées place Kléber.

Rappelons qu'en France, **en 6 ans, les actes LGBT-phobes ont doublé** et que les jeunes LGBT ont 2 à 7 fois plus de risques d'effectuer une ou plusieurs tentatives de suicide.

En Russie (loi du 24 novembre 2022) ou encore en Ouganda (loi du 21 mars 2023), les **politiques d'Etat LGBT-phobes se durcissent**. Aux Etats-Unis, des groupes s'attaquent physiquement à des entreprises à la communication inclusive (Le Monde, 7 juin 2023).

Tous ces mouvements de LGBT-phobies ont un point commun : la dénonciation d'une prétendue "idéologie LGBT". **Ce qui se passe en Alsace s'inscrit donc dans un agenda politique global répressif et portant gravement atteinte aux droits fondamentaux.**

Sur notre territoire, **des personnes sont exposées à cette violence qui remet leur existence en question**, qui les condamne à la "discretion", c'est-à-dire au placard, au silence et à l'isolement, les exposant toujours plus à la violence.

Les personnes LGBT existent, c'est un fait social. En Alsace, comme ailleurs, elles vivent dans les villes et dans les campagnes, elles sont majeures et mineures, elles sont présentes dans l'espace privé autant que dans l'espace public et dans tous les milieux sociaux. Ces personnes ont le droit de vivre sereinement, d'être protégées de toute forme de discrimination, de stigmatisation et sans s'inquiéter de leur sécurité.

Il en va de la liberté, de la sécurité et de la garantie des droits fondamentaux de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Vœu

La Collectivité européenne d'Alsace est engagée contre toutes les formes de discriminations. En écho à la résolution 2417 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe "*Lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe*", les élu-es du Conseil d'Alsace réunies en Séance publique le 19 juin 2023 :

- Réaffirment les droits des personnes LGBT à une **vie digne et en sécurité** ;
- **Condamnent toute action discriminatoire** ciblant les personnes LGBT ;
- Reconnaissent comme **infondées, discriminatoires et portant atteinte à la dignité des personnes LGBT les actions dénonçant une prétendue "idéologie LGBT"**, évoquant une "propagande LGBT" ou un "lobby LGBT" ;
- Demandent aux **Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de mettre en œuvre tous les moyens pour faire cesser les actions LGBT-phobes** en Alsace.

Vœu déposé par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance Plénière du 19 juin 2023

Vœu - Garantir le droit à l'avortement

Exposé des motifs

Le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit fondamental. Une des plus importantes expressions de ce droit fondamental est le droit, pour chaque femme, de recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Ce droit, reconnu par la loi Veil de 1975, ouvre la voie à une prise en charge médicale. En France, plus de 70% des IVG sont pratiquées par voie médicamenteuse. En Alsace, le **Président de la Collectivité européenne d'Alsace a l'obligation d'organiser la pratique des IVG médicamenteuses.** Ce type d'avortement se déroule en deux étapes : d'abord la prise de mifépristone et, 36 à 48 heures plus tard, la prise de misoprostol. L'accès à ces deux médicaments est donc une condition déterminante pour l'exercice du droit à l'IVG.

Or, d'après un avis du 5 mars 2023 de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, **des tensions fortes sont apparues concernant la disponibilité du misoprostol.** Cette situation a depuis été confirmée par l'Agence nationale du médicament. **Des pénuries ont déjà été constatées à Lille ou en région parisienne ces derniers mois.**

Cette tension s'explique par le **monopole dans la production de ce médicament** par le groupe Nordic Pharma - dont les capitaux sont en grande partie américains. Cette concentration de la production met la France dans une situation de dépendance vis-à-vis des Etats-Unis. La remise en cause actuelle du droit à l'IVG aux Etats-Unis menace la production et la commercialisation de ces médicaments par le groupe Nordic Pharma et désorganise d'ores et déjà leur distribution.

Vœu

Les élu.es du Conseil d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace, réuni.es en Séance publique le 19 juin 2023 :

- Réaffirment **le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps** ;
- Reconnassent que les problèmes d'approvisionnement en misoprostol portent une **atteinte grave aux droits sexuels des femmes** ;
- Demandent au Gouvernement de **garantir à long terme la disponibilité à tout instant des produits et des médicaments nécessaires à l'avortement** ;
- Demandent au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour **sortir de la production monopolistique des produits et des médicaments nécessaires à l'avortement et de relocaliser leur production.**

Vœu déposé par Florian KOBRYN
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance publique du 19 juin 2023

(Question déposée pour la séance publique du 13 avril 2023)

QUESTION ECRITE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT FRÉDÉRIC BIERRY
SUR LA MISE EN APPLICATION DU DROIT D'INTERPELLATION CITOYEN

Lors de la séance plénière du 18 octobre 2021, notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire a déposé **une motion pour la création d'un droit d'interpellation citoyen.**

Après un travail fourni et constructif de la 1ère commission, la motion a été **votée à l'unanimité le 28 mars 2022.**

Trois mois plus tard, le 20 juin 2022, la délibération relative à la création du droit d'interpellation était votée à l'unanimité. Ce délai avait notamment permis de préciser l'ensemble des modalités d'exercice du droit d'interpellation afin de pouvoir ensuite mettre en œuvre ce droit.

Un an plus tard et près de 21 mois après le dépôt de notre motion, **la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau droit semble à l'arrêt.** La délibération prévoyait pourtant une mise en œuvre à compter du deuxième semestre 2022. Au vu du retard pris, le budget primitif 2023 voté le 6 février 2023 a prévu un délai supplémentaire de trois mois pour une mise en œuvre au premier trimestre 2023.

Alors que la CeA se veut à l'écoute des citoyens et des citoyennes, **pouvez-vous nous indiquer la date à partir de laquelle un ou une citoyenne pourra déposer en ligne la première interpellation citoyenne ?**

Question écrite déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE